

N° 3 - Mai 1993 - 60 Fr.

ISSN : 1157 - 2574

"LES CAHIERS DU PAYS DE PLOEMEUR"

PLOEMEUR - LARMOR-PLAGE - LORIENT



Revue annuelle du COMITÉ D'HISTOIRE DU PAYS DE PLOEMEUR

SOMMAIRE

- Editorial	Page 2
- Des dizaines de milliers de Ploemeurois et quelques cloches... Les registres paroissiaux de 1608 à 1793	Page 3
- La Douairière de Kerivily en son manoir de Kerouran en 1720	Page 10
- De l'Allemagne à la Louisiane par Ploemeur en 1721	Page 12
- Un "Général" qui a beaucoup à faire. L'administration de la paroisse au XVIIIème siècle	Page 19
- Croix et calvaires à Ploemeur	Page 27
- Les Concours agricoles à Ploemeur et dans l'arrondissement de Lorient au milieu du XIXème siècle	Page 36
- Les sardinerics à Lomener du XIXème siècle au XXème siècle	Page 44
- Le littoral de Ploemeur : Cales et digues à Lomener et au Perello	Page 48
- Quelques aperçus de la vie quotidienne à Ploemeur entre les deux guerres vue par les 60 élèves du CM2 de l'école Marcel Pagnol.	Page 52

Photo de la couverture : Auguste NAYEL "Fin d'après-midi à Perello le 27 juin 1897"
avec l'autorisation de Mme QUINIOU, que nous remercions.

EDITORIAL

L n'est pas interdit au maçon à l'ouvrage de se demander d'où provient ce moellon qu'il tient en mains, "et qu'il façonne", ni quelle sueur-ou quel sang-il a coûté au carrier qui l'a extrait du sol, ni quelles joies,-ou grandes peines-, abritera la maison qu'il bâtit.

Mais la bonne économie de son art lui enjoint d'abord de jauger les pierres en vrac dont il dispose, puis d'élever progressivement son mur, en s'accordant l'exigeante confiance que, grâce à ses soins, toutes trouveront finalement leur place dans une construction escomptée utile, un appareillage souhaité harmonieux.

Ainsi travaillons-nous en notre comité, mettant lentement et patiemment à jour pour les assembler, les matériaux disparates et précieux qui sont notre mémoire et témoignent de notre histoire.

Ce faisant, outre le plaisir que nos recherches nous permettent de partager avec les vivants d'aujourd'hui, nous nous autorisons aussi celui d'éviter peut-être à ceux qui nous suivront le regret de "devoir lire en songe, dans une bibliothèque imaginaire, les ouvrages qui n'ont pas été écrits" (*).

Maryvonne Moy

(*) Kléber Haedens, ami d'Antoine Blondin

Ont participé à l'édition de ce Cahier :

Nicole Bouric
Claude Darcourt
Ida Depardieu
Geneviève Desplanches
Paul Evano
Eliane Fouchard
Alain Fraisse
Jo Grenier
Solange Kervadec
Antoinette Le Corroller
Marcelle Le Coupavec
Denise Le Guillou
Hervé Le Pan
Maryvonne Moy
Yannick Perron
Geneviève Quéré
Georges Quernin
Michel Rolland

Édité avec le soutien de tous les souscripteurs.

Le Comité d'Histoire travaille tous les vendredis de 14 h 30 à 17 h à la salle des archives de la Bibliothèque municipale où vous pouvez nous rencontrer. Mais nous pouvons aussi vous rendre visite : pour cela, appelez Maryvonne MOY - Tél. 97 05 95 97

DES DIZAINES DE MILLIERS DE PLOEMEUROIS ET QUELQUES CLOCHES

Les registres paroissiaux de Ploemeur (1)

L'AN MIL SIX CENTS ET HUICT...

Aucun entrepôt n'a encore été édifié sur les rives du Scorff, aucun signe n'indique qu'une ville va naître et se développer sur le territoire de la paroisse de Ploemeur. De l'autre côté de la rade, la citadelle de Blavet - qui ne s'appelle pas encore Port-Louis - n'a été évacuée par les Espagnols que depuis 10 ans. Henri IV règne sur la France.

Henri Lennès ouvre le premier des registres paroissiaux de Ploemeur :

"Ce papier est fait tout Exprès pour maistre les noms, surnoms des Enfants qui recevront le Saint Sacrement de Bathesme en l'Eglise parouessial de Ploemeur, le Dict papier (...) donné aux dits parouessiens par Missir henry Lenès Leur Recteur fait l'an mil six cents et huit..."

LENNES

Dans la salle "Laurent Esvan" de l'ancien presbytère, 32 boîtes noires gardent la mémoire des dizaines de milliers de Ploemeurois nés avant 1793.

C'est en 1539 que François Ier a signé la fameuse ordonnance de Villers-

Cotterêts qui oblige les curés de paroisse à la tenue de registres de baptêmes pour tous les nouveaux-nés. En 1579 l'Ordonnance de Blois rend obligatoire l'enregistrement des mariages et des sépultures. C'est donc avec un retard de plusieurs dizaines d'années que les textes instituant l'état-civil en France sont appliqués à Ploemeur.

LE PREMIER REGISTRE : LES LE THIEC, LE HUNSEC, EZVAN... DÉJÀ...

Le premier registre ouvert en juillet 1608 s'achève en août 1625.

Le 1er acte concerne le baptême de Bizien Le Thiec, le 2ème celui de Jacqueline Audran. Dans les pages qui suivent apparaissent plusieurs autres noms de famille dont la permanence à Ploemeur, Larmor, Lorient, est attestée jusqu'à nos jours : Le Hunsec (parfois écrit Hunzec), Le Boullebar (Boulbar), Le Montagner, (Le Montaignier, Le Montagnaire), Le Botlan, Ezvan (Hezvan), Bouger, Jacob, Le Goff, Le Formal, Le Pipe (Le Pippe), Bienvenu, Le Floch, Le Chaton, Le Coupannec, Le Doussal, Cohal, Le Corre, Le Darz,

Guillerm, Le Bihan...

Voici la transcription d'un acte de 1609 :

"Le onzième d'Avril (...) fut baptisé en l'église de plomeur par messire Lucas Le Boullebar Nicolle Le Hunsec fille légitime de Jan Le Hunsec et de Margaritte Le Boullebar ses père et mère et furent compère et commère Allain Le Hunsec et Nicolle Le Goff.

Lucas Boullebar"

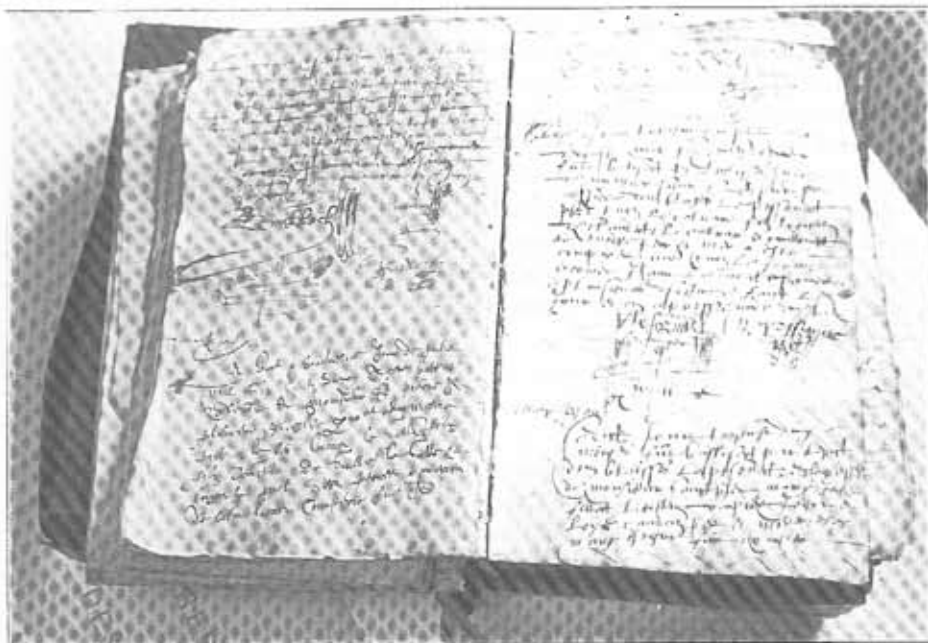
En dehors de la signature des prêtres deux signatures reviennent plusieurs fois, celles de Jacques du Bahuno et de Jacqueline de Coznoal (Coznoual) "dame de la demiville-Kermadehoy", il s'agit de nobles, hauts personnages de la paroisse. On trouve aussi plusieurs fois - dès 1608 - la signature de deux femmes Françoise et Louise Tuault.

Les actes sont rédigés en français dans une orthographe assez fluctuante, quelques actes sont en latin. L'un d'eux, du 4 novembre 1608, est de la main du prieur de Saint-Michel-des-Monts, lequel est "bachelier de la faculté sacrée de Paris", il s'agit du baptême d'une fille de Margueritte Le Poizat ; un autre acte en latin en suivi de multiples signatures (Loheac, de Cosnoal, du Bahuno, Le Mitouard, Audic, Tuault). Les actes en latin ne concernent pas les gens du commun.

105 autres registres paroissiaux suivent, dans les rayonnages, celui ouvert en 1608 ; la série s'achève en 1793 où la laïcisation de l'état-civil - votée en septembre 1792 - devient effective, les registres de naissances, mariages et décès seront désormais tenus sous la responsabilité du maire.

LES REGISTRES : 106 VOLUMES EN PLUS OU MOINS BON ÉTAT

Leur format varie, le plus ancien mesure 16 cm sur 26, ceux qui suivent sont plus grands, 20 x 32,5 et 21 x 35 sont des formats courants. Le nombre de feuilles est aussi très variable (de 40 à 180), elles sont généralement numé-



*Le plus ancien des registres paroissiaux de Ploemeur.
Il a été ouvert par le recteur Henri Lennès en 1608.*

tées.

Beaucoup de registres - pas tous hélas - ont été couverts d'une façon soignée et efficace, très souvent par du parchemin, ce qui en a garanti un état extérieur assez satisfaisant malgré les multiples manipulations dont ils ont été l'objet au cours des siècles. Pour en confectionner les couvertures (ou pour les restaurer) on s'est parfois servi de documents antérieurs ou postérieurs à leur date de rédaction. La couverture du volume recueillant les actes de 1686-1687 a été confectionnée avec l'aide d'un parchemin couvert d'une écriture plus ancienne, peut-être du XV^{ème} siècle. Au contraire c'est un document officiel imprimé en 1860 (la liste des membres du conseil d'état et de la cour de cassation) qui a servi à "bricoler" une couverture peu efficace au registre de 1697. A partir de 1770, les couvertures sont généralement en carton épais et possèdent des liens de fermeture.

- Des années disparues

Les registres ont souffert de dégradations dues au temps et aux hommes, de pertes, voire de vols.

Le volume rassemblant les actes de 1696 à 1702 est dans un état déplorable, il ne possède pas de couverture rigide, il comporte des feuilles volantes, des feuilles déchirées, d'autres rongées. Un registre du XVIII^{ème} a des coins tachés par une encre bleue à stylo, le méfait est cette fois d'origine récente. Certains registres sont incomplets, il leur manque une ou plusieurs feuilles, du registre de 1701 il ne subsiste plus qu'une feuille.

Sept années ont disparu : 1681, 1685, 1688, 1698, 1699, 1703 et 1704. En ce qui concerne les quatre premières années citées elles manquaient déjà au XVIII^{ème} ainsi que nous l'apprend une délibération du Général de la paroisse datée de 1767. Le recteur Livovs pense "qu'on pourrait peut-être trouver des doubles de ces quatre registres au greffe de la sénéchaussée d'Hennebont où ils ont dû être déposés...". Les membres du Général, à l'unanimité, décident d'intervenir auprès du greffier "pour le prier de faire toutes les perquisitions nécessaires pour retrouver les quatre registres manquants en cette paroisse des années cy devant citées et autres qu'ils soient trouvés, d'en faire des copies collationnées...". Plus de deux cents ans après, nous constatons que cette démarche n'a pas été suivie d'effets.

Par contre il est possible que le registre de 1716 soit celui qui était destiné au greffe puisqu'il s'agit d'une "coppie" comme indiqué sur la première feuille ; les actes

sont tous de la même écriture et ne sont pas signés mais il est indiqué quelles personnes ont signé "en l'original".

- "Bon dieu fais moy miséricorde..."

Les pages de garde, les dernières feuilles du registre portent souvent des inscriptions, certaines sont en rapport avec les textes contenus, d'autres peuvent surprendre.

Nombreux sont les registres, surtout au XVIII^{ème}, qui portent deux colonnes de chiffres totalisant à part les naissances des garçons et des filles pour une année. Les résultats des comptages sont parfois exprimés par une phrase : "total des baptêmes de 1705 tant du registre de l'Orient que de celui-ci 380", "il y a trois cent quarant deux baptême et quarante sept noces en cette paroisse cette année 1771", "il y a en 1783, 182 garçons baptisés et 161 filles, en outre 135 mariages".

Le registre 1640-1645 s'achève par un "Extrait des noms et surnoms du papier baptismal de Ploëmeur" ; 17 feuilles ont servi à relever par ordre alphabétique des prénoms les enfants baptisés entre 1634 et 1645. Par manque de place, toutes les pages sont remplies, la liste s'arrête à la lettre M. Les lettres I et J sont confondues, Isabeau et Ignace, figurent au J. A la fin du registre 1682-1683 on trouve une "liste des garçons nays en 1683" (99) puis une liste des filles (97).

Les registres n'ont pas toujours été traités avec beaucoup d'égards par ceux qui en avaient la charge. Des pages de garde sont couvertes d'exercices de calligraphie, d'essais d'écriture lesquels sont parfois annoncés : "Pour savoir si ma plume va peu mieux"..., "Comme pour savoir si ma plume est bonne...". On y lit aussi des phrases curieuses ou ambiguës : "vous avés vu, monsieu, le floeurs", "Je suis pour à la paroisse de ploemeur // Jouissez...". Certains auteurs laissent leur état d'âme : "Bon dieu fais moy miséricorde / par ton excessive bonté / Maria Mater Gratie / Mon dieu pardonnez moy // Pour l'ordinaire on ne connaît personne à la mine...", ou s'expriment en latin "finis coronat opus".

Certaines inscriptions sont beaucoup plus prosaïques ; on trouve des comptes (un bilan de quête en céréales et en argent), des opérations posées apparemment pour calculer des âges et qui ne dénotent pas une grande maîtrise du calcul mental (1749 - 1724). Le registre de 1770 a été utilisé pour tracer le croquis

en perspective d'un bâtiment important, une série de mesures additionnées donne pour résultat "Longères et pignons 1728 pieds, mur de refente 792".

La dernière feuille du registre de 1765 mêle des inscriptions de différentes périodes (1784, "An deux de la République) et de différentes personnes ("Cougoulat, notraire Royal", "Le Hunsec fils"), le "Citoyen Guillou fils..." a laissé son nom sur le registre de 1784.

- Les métamorphoses de l'éléphant

A l'intérieur même des registres des actes peuvent être accompagnés d'annotations, officielles celles-là, portées postérieurement à l'établissement de l'acte. Au XVIII^{ème} siècle les rectifications notifiées en mentions marginales ne sont pas rares elles interviennent à la suite de jugements, elles portent essentiellement sur les patronymes ; si dans certains cas elles suppriment des erreurs dans d'autres on peut se demander si ce ne sont pas des modifications souhaitées par les intéressés.

Furet est substitué à Feret, Bélon à (Le) Blond, Le Roué à Le Roy, Bassal à Batard. Avant de se voir réunis sous le nom de Civel les membres d'une famille originaire de Blin apparaissent sous la forme de Civé, de Sivet et Civet... Une famille semble avoir été particulièrement maltraitée dans les registres de Quéven et de Ploemeur : "au pied du registre" de 1784 le recteur Guillevic a recopié une très longue ordonnance du "siège royal d'Hennebont" datée du 26 avril 1788 qui la concerne, il s'agit de la famille LE MALLÉPHANT ; dans un acte de sépulture de 1766 elle est appelée LOLIFFANTE, dans un extrait de mariage de 1769 c'est MOLOPHANT, dans un extrait baptistaire de 1770 apparaît L'ELEPHANT qui se transforme en 1775 en Le NOLIPHANT qui devient dans un acte mortuaire de 1776 LOLIPHAN... et ce n'est pas fini... dans des actes de baptême de 1778 et de 1784 on trouve Le OLIPHANT puis L'OLIPHAN. Dans l'annuaire téléphonique de 1992 figure à Quéven un MALEPHANT, est-ce la dernière métamorphose ?

Les erreurs ne portent pas que sur les patronymes. Le 27 novembre 1784 un enfant naît à Saint-Jude, on le baptise Alexandre, 24 ans plus tard une mention marginale est ajoutée à son acte de baptême : "Les mots une fille nommée Alexandrine sont substitués à ceux d'un fils nommé Alexandre...".

Certains noms, les grands, ne doivent

pas être galvaudés, c'est le sens des conclusions d'un jugement du 10 mai 1771 que l'on peut lire "au pied" du registre 1765. Ce procès a été intenté par "tous les Lantivy" contre les "nommés Louis se disant De Lantivy et Joseph-Marie se disant aussi De Lantivy"; le tribunal donne satisfaction aux Lantivy officiels, "les Lantivy Bâtards devront changer de nom". Quelque vingt années plus tard être un ci-devant De Lantivy n'apportera peut-être pas que des avantages dans toutes les circonstances.

- Un vrai faux registre "vu et approuvé"

La tenue des registres tient aux conditions matérielles de l'époque (la tâche est longue et ingrate, l'éclairage médiocre), mais aussi, et peut-être surtout, à la personnalité et aux capacités des prêtres qui les remplissent. Beaucoup sont très consciencieux, certains sont parfois distraits ou fatigués, deux se distinguent, enfin l'un semble avoir été un falsificateur.

Des pages sont sautées : ainsi en 1722 le recteur Le Frapper saute plusieurs pages ce qui le contraint à annuler trois actes avant de les recopier à la bonne place, en 1730 deux pages restées vierges sont barrées. Dans le registres de 1720 le recto de la feuille 18 est barré et porte la mention "voyé la page 14" mais en réalité c'est au verso de la page 13 qu'il faut regarder ; sur la feuille 18 le curé Jean Le Mer avait recopié des actes qui figuraient déjà à leur place dans le registre et dont deux étaient de sa main.

Deux recteurs de la fin du XVIIIème Livoy et Marc Guillevic s'opposent en ce qui concerne le soin apporté à la rédaction des actes et à la tenue des registres. Les actes de Livoy comportent des ratures, des erreurs, des à-peu-près. En 1771 un de ses actes est illisible, il a dû l'annuler et le reporter "en net à la fin du registre", en 1775 il barre un autre acte, il venait de recopier l'acte qui figurait juste au-dessus, cette même année un acte commencé par lui et portant sa signature a été achevé par un autre prêtre. Marc Guillevic au contraire est très méticuleux et très exigeant. En 1780 des actes du curé Mathurin Jaffredo étaient très mal écrits et raturés, Guillevic les annule puis les recopie et les signe sur la page suivante. Il apporte un très grand soin à reporter en mention marginale les rectifications d'actes décidées par les ordonnances de la sénéchaussée d'Hennebont et, dans les années qui précèdent la Révolution, ces ordonnances, recopiées "au pied du re-

gistre" sont assez nombreuses.

L'auteur de "vrais faux actes" est un recteur du début du XVIIIème siècle, Thomas Morphy. Dans le registre de 1717, jusqu'à la feuille 13, aucune signature à l'exception de celles de "Thomas Morphy recteur" et de "Le Dorlot curé", or plusieurs expressions "qui ont signé" ont été transformées en "qui n'ont signé" par un rajout manifeste de la négation d'une encre différente de celle de l'acte, la même que celle de la signature du recteur, de plus l'on trouve dans des actes postérieurs la signature de personnes qui ont été désignées comme "n'ayant pas signé", ainsi celle de Jean Le Venedy. Malgré ce faux grossier le registre a été "vu et approuvé dans le cours de la visite à Plouhinec le 4 juin" par le vicaire général J.A. Du Robien.

- Des livres de prix qui parfois circulent

Les registres paroissiaux sont en effet contrôlés lors des visites épiscopales, au moins jusqu'en 1738. Le 28 avril 1664 Charles de Rozmadeuc, évêque de Vannes, "lors de sa visite en l'église de Ploëmeur" fait procéder à deux changements de nom, il "confirme Colin Ropartz de changer de nom" et "fut confirmé... Nicolle le moigne et fut nommé mary le moigne". Cette visite est exceptionnelle : elle est faite par l'évêque lui-même et elle se déroule à Ploëmeur. L'évêque était souvent remplacé par le vicaire général et pour toutes les visites qui ont suivi et dont nous avons trouvé trace les recteurs ont dû aller présenter les registres dans d'autres paroisses. (à "Quesven" en 1707, à Guidel en 1715, à Plouhinec en 1717, à "ponscorv" en 1722, à "Naustang" en 1731, à Lorient en 1734 et 1737, et à St Caradec-Hennebont en 1738).

A partir de 1669 les registres de Ploëmeur sont ouverts officiellement par une autorité juridique - un juge royal. Si quelques registres ont été ouverts à Vannes ou même à Rennes, la plupart l'ont été à Hennebont où ils sont aussi "chiffrés millisimé et paraphé".

Une note écrite en 1734 par un recteur met en cause certains lenteurs administratives : "Il ne manque rien mais comme on ne nous avait pas donné le nouveau registre au commencement de Janvier nous avons été dans l'obligation de laisser du blanc pour transcrire les baptêmes et les naissances (sic) qu'on avait fait avant que nous n'avions reçu nos registres".

Ces registres qui portent à la fin du XVIIème le "timbre de Bretagne" ne

sont pas gratuits, la paroisse doit les payer : "J'ay reçu de Richard Le Corre la somme de soixante et quatre livres pour le registre de la paroisse de Pleumeur de l'année mil sept cents huit...", "pour millesimage et contrôle receu trente et trois livres de Pierre Le Goffic procureur de l'Eglise avec l'ancienne grosse" (1715).

Voici un extrait d'un texte de François Lebrun (2) qui permet de clarifier l'évolution de la législation en matière de registres paroissiaux :

... en 1667 l'ordonnance de Saint-Germain-en-Laye impose la tenue du registre en deux exemplaires dont l'un, la minute, reste au curé, l'autre, la grosse ou copie, devant être déposé au greffe. (...) La déclaration de 1736 - premier acte législatif entièrement consacré à la tenue des registres paroissiaux - rappelle en les précisant les prescriptions de 1667, et impose la tenue de deux registres "réputés tous deux authentiques", rédigés en même temps et dont l'un ne peut donc plus être la copie plus ou moins fidèle de l'autre.

A partir de 1749 l'on trouve à Ploëmeur deux séries de registres, la première recueillie ensemble et à la suite les uns des autres les actes de baptêmes et de mariages, la seconde ne concerne que les sépultures, lesquelles remplissent 8 boîtes noires.

*
* *

Les registres paroissiaux sont avant tout, et c'est une évidence, destinés à enregistrer les actes de Baptême, de Mariage et de Sépulture, ils sont d'ailleurs souvent désignés par les initiales B.M.S.

Ils sont depuis longtemps le terreau d'où poussent les arbres généalogiques - authentiques ou greffés -. Depuis les années 1950 ils sont le matériau permettant la connaissance de la population ancienne et ce, d'abord, grâce aux travaux de l'historien Pierre Goubert et du démographe Louis Henry.

Dans cet article nous n'avons nullement la prétention de nous livrer à une étude démographique. La présentation des registres étant faite nous allons procéder à un survol des baptêmes.

*
* *

LES BAPTISÉS : LES UNS ET LES AUTRES

Depuis Bizien Le Thiec en 1608 et jusqu'en 1793, des dizaines de milliers d'autres enfants (40.000, 50.000 ?) ont reçu "Le Saint Sacrement de Bathesme en l'Eglise parouessial de Ploemeur". Ils n'ont pas tous été traités de la même façon dans les registres.

- Selon que vous soyez Nevenic ou Du Rocher de la Périgne

Deux filles naissent à deux jours d'intervalle et sont baptisées par Marc Guillevic, leurs actes de baptême se font face dans le registre de 1782, voici le premier :

"L'an de grace mil-sept-cent quatre-vingt-deux, le six d'octobre, je soussigné ai baptisé une fille nommée Marie Victoire, née ce jour à Kerfetanio, du légitime mariage de pierre nevenic, originaire de moislan, Diocèse de Quimper, et de marie guennic, originaire de cette paroisse. parrein michel tessier ; marreine Marie-jacquette Bertin lesquels, ainsi que le père présent, de ce interpellés ont déclaré ne savoir signer.

M Guillevic rect. de Ploemeur"

5 signatures suivent cet acte très ordinaire, elles sont barrées et Guillevic a écrit "les cinq signatures cy-dessus nulles".

Passons au second acte :

"L'an de grâce mil-sept-cent-quatre-vingt-deux, le neuf d'Octobre, je soussigné ai baptisé une fille nommée Claire-Jeanne-Joséphine née, hier, à la Chartreuse en cette paroisse du légitime mariage de messire Louis Augustin Du rocher de la périgne, Chevalier de l'ordre roial et militaire de Saint Louis Lieutenant-Colonel d'infanterie et de Dame Jeanne Calmel. parrein Joseph-françois-Léon Maujouan Ecuier Sieur Du Gasset, officier des vaisseaux Du roy: marreine Delle adelaïde perrine Du rocher de la périgne, sœur de l'enfant, lesquels ainsi que le père présent signent cy dessous".

La signature du recteur est précédée de 6 autres signatures "Marie Maujouan - Joseph Maujouan du Gasset - Maujouan - Du Rocher de la périgne - Lavergne - Du Rocher de la périgne"

Les cinq signatures barrées de l'acte précédent sont là. Pour un peu, par distraction, les Maujouan du Gasset et les Du Rocher de la Périgne honoraient de leur signature le banal acte de baptême

de Marie-Victoire Nevenic.

Dans le registre de 1744 Louis et Ambrois n'ont qu'un acte de baptême pour eux deux, ce sont des jumeaux :

"... Je soussigné ay baptisé Louis et ay administré les cérémonies du Baptême à Ambrois Les Symons nés le jour précédent à Kerlen du légitime mariage d'entre Ambrois Symon absent depuis la semaine Ste dans le St-Geran au service de la Compagnie et de Guillemette Bouger..."

Au contraire deux actes concernent le même enfant. La fille de "feu Laurent ducrest et de Melle Marie-Jeanne Le Quentrec" est ondoyée en novembre 1787, Mr de St-Sauveur, vicaire général, ayant permis de "différer pendant un an les cérémonies du Baptême", le prêtre a écrit dans la marge "ondoïement d'anonyme Ducrest".

Dans le registre de 1789 on trouve cette fois l'acte de baptême de Marie Adélaïde Du Crest "parrein le sieur François Féron marreine Demoiselle Jeanne-marie-jacquette Le Quentrec tante maternelle de l'enfant, lesquels ainsi que la mère présente signent cy-dessous. Le sieur Féron est aussi oncle de l'enfant (pour) avoir épousé Dame marie catharine Le Quentrec". D'un acte à l'autre l'enfant a reçu un prénom et a gagné une particule et un oncle.

Ce cas est très particulier. Beaucoup "d'Anonimes" restent anonymes. Au XVIIIème siècle les enfants décédés peu de temps après leur naissance sont en effet ainsi désignés - à la fin du siècle ils n'apparaissent plus que dans les registres de sépulture. "M anonyme hémon - L'an de grace mil sept cens vingt cinq et le vingt sixième de septembre a été inhumé dans le cimetièrre de cette paroisse le corps d'anonyme hémon né hier à Kerentrech et ondoïe par cas de nécessité sous condition par la sage femme" 1788 " ... ont été inhumés les corps d'anonimes Poulic ondoyés à la maison et décédés le même jour..."

- Des baptisés venus de loins et emmenés on ne sait où

Un an avant l'édit royal de 1666 qui sera considéré comme l'acte fondateur de Lorient, le 22 août 1665, Richard Ezvan, recteur de Ploemeur, baptise "un maure natif de Madagascar venu au Port-Louis y débarqué dans un vesseau venu de la dite Isle commandé par le sieur Kergadiou de Saint-Gilly". Jan Baptiste Demadagascar, c'est ainsi qu'il a été nommé, est dit âgé de douze à treize

ans, il est sans doute en France depuis plus d'un an puisque le vaisseau commandé par la capitaine de Kergadiou de Saint-Gilly est arrivé au Port-Louis avant le 18 juin 1664 (3). Si la cérémonie de baptême s'est déroulée à Ploemeur c'est que Jan Baptiste a eu pour parrain et marraine de hauts personnages de cette paroisse : "Messire Guillaume du Bahuno chevalier de l'ordre du Roy, seigneurs de la Demyville..., demoiselle Marie-Françoise de la Villecon, dame du Bois Joly... fille de hault et puissant Missire Mathurin de la Villecon, chevalier..."



L'île de Madagascar cartographiée par des navigateurs français au milieu du XVIIe siècle

Le 26 mai 1669 Joseph Paquet, André Valenton, Jean Louis Yoo, Charles de Lorient, Louis Chambre, Jean Louis Bonparty "tous lesquels sont naies en l'isle Dauphine et venus en ces lieux le deuxième de février 1669 dans le vaisseau nommé saint Jean Baptiste appartenant à messieurs de la Compagnie des Indes Orientales". Sous le nom d'Île Dauphine, Madagascar a été annexée à la France en 1665 ; cette annexion est toute théorique et si la grande île de l'Océan Indien connaît une grande vogue dans les années 1665-1670 elle est évacuée par les Français dès 1674.

L'acte de baptême est collectif et ne comporte aucune indication d'âge, rien n'indique si les baptisés sont des enfants ou des adultes. Les parrains et marraines ne sont pas cette fois des nobles de Ploemeur mais des personnes liées à la Compagnie des Indes, on y trouve un capitaine (Charles Vimont), un maître ((Louis Mance), un "teneur de livres" (Jean Turien). Tous les baptisés ont reçu des prénoms ordinaires - pour deux d'entre eux il s'agit même du prénom du parrain - par contre les noms de famille

qui leur ont été attribués semblent relever dans plusieurs cas d'une certaine fantaisie.

Sept Malgaches sont ainsi sans doute les premières personnes de couleur faites chrétiennes à Ploemeur. Dans quelles circonstances ont-ils quitté Madagascar ? Ont-ils été recueillis, achetés, enlevés ? Quel a été leur sort ? Hommes libres exerçant une activité ? Domestiques attachés à leurs maîtres ? Les rivages de la rade n'ont-ils été qu'une escale vers la route des Antilles et de l'esclavage ?

- Des baptisés et des parrains de poids

- Fortunée-Amandine	581 livres
- Fortunée-Pauline	648 livres
- Perrine-Félicité	922 livres !

Il ne s'agit évidemment pas d'enfants monstrueux mais de cloches.

Perdus au milieu des actes de baptême et de mariage l'on découvre des actes concernant les bénédictions et baptêmes de cloches. Entre 1726 et 1784 les édifices religieux de la paroisse s'enrichissent de 10 cloches. Quatre cloches sont bénies le 3 janvier 1726, il est indiqué qu'elles ont été fondues dans la paroisse durant la nuit du 29 au 30 décembre par Joseph Le Bernier, fondateur de Vannes. Il n'est pas précisé qu'elles sont destinées à l'église paroissiale, il en est de même pour "Françoise Louise" et pour "Louise Antoinette" baptisées le 26 mars 1750, jour du "Jeudy Saint". Par contre la cérémonie du 21 juillet 1783 concerne "la seconde et la troisième cloche de l'église paroissiale de Ploemeur", il s'agit de "Fortunée Pauline" et de "Perrine-Félicité", cette dernière est la plus imposante et cela n'a pas dû être une mince affaire que de hisser ses 922 livres dans le clocher de l'église St-Pierre. Cette année 1783 est vraiment très faste pour l'église paroissiale, le 21 septembre le recteur Guillevic y bénit un "maître au-

tel à la romaine placée dans le Choeur".

En 1734 la chapelle St-Bieuzy vit le baptême de son unique cloche laquelle reçoit un prénom mixte "Charles-Louise". La dernière cloche bénie dans la paroisse avant la Révolution est sans doute "Fortunée-Amandine" qui commence à sonner pour les habitants de Larmor le 8 juin 1784.

La liste des parrains et marraines correspond à celle des familles occupant le sommet de la hiérarchie sociale dans la paroisse, essentiellement des familles nobles. Ainsi, en 1750 "François Jacques Fortuné du Bahuno chef de nom et d'armes chevalier seigneur de Kerolain de Kermadois" est le parrain de "Louise Antoinette" qui a reçu les prénoms de sa marraine "Dame Louise Antoinette Leziart dame de Mehinville du Terre". Il arrive que les parrains soient absents, en 1784 le capitaine de Dragon de Talhouet se fait représenter à Larmor par Huc de Kermorvant, avocat au parlement. "Noble Charles Guillaume Pichon" et "demoiselle Louise Antoine Leziart seigneur du Terre" ne signent pas l'acte de baptême de "Charles-Louise", ils sont trop jeunes et ne savent pas encore signer, les mères signent à leur place. Dans les familles bien nées, les honneurs "n'attendent pas le nombre des années". D'autres enfants, eux, sont marqués par l'opprobre et ce dès leur acte de baptême.

- Des baptisés et des mères à part (4)

• Des enfants marqués

Le registre de 1672 contient trois actes délibérément mis à l'écart des actes "normaux", le prêtre, Guillaume Corvec, a inscrit ces actes de baptême tout à la fin du registre pris à l'envers.

Charlotte, fille de Marie Le Delhiat,

Jacques, fils de Guillemette Quéro, Guillaume, fils de Marie Le Neheo "dict Le Tarvicque" sont des "enfants naturels" et c'est cela qui leur a valu ce traitement à la fois particulier et peu enviable. Voici la transcription d'un de ces actes : "Ce jour sixième de Juin à été baptisé par le soussignant ptre Jacques fils naturel de Guillemette Quéro et de N. parain et mareine Claude Le Dibour du village de Laudé qui ont déclaré ne savoir signer.

Guillaume Corvec Ptre"

En 1717 Isabelle "fille naturelle de Thomase Hervé" est la dernière à figurer "au pied du registre" et à l'envers. Les enfants "illégitimes et naturels" rejoignent désormais les autres enfants dans les registres, ils ne sont cependant pas traités avec les mêmes égards. Leurs actes de baptêmes - qui portent presque toujours en marge l'infamante mention "illégitime" laissent percer pour le moins la suspicion. Voici l'extrait d'un acte de 1725 signé du recteur Le Frapper : "... ai baptisé un fils illégitime né ce jour à Kerner d'une fille inconnue se disant nommer françoise Jacob. On a donné à l'enfant le nom de Magloire...".

Les personnes présentant l'enfant sont parfois qualifiées de "gens inconnus" ainsi pour le baptême de Marie-Jacquette Melo en 1777 "parrain et marraine ont été le susdit Hurvoy et Marie Julienne Le Siquin épouse d'Yves Martin serurier tous de Kerantrés gens de moy inconnus". Le curé Mathurin Jaffredo fait suivre un acte de 1776 de l'indication suivante "le susdit baptême fait en cas de nécessité pour pourvoir au salut de l'enfant" puis, comme si cela ne suffisait pas il a ajouté dans la marge "Le dit enfant (...) a moy présenté par gens a moy inconnu".

Le prêtre qui a rédigé l'acte de Jean Marie en 1774 a précisé dans la marge "légitime", il a certainement craint que l'on prenne le patronyme Marie pour un prénom et l'enfant pour un bâtard.

Certains actes sont incomplets et donnent l'impression d'avoir été bâclés, ainsi deux actes du recteur Livoy de l'année 1765, l'un est laissé en blanc et signé, on ne saura donc de l'enfant que l'indication de la mention marginale "Moysan ill.", dans un autre on a omis le nom de la mère "... enfant illégitime de Le Père inconnu...". Dans un acte de baptême de 1774 l'enfant baptisé n'a pas de nom de baptême ni même de sexe, cette fois on a par contre le nom et le prénom de la mère.

L'illégitimité marque même la mort et l'on trouve parfois accompagnant les



Scène d'accouchement dans une famille riche (1ère moitié du XVIIe S) - gravure d'Abraham Bosse.

actes de sépulture la mention marginale "M illégitime", il en est ainsi pour la jeune Anne morte en 1729 " ... a été inhumé le corps d'Anne fille illégitime de Barbe Le Dref décédée le jour précédent dans la lande du Bourg âgée de quinze ans".

Si certains restent "illégitimes" jusqu'à leur sépulture d'autres sont "légitimés" à la suite du mariage des parents.

Le 5 février 1783 Joseph Falquerho et Clémence Orvoen convolent ; à la suite de leur acte de mariage figure la "légitimation de Clémence Orvoen depuis Falquerho" "... les dits Joseph Falquerho et Clémence Orvoen ont déclaré être de leur fait et reconnaître pour légitime une fille âgée d'environ un an et baptisée à Clohars". Si la légitimation suit parfois de peu la naissance (quelques mois, voire quelques semaines ou même quelques jours) Charlotte Julie a 14 ans - en 1783 - Lorsqu'elle devient officiellement la fille du sieur Etienne Frailon.

Les enfants nés avant mariage ne sont pas tous traités de la même façon dans les actes. Un acte de baptême de 1776 porte cette mention marginale injurieuse "La ditte batarde légitimé par le mariage subséquent...". En 1784 le prêtre a montré plus de mansuétude pour Anne Louise Launay née le 10 juillet et légitimée à la suite du mariage de ses parents le 30 juillet, non seulement l'acte de baptême ne comporte par la mention "illégitime" mais elle y est dite fille "D'Isabelle Launay et de Jean Georget son fiancé...".

• Des mères fichées

"L'an de grâce mil sept cent soixante quatorze et le vingt et un de janvier je soussigné ay baptisé Catherine née hier au Leslé et fille illégitime d'Anne Le Dantec laquelle a fait suivant les ordonnances la déclaration de la grossesse devant Me Morin procureur fiscal de Lorient le 23 octobre 1773...".

Cet acte est le premier faisant état d'un contrôle par une autorité légale des femmes enceintes non mariées ; beaucoup d'autres suivront, cependant tous les actes de baptême concernant des naissances "illégitimes" ne mentionnent pas cette déclaration de grossesse au procureur fiscal. La déclaration est parfois faite plusieurs mois avant l'accouchement (plus de 4 mois), parfois elle ne le précède que de quelques jours (2 jours), exceptionnellement la déclaration suit l'accouchement.

Lors de leur déclaration les femmes

célibataires et veuves étaient soumises à un questionnaire portant sur leur âge, leur identité, leur domicile, leur origine, le lieu où elles avaient conçu... ceci transparaît à la simple lecture des actes de baptême du moins à partir de 1780. Voici quelques extraits d'actes :

25 août 1780 : Louis Le Strat "d'une nommée Marie Thomase Le Strat âgée de 26 ans se disant fille de Jacques et de Marie Jegou, Originaire d'Auray (...) selon sa déclaration faite au noble maître Louis François Le Gallic de Kerizouet".

6 février 1784 : "Pierre Marie né à Kerentreich de Marie Vincente Le Falher, veuve d'Alain Le Rond Tisserand, originaire de Nostang et ayant conçu à Lorient et de père inconnu...".

13 mai 1784 : "Une fille nommée Marie-Louise née hier à Kerentreich de Marie-Jeanne Louéter se disant fille des feus Louéter et Marie Le Dorze, âgée de vingt-neuf ans originaire de la paroisse de Mur, diocèse de Quimper, ou de la ville de Morlaix. Domiciliée de L'Orient depuis douze ans. Demeurant actuellement au Susdit Lieu de Kerentreich et ayant conçu en la susdite ville de Lorient...".

Beaucoup de femmes de différentes origines disent avoir conçu à Lorient. D'autres dont les enfants naissent à Ploemeur ont conçu dans les paroisses un peu plus éloignées : Caudan, Port-Louis, Plouay, Bubry, Vannes... Mais évidemment certaines femmes domiciliées à Ploemeur ont conçu à Ploemeur, un acte de 1785 affirme que Rose Gainche de Kergoniel "a conçu chez son père". C'est dans le faubourg peuplé de Kerentreich que les naissances "illégitimes" sont les plus nombreuses.

Dans leurs déclarations certaines femmes essaient de ménager les convenances, ainsi en 1784, Hélène Le Fée lors de la naissance de sa fille Guillemette "née hier à Kerentreich de père inconnu et d'Hélène Le Fée, se disant originaire de Cléguer - veuve de Jean-François Poezat embarqué pour le service depuis 7 ans et dont elle a appris la mort depuis environ neuf mois...".

Deux affaires dénoncées en 1788 et 1789 montrent que pour cacher des situations délicates (ou pour en tirer avantage) des fausses déclarations étaient commises. En 1787 Noëlle Cailloche, une veuve, et Nicolas Millour "auraient eu une bâtarde née à Kerentreich" qui a été baptisée "par surprise" à Lorient comme étant la fille légitime de Louis

Cailloche et de Noëlle Durel, le parrain et la marraine sont complices de la fausse déclaration. Le 22 février 1789 Alexis est baptisé comme étant l'enfant illégitime de Marie-Françoise Tatinoy, c'est la sage-femme qui en a fait la déclaration au procureur fiscal qui l'a "enregistrée sur son registre secret". Le parrain et la marraine protestent et assurent qu'Alexis est le fils de Anne-Marie Le Fichant dont l'époux François-Gabriel Depoche est absent. Le 3 mars Anne-Marie reconnaît que le dit Alexis est "vraiment son fils" et affirme que la fausse déclaration a été faite à son insu, elle signe l'acte de reconnaissance d'Alexis Depoche ainsi : "fichant femme de Depoche".

Le procureur possédait donc "un registre secret", c'est-à-dire un fichier des femmes ayant mis au monde ou attendant des "enfants illégitimes". A partir de 1790 c'est "le maire de la municipalité" qui reçoit les déclarations de grossesse, nous ignorons si le procureur lui a transmis son registre ; c'est toujours - évidemment - le prêtre qui continue de baptiser et - encore pour un temps - de tenir l'état civil. Voici un acte de janvier 1791 : "... ai baptisé Jeanne Louise née ce jour à Kerentreich de Perrine Uriaux qui a conçu des oeuvres d'un militaire, suivant la déclaration qu'elle a faite à la municipalité de l'Orient, le 8 d'Octobre 1790...".

*
* *

Pas plus que d'autres documents les registres paroissiaux ne sont neutres, en les survolant on a vu apparaître la hiérarchie sociale de l'Ancien Régime et on a pu entrevoir certains aspects des mentalités. Ils sont aussi marqués par les grands événements historiques. Un annotation marginale du recteur Guillevic daté du 2 mai 1791 établit nettement la fracture qui s'opère dans le clergé dès la deuxième année de la Révolution (5). Le passage des registres paroissiaux aux registres de l'état civil laïque se fait dans une certaine confusion, bien excusable, l'homme de la transition est Louis Ezvan.

Un acte de 1793 est significatif, il ne s'agit plus d'un acte de baptême mais d'un acte de naissance :

"L'an mil-sept-cent quatre-vingt-treize Second de la République française le dix huit de novembre après midi, c'est présenté le citoyen Goual Carour, écrivain, originaire de Caudan, demeurant à

Keryado, avec un garçon, auquel on a donné le nom de jacques de la fraternité, né hier environ midi audit lieu de Keryado, de la citoyenne marie françoise Scouezec, originaire et domiciliée de Ploemeur, assisté du citoyen joseph Le Boulbar, soussignant, ainsi que le père et de jacquette Keryas, demeurant à Caudan laquelle a déclaré ne savoir signer, de ce interpellée.

Louis Ezvan curé et officier public".

Bizien Le Thiec et Jacques de la Fraternité ne sont plus présents uniquement dans les registres enfermés dans les boîtes noires ils sont maintenant aussi sur microfilms ; afin d'en assurer la conservation les registres ont en effet été microfilmés. Les généalogistes et les historiens peuvent désormais travailler sur écran, pour les registres c'est mieux... pas pour le plaisir du chercheur.

*

* *

NOTES

(1) Durant toute la période Larmor n'est qu'une partie de la paroisse de Ploemeur, Lorient ne devient paroisse qu'en 1709, les populeux quartiers de Merville et de Kerentrech ne sont rattachés à Lorient qu'en 1791, Keryado restant ploemeurois (voir "Le Pays de Ploemeur et la Révolution"). Les registres paroissiaux de Ploemeur concernent donc une population vivant sur un territoire beaucoup plus étendu que celui de la commune actuelle.

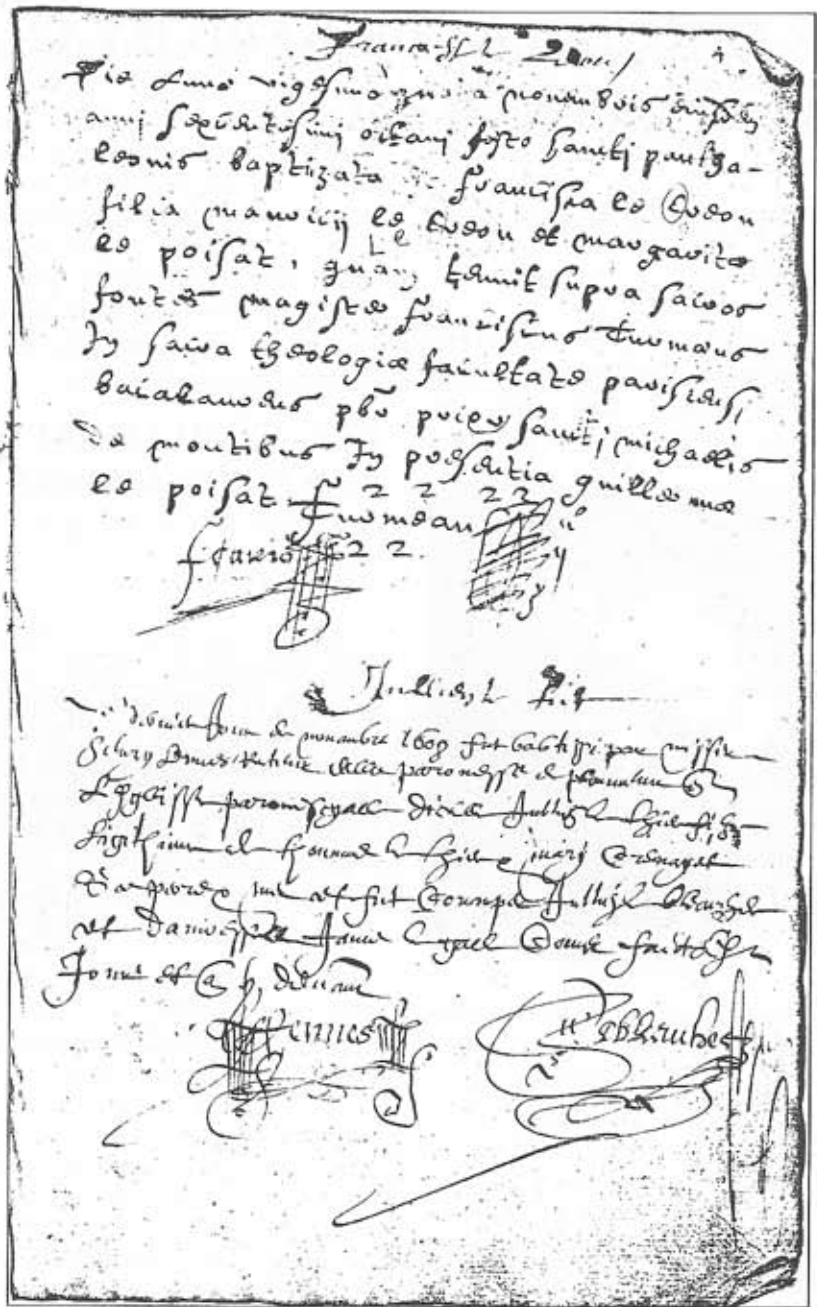
(2) François Lebrun dans "Guide de l'histoire locale" sous la direction d'Alain Croix et Didier Guyvarc'h - Edition du Seuil - 1990.

(3) H.F. Buffet "Vie et société au Port-Louis".

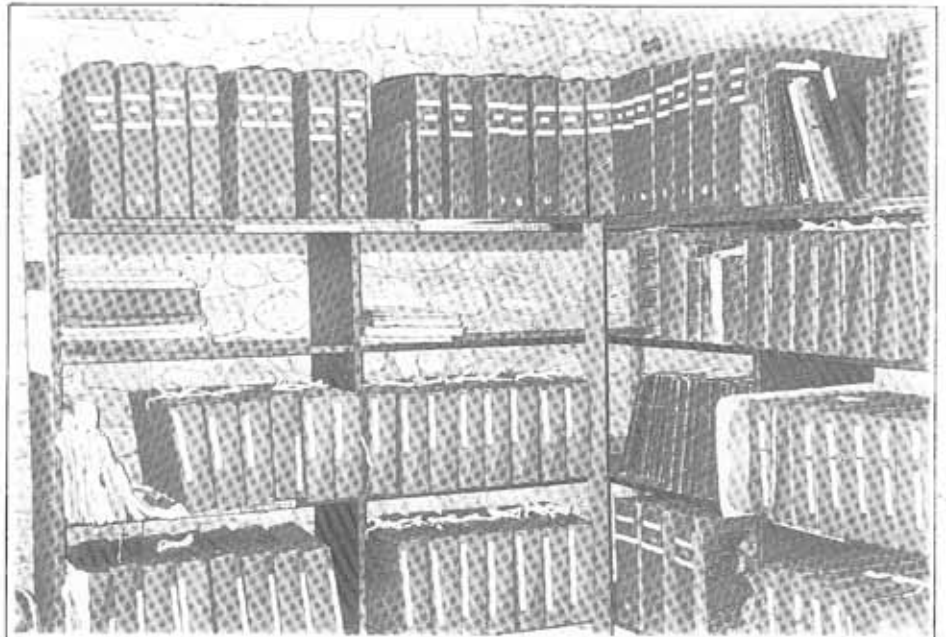
(4) La place accordée dans cette étude aux enfants "naturels" est importante, ils ne représentent cependant qu'un faible pourcentage des naissances, ainsi - à titre indicatif - un peu moins de 2 % en 1784.

(5) Voir "Le Pays de Ploemeur et la Révolution" Hervé Le Pan - Yannick Perron - Comité d'histoire de Ploemeur.

Yannick Perron



Une page du premier registre (novembre 1608). Le premier acte est en latin, le second est signé du recteur Henri Lennès.



Ces boîtes noires rangées dans la salle "Laurent Ezvan" de l'ancien presbytère - l'actuelle bibliothèque - gardent la mémoire de dizaines de milliers de Ploemeurois.

LA DOUAIRIERE DE KERIVILY EN SON MANOIR DE KEROURAN EN 1721

UN VILLAGE SANS SON MANOIR

Kerouran, à près de 4km à l'Ouest du bourg de Ploemeur, est une ancienne seigneurie d'une certaine importance, habitée pendant près de 3



Photo aérienne actuelle

siècles par une même famille : les Jubin, Seigneurs de Kérvily.

Le village actuel que vous pouvez découvrir a perdu de son faste d'antan, mais le XXème siècle l'ayant épargné de toute construction moderne, il reste l'un des rares villages ploemeurois évocateurs du passé. La cour intérieure (pourpris) et l'ordonnancement des bâtisses sont tels que figurant au cadastre de 1820. Le manoir a dû disparaître à la Révolution puisque le corps du logis actuel est daté de 1813. On ne retrouve plus trace du colombier situé au Nord-Est de l'ensemble. Le plus ancien bâtiment daté 1732 est la grange aménagée au Sud de l'ensemble.



Cadastre 1820

Le manoir de Kerouran est resté propriété de la famille Jubin jusqu'à la Révolution. Il fut acquis après cette époque par Dame Le Meillour, veuve Fers de Lorient. Il est propriété des Kaolins d'Arvor depuis 1950.

UNE FAMILLE PRÉSENTE EN SON MANOIR DE KEROURAN DURANT 3 SIECLES

Le mariage du premier Jubin que nous connaissons, Alain, a lieu à Kerivily en 1400 avec Guillemette Ligouffin ; Kerivily est à l'époque une demeure fortifiée où naîtra leur fils aîné Henry marié en premières noces à Marie Jourdain, fille de Guillaume Jourdain, Seigneur de Breuzent.

Nobles reconnus, Alain et Henry sont présents à la Montre (1) de 1464.

- "Allain Jubin, archier (2) à cheval, paltoc (3), sallade (4), espée, arc et trousse. Injonction d'avoir bonne trousse et un cheval de 10 à 12 écus" - rente : XL livres.

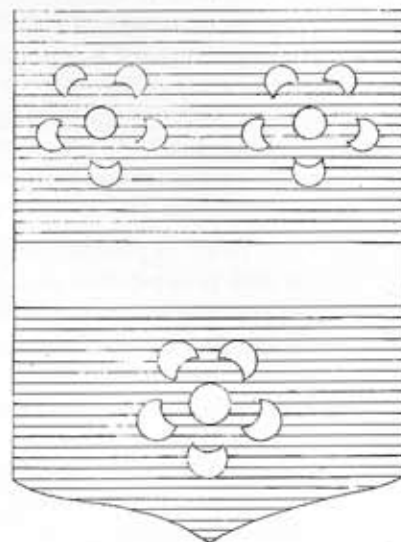
- "Henry représentant Guillaume Jourdain à paltoc, sallade, harnois (5) de jambes, voulge (6), 2 chevaux - Injonction d'avoir meilleure voulge et dague (7), rente : XL livres.

La famille était aisée : les 40 livres de rentes annoncées représentent la 3ème fortune de Ploemeur en cette année 1464. Mais en 1481, 15 livres seulement sont déclarées par Allain Jubin.

Les armes de la famille Jubin sont connues : "De gueules à la fasce d'argent accompagnées de trois quintefeuilles de même (alias : d'or)".

En 1536, Kerivily appartient à Messire René des Portes et sa fille Marie épouse Louis Jubin. A la même époque, la seigneurie de Kerouran devient propriété des enfants de feu Geoffroy Jubin ainsi que Kerbriant.

A partir de cette date, les documents attestent que la famille Jubin vit dans



Blason de la famille JUBIN

son manoir de Kerouran contractant des alliances avec les Bahuno de Kermadoye et les Keraly de Bubry. En 1678, les lieux et métairies nobles de Kerivily sont acquis par le Seigneur de Coetmadeuc mais le titre "Seigneur de Kerivily et de Kerouran" reste dans la famille Jubin.

En 1686, Demoiselle Françoise Jubin épouse Messire Guillaume Duliscouët en présence de sa mère, Dame Renée l'Honorée, douairière de Kerivily et de Kerouran et de ses deux frères escuyers, Louis et Michel.

Michel épouse Dame Magdeleine-Françoise Le Douarain (son frère Louis est décédé le 9 mars 1696). De leur union, naîtront 3 enfants.

Tous les actes de cette fin du XVIIème et début XVIIIème siècles concernant les familles Jubin voient se côtoyer grand nombre de "Nobles personnes" : l'escuyer Nicolas Léger, Dame Hélène Magon, Demoiselle Céleste de Lambilly, Messire de Longchamp chevalier du Roy...

Ainsi, pour les baptêmes des enfants, Nicolas Michel en 1713, et Jeanne-Perrine en 1714, on note 14 signatures de présents.

Mais curieusement lorsque leur père meurt le 20 janvier 1719, l'acte de sépulture est d'une brièveté déconcertante : "l'an

(1) Montre et revue de gens de guerre : y étaient convoqués par un mandement ducal les nobles et les gens possédant des fiefs nobles, il fallait s'y montrer solvables et bien équipés.

(2) Archier : soldat armé d'un arc et officier subalterne de police sous l'ancien régime.

(3) Paltoc : justaucorps

(4) Sallade : casque profond et arrondi à visière courte et à couvre-nuque.

(5) Harnois : armure d'acier rigide.

(6) Voulge : Serpe à long manche appelée aussi hallebarde.

(7) Dague : épée courte dont la lame aigüe et plate pouvait pénétrer au défaut de la cuirasse.

de grâce 1719, le 21 janvier, a été inhumé le corps de Messire Michel Jubin, chevalier de l'ordre de St-Louis et capitaine de "Bouslor" après avoir reçu tous les sacrements. Ont assisté au convoi Jan Pirio et Jacques Le Mestric qui ne signent".

Gilles Adam, Curé.

UNE ÉPÉE SANS POIGNÉE

En ce début du XVIII^{ème} siècle comme au siècle précédent, les proches d'un chevalier décédé devaient sur ordre du roi remettre son épée à son succes-

seur dans ses fonctions. Mais ce ne fut pas simple à Kerouran comme nous l'apprend la lettre ci-après, écrite par le Sieur Davailleaux au Conseil du roi à Paris le 10 juin 1720 :

10 Juin 1720 - Epée du Sieur de Kerivily
Le Sieur Davailleaux

"Les intérêts de maintenir les droits de la Majorité dont j'ai l'honneur de faire les fonctions en l'absence du Sieur Chevalier Desnos partie dans cette affaire contre la Dame de Querivily veuve du Feu Sieur de Querivily de son vivant Chevalier de St-Louis et Capitaine du "Bouslor" me feront aujourd'hui de donner connaissance au Conseil du refus que la dite Dame de Kerivily a toujours fait de remettre l'épée au dit Sieur Chevalier Desnos et des raisons dont elle se sert pour s'en défendre encore aujourd'hui."

Voici les faits :

"Le Sieur de Kerivily en question demeurait ordinairement à la terre de Querouran qui est distante d'environ une lieue et demie de Lorient où il venait à la fin de chaque mois passer en revue - il décède en cette terre. Aussitôt le dit Sieur Chevalier Desnos s'y transporte pour y apposer les scellés selon qu'alors il était usité dès ce départ. Le défunt enterré, le dit Sieur Chevalier Desnos attend de la politesse de la dite Dame de Querivily l'épée qui lui appartenait justement. Elle ne vient point ; il s'en plaint, il tombe malade sur ces entrefaits et dans cet état il se voiture à Brest avec beaucoup de peine où il embarqua avec Mr de Champmerlin son oncle ; je viens le relever ; j'apprends son juste sujet de plainte contre la dite dame et j'y fais attention quelques jours après que je sois nommé de la part du commandant et le Sieur Renaud contrôleur de la part de l'ordonnateur pour aller conjointement lever les sceaux à la dite terre de Querouran où nous laissons l'un et l'autre la dite dame dépositaire de la dite épée pour la rendre au dit Sieur Chevalier Desnos lors de son retour. A sa première réquisition la dite dame, consentante aussitôt que je le lui dis le Sieur Chevalier Desnos arrivé à Paris, je lui mande la manière dont le Sieur Renaud et moi-même nous sommes comportés à ce sujet ; il m'écrit d'envoyer chercher la dite épée, je le fais. Au lieu d'une belle et bonne épée d'argent, la dite dame a la hardiesse de m'envoyer une vieille épée de cuivre sans poignée. Je la luy renvoie avec copie de la dernière ordonnance du Roy du 2 novembre 1712 par laquelle sa Majesté ordonne que ceux des héritiers des officiers décédés qui auront remplacé leurs armes par des mauvaises seront contraints de les restituer ou d'autres de même prix et qualité au moins ; la-dessus elle me vient trouver, je luy représente que ses mauvaises manières pourront avoir des suites qui ne lui feraient ni honneur dans le monde, ni proffit ; elle consulte tout ce qu'il y a d'honnestes gens, elle est partout condamnée, elle me promet enfin qu'elle m'envoie la dite épée, je l'attends pendant plus d'un mois, elle ne vient point encore, j'y renvoie, elle le refuse quoique promise mais n'ayant pas l'assurance elle-mesme de m'écrire, elle se sert de la dame Duliscouët sa belle-soeur grande plaideuse qui me mande que le dit Sieur Chevalier Desnos a manqué à son devoir de n'être pas venu avec un détachement à l'enterrement du dit feu Sieur de Querivily et que c'est à l'église que l'on doit rendre l'épée. Belles raisons ! un major peut-il faire un détachement sans l'ordre du commandant et doit-il se trouver à un enterrement lorsque le service du Roy l'appelle ailleurs. Avec tout le respect que je dois au Conseil je le supplie très humblement de faire attention que si le refus de la dite dame de Querivily était autorisé l'on chercherait tous les jours de nouvelles chicanes aux Majors qui anéantiraient à la fin le seul droit qui leur est de tout temps accordé."

Davailleaux

Au Port-Louis le 10 juin 1720

Archives Nationales B3. 264

Nous n'avons pas trouvé dans les copies des lettres retour aux Archives de la Marine la suite donnée à cette affaire qui nous semble bien futile aujourd'hui. Peut-être à Kerouran, notre Dame s'est-elle rangée à la raison et a rendu l'épée à l'amiable. Il est possible qu'elle espérait que son fils Michel-Nicolas soit fait chevalier et bénéficierait ainsi du droit de conserver l'épée de son père. Elle reste pourtant procédurière et envoie elle-même en novembre 1722 un placet (8) au Conseil du Roy installé au Louvre pour réclamer les appointements de son mari pour le mois de janvier 1719. Le placet lui fut renvoyé par L.A. de Bourbon en lui demandant de "cesser

ses plaintes".

On retrouve les enfants Michel-Nicolas et Perrine en 1737 lors d'un procès qui les oppose depuis le 29 avril 1730 à la famille de Cléguérec. Le premier apparaît encore dans les registres paroissiaux lors de la séance du 14 février 1762 du Conseil de Fabrique.

Quant au Sieur Davailleaux, nous avons appris que le Ministre avait chargé cet enseigne de vaisseau faisant fonction d'aide-Major au Port-Louis "d'inventaires et autres papiers concernant les morts".

Maryvonne Moy

(8) Placet : écrit adressé à un roi pour demander justice.

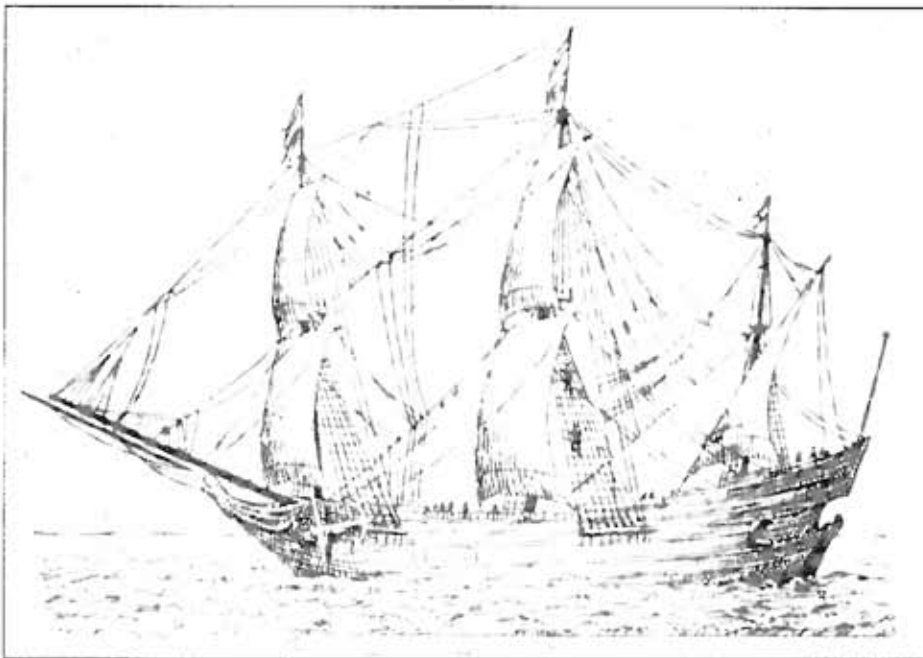
Documentation :

Archives nationales : B3 264
Registres paroissiaux
Montres : 1448, 1464, 1477, 1481, 1536
Terrier : 1678
La noblesse de Bretagne : Régis de l'Estourbillon
Registre général de bibliographie de R. Kerviler
Nobiliaire et Armorial de Bretagne de Pol Potier de Courcy
Archives de la Marine de Lorient

DE L'ALLEMAGNE À LA LOUISIANE...

PAR PLOEMEUR

Le tragique destin de 4000 colons allemands en route vers la Louisiane au XVIII^e siècle



C'est à bord de navires semblables à celui-ci que les Allemands ont traversé l'Atlantique

Ce mardi 22 octobre 1720, en l'église Saint-Pierre, devant messire Jean Le Mer, curé de la paroisse de Ploemeur, s'unissaient devant Dieu : Paul Cloump et Marguerite Baumann, "tous deux allemands partant pour aller à la Louisiane".

Paul et Marguerite, comme des centaines de leurs compatriotes avaient quitté leur village, pleins d'espoir et de confiance dans l'avenir, persuadés que l'émigration en Louisiane serait la panacée, un remède à toutes leurs souffrances et leurs misères et qu'ils pourraient enfin vivre sous un ciel meilleur.

La Louisiane, qui avait été délaissée par les "conquistadors espagnols", comprenait à cette époque l'immense bassin du Mississippi s'étendant de la région des Grands Lacs au Golfe du Mexique. C'est Cavalier de la Salle qui, en 1682, après avoir descendu l'Illinois puis le Mississippi jusqu'à son embouchure, en avait pris possession au nom du Roi de France Louis XIV et lui avait donné le nom de Louisiane en son honneur.

La mise en valeur des terres du delta du Mississippi ne commença véritablement qu'au début du XVIII^e siècle, sous l'impulsion de Le Moyne d'Iberville, de

Crozat et surtout de Law, économiste et banquier d'origine écossaise qui, malgré l'hostilité du Conseil de Régence, réussit à gagner l'estime et l'appui du Régent, Philippe d'Orléans, dont il devint le contrôleur général des Finances le 5 janvier 1720.

C'est donc pour peupler cette région et principalement les trois concessions qu'il s'était appropriées, que Law, reprenant une idée du Suisse Purry, fit appel à l'émigration allemande. Pour cela, il s'en remit à son secrétaire Melon, et un vaste réseau de propagande vit le jour à travers l'Empire germanique. Une brochure fut éditée à cette intention en 1720 à Leipzig, donnant une "description historique et géographique détaillée de la belle région de la Louisiane".

"Le rêve américain" semble avoir pris naissance dans l'Empire germanique aux alentours de 1683 où les premiers allemands du sud émigrèrent en Amérique du Nord. Au XVIII^e siècle, l'émigration se fit surtout à partir du Palatinat, du Bade et du Wurtemberg. Elle "était due en partie à des raisons religieuses et politiques, mais en plus grande partie à des raisons économiques". L'émigration en masse avait débuté en 1709, quand

plus de 13.000 Palatinois avaient quitté l'Allemagne pour s'installer au bord de l'Hudson et en Caroline. L'Electeur palatin ainsi que le Duc de Wurtemberg avaient publié plusieurs fois des ordonnances pour interdire ces émigrations, mais sans grand succès.

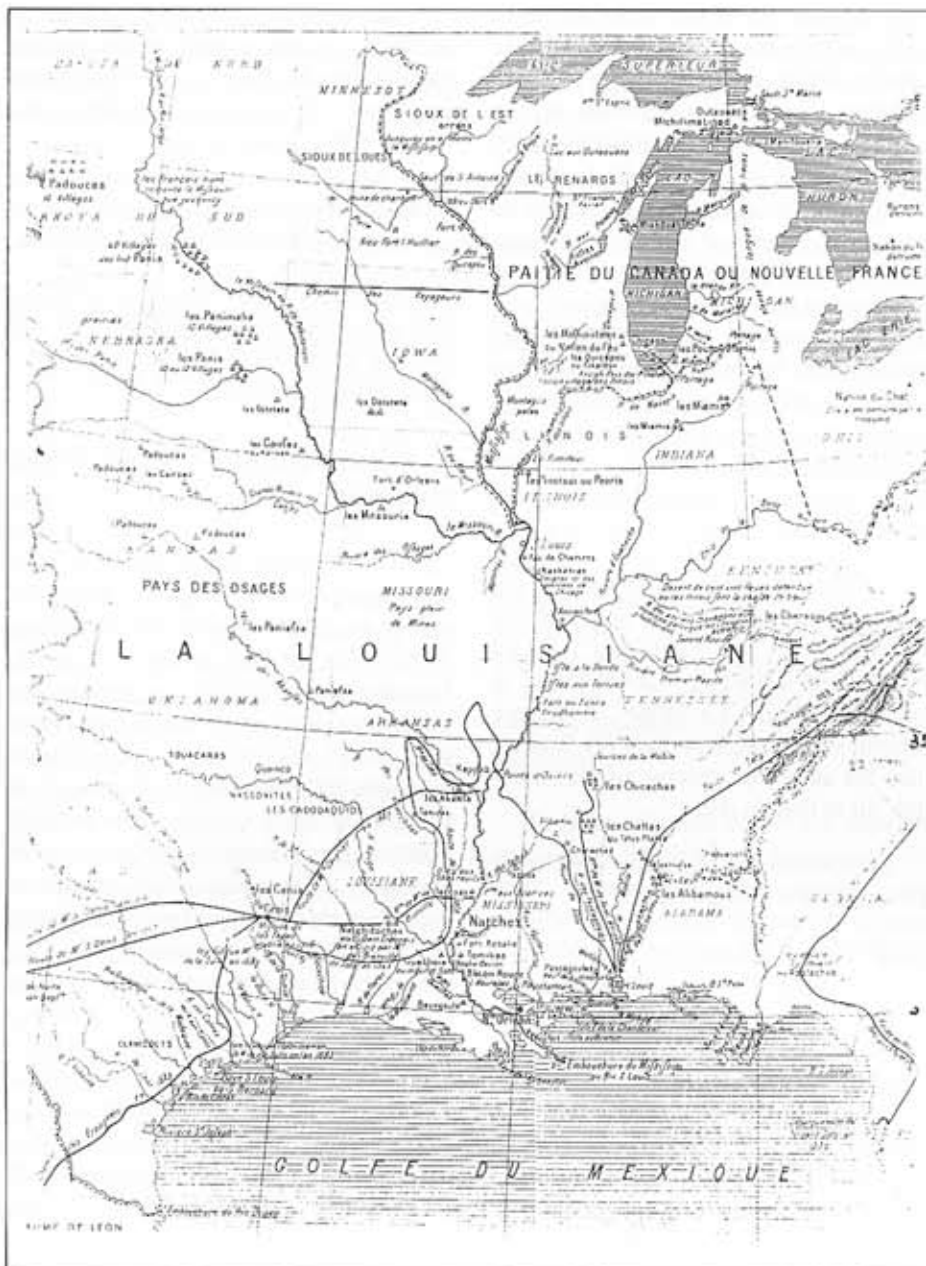
C'est ainsi qu'en 1720, 2600 Allemands du Palatinat décidèrent d'émigrer en Louisiane. Se joignirent à eux des familles venues du Bade, du Wurtemberg, des électors de Mayence et de Trèves, ainsi que des Suisses, des Alsaciens et des Lorrains.

Pour l'exploitation des territoires français d'Amérique du Nord et en particulier pour coloniser, planter, cultiver les terres de la Louisiane, Law avait fondé, en août 1717, la Compagnie d'Occident qui, deux années plus tard, en août 1719, se regroupa avec la Compagnie des Indes Orientales pour former la Compagnie des Indes. Lorient devint, à partir de cette date le principal, pour ne pas dire l'unique, port français pour le commerce avec la Louisiane.

Les colons furent rassemblés à Orléans d'où, en deux convois, ils furent acheminés vers Lorient. Le premier, sous les ordres de Michel Vaudron, comprenait 450 familles ; le second, avec plus de 500 autres personnes, était placé sous le commandement des sieurs Giberty et de la Monnerie, assistés du sieur Vaudron. C'est à ce dernier que reviendra le mérite "d'avoir pu contenir tant de familles pour une si longue route sans qu'il soit arrivé le moindre désordre".

Nous avons connaissance de leur arrivée à Lorient par l'acte de baptême de Suzanne Catherine Bisfort, née le jour précédent, enregistré à la paroisse de Lorient le 4 juillet 1720. En tout, 3991 Allemands et Suisses seront comptabilisés par la Compagnie des Indes, qui en assurera la subsistance. Ce chiffre représente-t-il la réalité exacte ?

Ce fut certainement un véritable problème d'intendance que dut résoudre la



La Louisiane Française du XVIIIe siècle : elle recouvre un territoire beaucoup plus grand que l'actuel Etat de Louisiane.

Compagnie pour loger tout ce monde, d'autant que d'autres passagers, comme les soldats du régiment suisse de Karer attendaient également pour embarquer vers la Louisiane, et que la place était limitée. En effet, Lorient qui, séparée de Ploemeur, avait été érigée en paroisse en 1709, ne s'étendait que dans les limites du centre-ville actuel ; ce n'était en fait qu'un bourg de 7000 habitants dont l'habitat était surtout composé de chaumières. C'est pourquoi deux grands centres d'hébergement furent installés à l'extérieur : l'un au château de Tréfaven, propriété de la famille Rohan-Guéméné, et loué par la Compagnie en janvier 1720 ; l'autre "un campement sous tentes" à la Belle Fontaine. Cette fontaine, qui devait son nom à la "limpidité et pureté de ses eaux", peut-être située de nos jours à l'angle des rues de la Belle Fontaine et Amiral Courbet. En souvenir de ce campement, une autre fontaine, si-

tuée à une centaine de mètres plus haut, prendra, elle, le nom de "Fontaine des Allemands". Ces deux lieux se trouvaient en fait sur le territoire de la paroisse de Ploemeur

Les autres familles trouvèrent place chez l'habitant, ou dans d'autres lieux appartenant à la Compagnie ou loués par elle. Dans ces deux cas, les actes des registres paroissiaux ne mentionnent aucune adresse. On peut penser que toutes ces familles furent regroupées par village d'origine, comme ce fut le cas pour les embarquements.

L'intendance fut confiée à un certain Lessiart, commis de M. Law, dont les agissements soulevèrent de nombreuses plaintes des familles allemandes, au point que le Conseil de Régence demanda au Commissaire Ordonnateur de Port-Louis, le sieur Etienne-François Renault,

de bien vouloir effectuer, avec diligence et discrétion, une enquête afin de connaître de quelles façons ces familles avaient été traitées.

En attente de l'embarquement, que la faillite du système Law semble avoir retardé et qui, en fait, ne commencera qu'après la fuite de Law en Belgique, les familles durent passer tout ou partie de l'hiver 1720-1721 dans des conditions lamentables de logement et d'hygiène et avec certainement une nourriture insuffisante. De leur séjour dans notre région, il nous reste, inscrits dans les registres paroissiaux, les moments forts de leur vie : la naissance, le mariage, la mort.

- 88 baptêmes :

69 à Lorient, 16 Ploemeur, 3 au Port-Louis

Des parents luthériens firent baptiser leur enfant dans la religion catholique. Ainsi, deux couples de religion luthérienne, Georges Jacques Reiche et Jan Henry, firent baptiser leur enfants, Marie-Ursule et Maria, dans la religion catholique romaine à l'église de Lorient. Le couple Ansierique Andra fit de même à Ploemeur pour son fils Jean.

Deux enfants, Pierre et Jacquette Cheser, âgés respectivement de 5 et 7 ans, furent baptisés dans la religion catholique romaine à Lorient, alors que leurs parents, de religion luthérienne étaient "morts depuis peu à Tréfaven".

Des jumeaux, Jean-Pierre et Jean-Joseph Woulz, furent baptisés à Lorient le 22 décembre.

En excluant les deux enfants Cheser, c'est donc 86 naissances qui ont eu lieu du début juillet 1720 à fin avril 1721 ; trois ont été déclarées sous les "tentes de la Belle Fontaine", trois au "château de Tréfaven", deux à bord de la flûte "La Charente" et enregistrées sur les registres paroissiaux du Port-Louis.

- 5 cas d'abjuration et de conversion dans la religion catholique romaine

Nous pensons que ces abjurations doivent être considérées plus comme une démarche facilitant l'intégration dans une société à majorité catholique romaine, que comme une renonciation à la religion professée.

A Ploemeur : Paul Hibener, son épouse Christine et leur fille Margurite, 9 ans, se convertissent, ainsi que Ernest Reiter.

A Lorient : c'est le cas d'une ressortissante suisse, Marie Anne Grabe, 20

ans, native du canton de Berne.

Au Port-Louis : le 4 août 1720, en présence de Jean-François Liestenant sieur de la Perrière et de demoiselle Marie-Magdeleine Aegnant, Jean Galley, natif de Genève, âgé d'environ 25 ans, abjure de la "prétendue religion réformée" ;

Le 25 octobre 1720, Jean de Cornmun et sa femme de Genève font abjuration de "l'hérésie de Luther" et épousent "la religion catholique en laquelle ils veulent vivre et mourir et d'y élever leur fille, Marie-Anne, âgée d'environ 9 mois".

- 18 mariages :

17 à Ploemeur, 1 à Lorient

L'église de Ploemeur était-elle un lieu de prédilection pour les nouveaux mariés ?

Parmi tous ces couples qui se marient avant de s'embarquer vers la Louisiane, un couple suisse : César Favre de Fribourg et Jeanne Duprono, et deux Français, deux frères, Maurice et Pierre Calliop de Besançon, qui épousent respectivement Barbe Olivier et Marie Hore.

Quant au mariage de Maurice Prompst de Furstemberg avec Gertrude Sailin, il nous apprend que la route suivie par certains émigrants a dû passer par Joinville. En effet, dans cet acte, il est fait mention que Gertrude était veuve de André Quentel, décédé le 11 juin 1720 à l'hôpital Saint-Jean de Joinville, diocèse de Chalons (Chalons sur Marne). Ce couple fera partie des émigrés embarqués sur "La Saône".

- 130 sépultures,

dont une à Ploemeur et quatre au Port-Louis

Nous voyons que les décès sont supérieurs de 53 % aux naissances et que les inhumations ont presque toutes lieu au cimetière de Lorient, situé à cette époque au centre-ville, autour de la première église paroissiale : Saint-Louis. La raison majeure du choix de ce cimetière est qu'il est moins éloigné que celui de Ploemeur, mais on peut y voir également une décision de la Compagnie des Indes qui, responsable du séjour des familles, pouvait ainsi mieux contrôler les inhumations.

Il faut également souligner que les actes de décès des personnes de religion luthérienne ne sont pas inscrits dans ces registres paroissiaux. C'est ainsi que

nous n'avons pas trouvé trace du décès des parents de Pierre et Jacqueline Cheser, décès mentionné dans l'acte de baptême des enfants. Certains de ces actes ne portant pas la nationalité du défunt ou autres indications facilitant son identification et son appartenance au groupe "partant pour la Louisiane" peuvent entraîner des confusions et des erreurs dans leur dénombrement, et ce d'autant plus que les noms patronymiques sont transcrits phonétiquement dans une orthographe laissée au bon plaisir des scribes. Cette remarque est également valable pour tous les autres actes et listes de passagers que nous avons analysés.

Sur ces 130 décès, vingt-six sont déclarés "sous les tentes de la Belle Fontaine", un sur "La Diane", six en rade, quatre à bord de "La Charente" et quinze à bord de "La Saône", dont deux inhumés au cimetière du Port-Louis : tous les autres ne portent aucune mention sur le lieu du décès.

En fonction de l'âge du décès, nous avons établi le tableau suivant :

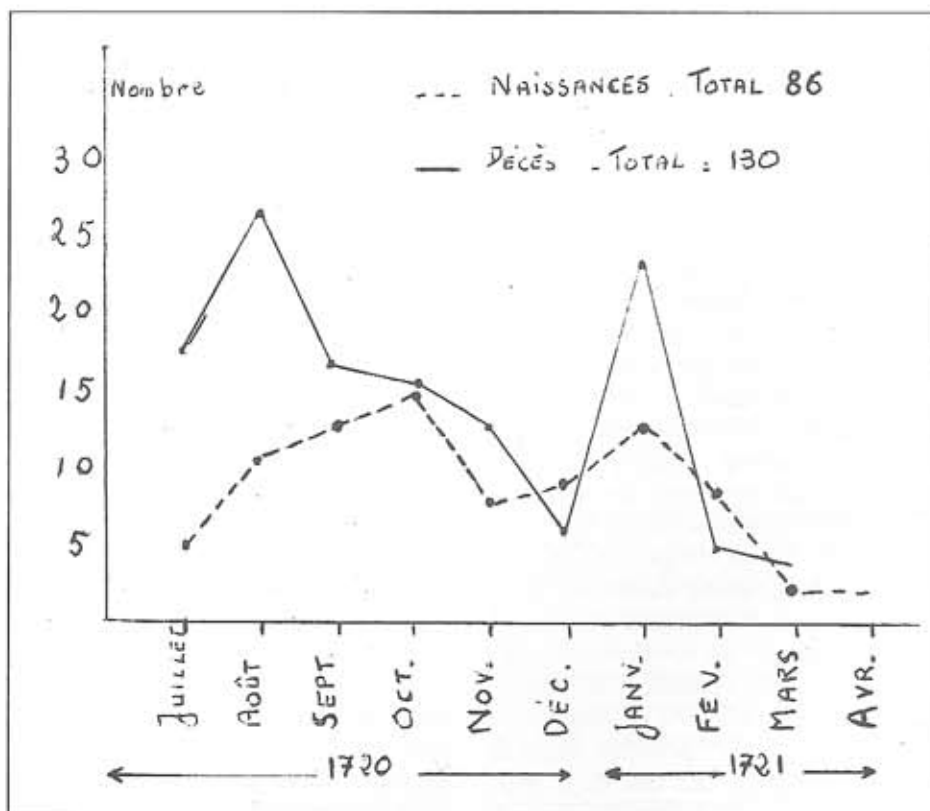
de 0 à 1 an	18 décès
1 à 7 ans	36 décès
7 à 17 ans	14 décès
17 à 30 ans	13 décès
30 à 60 ans	27 décès
plus de 60 ans	2 décès
sans mention d'âge	20 décès

Ces chiffres montrent que le taux de mortalité des nourrissons et des enfants jusqu'à l'âge de 7 ans est particulièrement important : 41,5 % de la mortalité globale. Les fatigues du voyages, la malnutrition et les mauvaises conditions d'hébergement sont certainement les causes principales de cette forte mortalité.

Le dernier décès que nous avons relevé est celui de Philippe Roufe, 24 ans, survenu le 10 mars 1721 "sous les tentes de la Belle Fontaine".

- Les inhumations en fosses communes

Si nous nous référons aux 3991 Allemands et Suisses qui ont été pris en charge par la Compagnie des Indes, aux 1516 qui embarqueront pour la Louisiane, aux 400 qui, en principe, reprendront le chemin du retour, nous voyons qu'à ces 130 décès il faut ajouter quelques 2000 personnes "disparues". A l'origine de cette tragédie, une maladie épidémique "marquée par des fièvres continues avec transport au cerveau et beaucoup de vers" qui trouva un milieu favorable à son expansion rapide dans une population déjà affaiblie, vivant dans des conditions d'hygiène rudimentaire et souvent de grande promiscuité, comme sous les "tentes de la Belle Fontaine". Débordées par cette excessive mortalité, les autorités décidèrent la mise en terre commune et Monsieur de



Courbe des naissances et décès

la Franquerie, Directeur de la Compagnie des Indes, dans sa lettre du 24 mars 1721, au Conseil de Régence, nous en donne les raisons :

" J'ai reçu la lettre que le Conseil m'a fait l'honneur de m'écrire le 19 de ce mois par laquelle il paraît avoir été informé qu'il y a eu une grande mortalité parmi les familles allemandes qui sont ici, qu'on enterre ceux qui meurent à un pied dans la terre seulement et qu'il est arrivé que des chiens ont déterrés des corps. Le Conseil nommera bon s'il luy plaist que je luy représente qu'il y a eu dans cette relation des particularités oubliées.

Il est vrai que la grande quantité de morts nous a forcé d'en mettre un certain nombre dans une même fosse, mais non pas au point de ne laisser qu'un pied de terre au-dessus, ce qui est aisé à vérifier.

D'ailleurs ces mêmes fosses ont été sous mes yeux couvertes comme il convient et j'ay fait mettre où il en soit besoin de la chaux vive, qui à la vérité n'est arrivée que depuis quelque temps de Nantes d'où nous sommes obligés de la tirer. Le Conseil me permettra donc de l'assurer que tout est tel que je le dis et que rien ne s'est fait qu'en ma présence."

Ces inhumations en fosses communes semblent avoir lieu entre fin janvier et fin février, alors que les inhumations individuelles passent de 6 en décembre à 24 en janvier et 5 en février (voir courbe).

Cette épidémie continuera à faire des ravages pendant la traversée et jusqu'à l'arrivée en Louisiane.

*
* *

LES EMBARQUEMENTS

Les embarquements se firent entre novembre 1720 et mai 1721. Les passagers embarquaient en rade de Pen-Mané ou de Port-Louis, en principe le jour de l'armement du navire, qui marque le début de l'expédition maritime, mais non de l'appareillage du navire qui peut rester plusieurs jours, voire des semaines, au mouillage par suite d'incidents divers ou en attente d'amélioration des conditions météorologiques. Dans notre région où les vents dominants sont de secteur NW à SW, l'attente de vents favorables de secteur N à NE pour sortir de la rade, peut-être fort longue, surtout en hiver.

Les sept navires sur lesquels embarquèrent les colons allemands faisaient partie de la flotte de l'ancienne Compagnie d'Occident. C'étaient des "flûtes" de 400 à 600 tx, certaines construites en Hollande - comme "La Saône" en 1717 et "La Durance" en 1712 ou 1718 - , d'autres en Angleterre comme "Le Saint André" en 1719. La flûte était un type de navire de commerce apparu en Hollande au XVIIe siècle, possédant une forte capacité de chargement, une longueur quatre fois supérieure à la largeur, un faible tirant-d'eau, des formes arrières arrondies, une bonne tenue à la mer, et ne nécessitant qu'un équipage réduit. Ainsi l'équipage de la flûte "Les Deux Frères" était de 52 hommes soit : Etat-major, 6 (1 capitaine, 1 lieutenant, 1 enseigne, 1 aumônier, 1 écrivain, 1 chirurgien-major), - Officier-mariniers, 21 - Matelots, 21 - Mousses, 3.

Pour se défendre contre les attaques de navires hostiles qui écumaient les mers - corsaires, flibustiers, pirates -, ces navires étaient armés de canons, 18 pour "Les Deux Frères", ainsi que de fusils, pistolets et sabres.

A l'embarquement, les passagers étaient groupés par villages d'origine, avec à leur tête un responsable ou représentant désigné sous le nom de "prévost" ou "maire" chez les Allemands, et "brigadier" chez les Suisses.

Dans la chronologie suivante, nous nous sommes référés à la date d'armement des navires, qui est le plus souvent la seule date précisée sur les documents.

- "Les Deux Frères" : 330 tx, en armement le 17 novembre 1720, sous le commandement du sieur Pierre Chesneau ; furent embarqués 150 passagers allemands dont 77 enfants, et 64 passagers suisses dont 25 enfants.

- "La Garonne" : 400 tx, commandée par le sieur Pierre Burat, en armement le 30 novembre 1720 : à son bord 210 passagers allemands dont 96 enfants. Ce navire se trouvait toujours sur rade le 28 décembre, puisqu'à cette date le capitaine Pierre Burat assistait en tant que parrain, au baptême du petit Pierre Storpe.

- "La Charente" : 380 tx, commandée par le sieur Mirambault, en armement le 19 janvier 1721 ; à son bord 256 passagers allemands dont 120 enfants.

Parmi ces passagers, quatre décès ont été déclarés entre le 27 et le 31 janvier. Un membre de l'équipage, Jean-Claude Geffroy de Brest, est inhumé au Port-Louis le 3 février et le maître-d'hôtel, Mathurin Le Guen, de Brest également, est inhumé à Lorient le 25 février, le navire toujours en rade.

On peut supposer ensuite que ce navire, après avoir quitté Lorient, aurait fait demi-tour pour des raisons inconnues : grand nombre de malades, mauvais état de la coque, ... ? , puisqu'il est signalé en "réarmement" le 22 avril et "nafragé" le 28 du même mois, en "sortant de la rade". En absence de documents, nous ne connaissons ni les causes du naufrage, ni le nombre de rescapés et les mesures prises à leur égard.

- "La Saône" : 300 tx, commandée par le sieur Frottin, en armement le 21 janvier 1721 ; à son bord 267 passagers allemands dont 120 enfants.

Deux décédèrent le 26 janvier, dix le 31 et trois le 1er février.

Une liste complémentaire de passagers, comprenant trois "passagers à table" et dix sept à la "ration simple", nous apprend que ce navire n'aurait quitté Lorient que le 20 juillet, soit 6 mois après la date de son armement. Toujours par manque de documents, les causes de ce très long retard restent inexplicables, et nous ne savons ce qui a pu advenir du navire et de ses passagers pendant ces 6 mois.

- "Le Porte-faix" : ce navire était arrivé à Lorient en début d'année, venant de Hambourg où il avait subi un carénage. Commandé par le sieur Dufour, il est en armement le 7 mars 1721 et 300 passagers allemands auraient été embarqués selon une estimation numérique attribuée à Benard de la Harpe, sans autre garantie.

- "La Durance" : 600 tx, commandée par le sieur Gaultier avec un équipage de 62 hommes, était en armement le 7 mai 1721. A son bord 108 passagers allemands dont 53 enfants.

Ces deux derniers navires auraient mis à la voile le même jour ou peu de temps après leur mise en armement.

En comptabilisant les 256 passagers de "La Charente", dont nous ne connaissons pas le sort, c'est un total de 1516 passagers, allemands et suisses, qui furent déclarés comme ayant embarqué à Lorient à destination de la Louisiane.

LA TRAVERSÉE

Les navires, après avoir levé l'ancre, manœuvré dans le chenal et doublé Pen-Men, prenaient une route pour passer au large du Cap Finisterre, et ensuite pour descendre sur les Canaries afin de gagner au plus vite les vents portants des alizés de N.E. qui les menaient aux Antilles. De là, par la mer des Caraïbes et le golfe du Mexique, ils gagnaient les côtes de la Louisiane en atterrissant sur l'île aux Vaisseaux ou l'île Dauphine, situées à l'est du delta du Mississipi. En effet, le fort de la Balise sur le delta n'était pas encore édifié, et ce n'est que quelques années plus tard, qu'après avoir maîtrisé le passage de sa barre, les navires remontèrent le fleuve jusqu'à la Balise dans un premier temps et ensuite jusqu'à la Nouvelle Orléans.

C'est donc en tout une distance de quelque 6000 milles qu'il fallait parcourir en route directe, ce qui, en d'assez bonnes conditions, prenait environ 90 jours : 60 pour descendre aux Antilles et 30 des Antilles à la Louisiane. Parfois moins, parfois plus, car il fallait compter avec les courants, les tempêtes toujours causes d'avaries, les zones de calme, les vents favorables ou contraires, les erreurs dans la position du navire. Il faut savoir qu'à cette époque à défaut d'horloge marine donnant l'heure du premier méridien, les observations astronomiques ne permettaient que le calcul de la latitude et que la longitude, calculée à partir de l'estime de la route suivie, était le plus souvent imprécise.

A tous ces aléas dus au temps et à l'état de la mer, il fallait ajouter les naufrages et échouages possibles, dus en principe aux erreurs de manœuvre ou de navigation. Ainsi, nous l'avons vu "La Charente" fit naufrage en sortant de Lorient, et "Le Porte-faix" se perdit sur les côtes d'Irlande le 28 septembre 1721, à son retour de Louisiane.

Il y avait aussi les rencontres de navires ennemis - corsaires, flibustiers, pirates - qui écumaient la mer à la recherche de proies. "La Garonne" fut ainsi immobilisée pendant six semaines par des pirates près de la baie de Samana, sur la côte nord de l'île de Saint-Domingue, alors que l'état sanitaire des passagers était déplorable.

Déjà au moment de l'embarquement,

le plus grand nombre des émigrés, plus ou moins atteints par la "maladie épidémique", était en mauvaise santé. C'est donc dans les pires conditions que la plupart d'entre eux partaient affronter toutes les vicissitudes de cette traversée. Tous d'origine terrienne, ils voyaient pour la première fois la mer et à peine le navire sorti du port ils en ressentaient les effets néfastes. Pas de cabine : la nuit venue il fallait trouver un endroit disponible pour se coucher, sur le pont par beau temps, ou, par gros temps, dans l'entrepont, quitte à respirer des odeurs nauséabondes. Très vite, il fallait apprendre à survivre dans le plus grand inconfort et des conditions d'hygiène lamentables à l'intérieur de ces espaces restreints que leur offrait le navire, parfois près des poules et moutons embarqués pour la nourriture de l'équipage et des "passagers à table". Les émigrés n'avaient eux droit qu'à une nourriture à base de bouillon, légumes secs, bœuf ou lard salé, fromage de Hollande, biscuits de mer, et la carence en produits frais les prédisposait à attraper le scorbut, maladie souvent mortelle. A cela venait s'ajouter le problème de l'eau, dont la conservation en fûts était source de pertes et de pollutions, aussi devait-on la rationner au fur et à mesure de l'allongement du voyage, et souvent elle prenait un si mauvais goût qu'elle devenait imbuivable. Ainsi, tout était réuni pour que le spectre de la mort hante les traversées.

"La Garonne" qui semble poursuivie par le mauvais sort, après avoir mis les voiles à Lorient est obligée de relâcher à Brest pour débarquer des malades. Un premier état comporte la liste de "16 passagers laissés chez le sieur Morel", Côte de Recouvrance", tous décédés entre le 10 et 27 février, un deuxième "les noms des Allemands qui sont à Lanninon actuellement ce jour 25 février". Nous en avons dénombré 78. Hélas, nous ne connaissons pas leur destin ! Ainsi, peu de temps après le départ, de nombreuses familles se trouvaient déjà endeuillées ou séparées. Parmi l'équipage, le matelot du Port-Louis Antoine Guillas décéda à l'Hôpital royal de Brest le 23 juin. Mais fut-il le seul hospitalisé ?

A bord de la flûte "Les Deux Frères", la mortalité fut également importante. M. Giraud donne des chiffres de 75 à 105. Nous avons relevé sur sa liste d'équipage douze morts pour le mois de décembre : 7 officiers-mariniers et 5 matelots, et durant son escale au Cap Français (aujourd'hui Cap Haïtien) sur la côte Nord de l'île de Saint-Domingue fu-

rent inhumés les 4 et 12 janvier 1721, les corps de l'aumônier et du chirurgien-major. Un officier-marinier fut également laissé à l'hôpital le 8 février. Pour rétablir l'effectif, onze hommes, dont un chirurgien, embarquèrent pendant l'escale.

Sur "Le Saint-André", "un enfant meurt le 28 mai à 2 h et est jeté à la mer à 6 h (...) ". Lorsqu'il arriva au Cap Français le dimanche 13 juillet, "18 morts ont déjà été jetés à la mer", et "le mercredi 16 juillet, nous avons mis à terre 55 à 60 de nos passagers les plus malades atteints de "les corbuts" (sic) tant hommes que de femmes et enfants". Ce navire quitta le Cap Français le 14 août, rejoint par "La Durance" et, du 14 août au 20 septembre date de son arrivée à l'île aux Vaisseaux, on dénombra encore 40 décès - 36 dont 10 enfants selon M. Giraud -.

C'est un mois après le départ de "La Durance" que fut signalé le premier décès allemand. Le 13 juin, un enfant allemand catholique fut porté décédé du "corbut" et le jeudi 1er juillet un Allemand luthérien de 20 ans mourut du "mal de terre" (dépression... !). Dix décès furent signalés pendant la traversée, dont huit décès allemands. Parmi l'équipage, un matelot décéda le 8 juin, et le chirurgien-major le 29 du même mois.

ARRIVÉE ET SÉJOUR AU NOUVEAU BILOXI

Les navires mouillaient sous l'île Dauphine ou l'île aux Vaisseaux. La flûte "Les Deux Frères" fut signalée arrivée le 4 Mars, "Le Porte-faix" le 4 juin, "Le Saint-André" le 20 septembre, soit respectivement 107, 89, 137 jours après leur date d'armement. "La Saône" n'arriva que le 20 novembre, soit 112 jours après sa date de mise à la voile du 20 juillet, ce qui confirme qu'elle était bien restée six mois en attente avant de quitter Lorient.

Les émigrés étaient dirigés sur le lieu appelé le "Nouveau Biloxi", mais combien furent-ils à débarquer "vivants" de ces "navires de la peste" ? - "the pest ships" comme les surnommèrent les historiens américains. Les chiffres avancés varient entre 838 et 955, soit 60 % du chiffre global des passagers embarqués à Lorient.

Le Nouveau Biloxi, qui avait remplacé l'ancien Biloxi reconnu trop insalubre, était le lieu de résidence du Gouverneur de la Louisiane, le sieur de Bienville, en attente de son installation en août 1722 à



L'embouchure du Mississipi
au temps de la Louisiane française

la Nouvelle Orléans, qui remplaça Mobile comme capitale de la Louisiane. La Compagnie des Indes y avait également son comptoir. C'était un lieu de transit où beaucoup de monde, colons, ouvriers, employés, soldats, esclaves noirs venant d'Afrique, attendaient de pouvoir rejoindre, qui leurs concessions, qui leurs régiments. Des baraques ou cabanes montées à la hâte servaient de logements, il n'y avait pas d'hôpital pour accueillir et soigner les malades. Tout ceci joint à un climat chaud et humide et aux piqûres des maringouins (espèces de moustiques), n'était pas fait pour redonner des forces physiques et morales à nos pauvres colons allemands, déjà tant éprouvés par le voyage. Beaucoup y laissèrent leur dernier souffle de vie et pour d'autres, il fallut toute la persuasion de Bienville pour les empêcher de prendre le chemin du retour.

*
* *

LA COTE DES ALLEMANDS

Le district qui avait été accordé aux colons se trouvait à 40 km en amont de la Nouvelle-Orléans, sur la rive droite du Mississipi ; il était enserré dans une large boucle du fleuve et très vite fut connu sous le nom de "Côte des Allemands". La Côte désignait en effet cette partie concave des berges, vue du lit du fleuve, les berges opposées étant appelées pointes ou rive.

C'est par voie d'eau, à travers les lacs Pontchartrain et Maurapas, que les Allemands se rendirent sur leur terres, mais les embarcations étaient rares et fort demandées, aussi leur séjour au Nouveau Biloxi se prolongea d'autant plus. Quant à

de 32,5 cm au carré, soit environ 34 ares. En arrivant sur les lieux tout était à entreprendre : construire un toit pour se loger, abattre les arbres, déterrer les souches, défricher la terre. Tout ceci à la force des bras et au moyen d'outils rudimentaires : pelle, pioche, houe... en l'absence d'animaux de trait. La femme devait travailler autant que son mari, et si l'un disparaissait il était difficile à l'autre de survivre. Ce travail titanesque pouvait être anéanti en un rien de temps par une montée des eaux du Mississipi, car les levées pour canaliser le fleuve étaient à construire. C'est ainsi qu'après le passage d'un cyclone en 1721, de nombreux terrains furent submergés par la montée des eaux. Après chaque catastrophe, tout était à recommencer, sinon il fallait fuir et rechercher un emplacement meilleur.

Néanmoins la vie s'organisait, des villages se fondèrent : Hoffen, Augsburg, Mariental et Karlstein où résidait Karl Friedrich d'Arensbourg, ancien officier suédois qui avait préféré s'exiler plutôt que se soumettre à la tyrannie du tsar Pierre Le Grand. Il joua un grand rôle dans l'administration des villages, où il exerça la fonction de juge. Ces villages se trouvaient à l'emplacement actuel des paroisses de Saint John the Baptist et Saint-Charles, dont la population compte encore un grand nombre de descendants de ces premiers pionniers de la "Côte des Allemands".

Le recensement du 12 novembre 1724 " de la communauté du village des Allemands Hoffen à dix lieues de la Nouvelle-Orléans sur le fleuve St Louis à droite en descendant", ainsi que les deux anciens villages attenants (Augsbourg et Mariental) nous révèle que, suite aux inon-

la traversée, elle était longue et épuisante, car tous les soirs, avant le coucher du soleil, il fallait se préparer à bivouaquer pour passer la nuit, le plus souvent dans des terres marécageuses où pullulaient les fameux maringouins.

Les parcelles de terre étaient face au Mississipi, seul trait d'union avec le monde extérieur. Elles étaient mesurées en arpents, un arpent équivalant à une superficie de 180 pieds

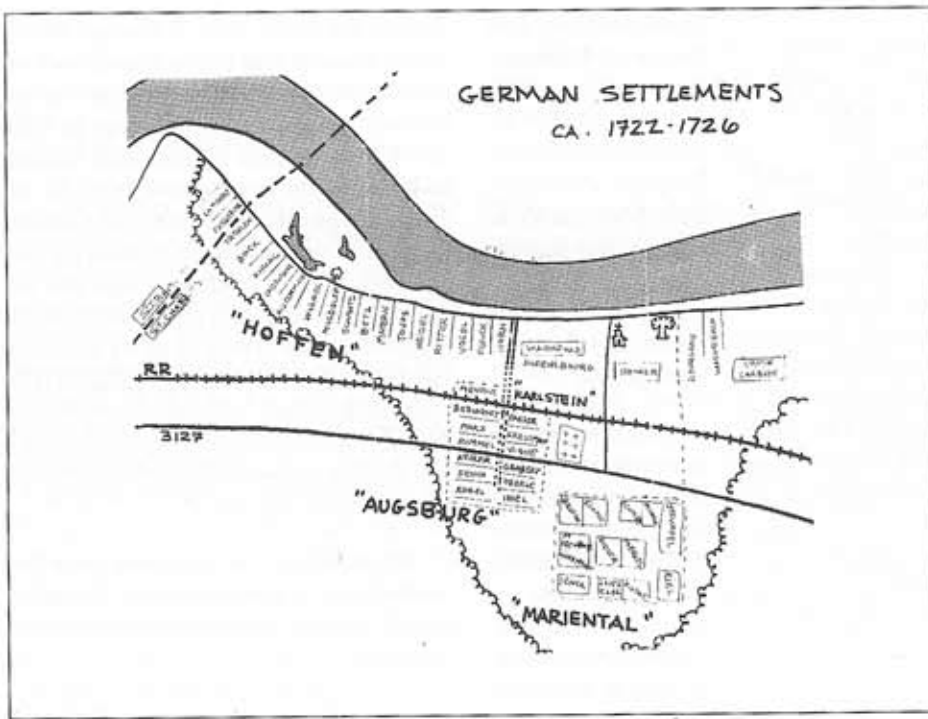
datations des terres après le passage du cyclone, plusieurs lots furent abandonnés ou subirent des mutations dans leur attribution. Certains colons quittèrent même la Côte des Allemands pour d'autres lieux comme le Natchez ou la concession de M. de Bienville, proche de la Nouvelle-Orléans. Le riz et le maïs étaient les céréales les plus cultivées, mais le rendement était très variable et dépendait à la fois de l'état de défrichement des terres et de la santé du cultivateur. Quant à l'élevage, celui du porc était prédominant, les vaches et génisses étaient peu nombreuses et élevées dans les lots les plus prospères. On ne trouve aucune mention de chevaux.

La superficie des lots varie principalement entre 1 arpent et 1/2 et 2 arpents. Un lot est réservé pour la chapelle et son cimetière.

58 familles sont recensées, dont deux couples français sans enfants : Guillaume Pictot, âgé de 50 ans, natif de Moncontour en Bretagne, Jacques Poché, âgé de 45 ans, natif de Saint-Omer en Artois. Ces 58 familles comptent en tout 171 personnes, parmi lesquelles on dénombre 49 enfants et 8 orphelins hébergés dans des familles. On trouve également deux veuves vivant seules et trois avec des enfants, une femme séparée de son mari vivant avec son enfant, un homme séparé de son épouse "mais fainéant" (sic) et qui demeure au village dans "les terriers" (sic).

C'est en compulsant ce recensement que nous avons retrouvé, au numéro 44, nos mariés de Ploemeur, Paul Cloump, dont le nom s'écrit maintenant Klomp. Nous apprenons qu'il était âgé de 30 ans, natif de Beauerbaque, Bauerbach près de Karlsruhe, évêché d'Espire, Spire ou Speyer, de religion catholique romaine, laboureur de son état, qu'il vivait avec sa femme et son garçon âgé de 2 ans 1/2. En outre, il hébergeait un garçon orphelin âgé de 12 ans. Son terrain occupait une superficie de 1 arpent 1/2 (51 ares), "sur lequel il est depuis 3 ans". Il élevait un "cochon", mais il n'avait pu récolter que 4 barils de riz environ "parce que son terrain a été noyé et qu'il a été malade".

Le nom de Cloump ou Klomp ne figurant sur aucune des listes de passagers des "Deux Frères", de "La Garonne", de "La Charente", de "La Saône" et du "Saint-André" que nous avons consultées, nous ne savons sur lequel des deux autres navires, "Le Porte-faix" ou "La Durance", ce couple avait voyagé. Peu importe, la chance ou la Providence leur avait souri. Par contre, ce ne semble pas être le cas



Les Concessions attribués aux Allemands.
Ce document nous a été communiqué par le Comité des Archives de la Louisiane.

pour les 17 autres mariés, dont nous n'avons trouvé aucune trace, à l'exception de Georges Riter, marié le 28 avril 1721 à Ploemeur avec Anne Matisin, qui figure sur la liste des émigrés arrivés à la Côte des Allemands et ayant fait souche

en Amérique.

Après ces premières années passées dans la peine et la souffrance, les colons allemands, par leur travail, leur persévérance et leur ténacité, améliorèrent le rendement de leurs terres, les récoltes de

mais et de riz furent plus abondantes et ils purent approvisionner les marchés de la Nouvelle-Orléans de leurs produits fermiers, et ainsi acquérir une certaine prospérité. Mais au contact d'une population à majorité francophone, ils perdirent une partie de leur identité et culture germaniques.

Le désastreux traité de Paris de 1763, qui mit fin à la guerre de sept ans, fit passer la Louisiane sous tutelle espagnole et anglaise. Rétrocédée à la France en 1800, elle sera vendue trois années plus tard, pour la somme de 80 millions de francs, par le Premier Consul Napoléon Bonaparte, à la jeune République des Etats-Unis. La partie sud de ce vaste territoire, comprenant le delta du Mississippi, gardera le nom de Louisiane et deviendra, en 1812, le 18ème état de l'Union.

En épilogue à cette histoire, nous pouvons dire qu'aujourd'hui des milliers d'Américains peuvent prétendre avoir un ancêtre d'origine suisse ou allemande, ayant émigré en Louisiane au XVIIIème siècle... en passant par le Pays de Lorient-Ploemeur.

Georges Quernin

Recherches : Nicole Bouric (Archives de Ploemeur et Lorient)
Maryvonne Moy (Archives Nationales)
Ursula Cren Lerner } (Archives de Mayence et Trèves)
Isabelle Moy

Remerciements - à M. René Estienne, Directeur des Archives du Port de Lorient, qui nous a guidés dans nos recherches,
- à l'Association FRANCE-LOUISIANE et aux nombreuses associations et organismes de la Louisiane qui ont répondu à notre courrier, nous ont encouragés dans nos recherches et adressé de précieuses documentations :
en particulier :

- Le Comité des Archives de la Louisiane
- The Historic New Orleans Collections
- German Acadian Coast Historical and Généalogical Society

SOURCES

Archives :

- Registres paroissiaux de Lorient, Ploemeur, Port-Louis
- Délibérations municipales de Lorient
- Archives du Port de Lorient :
Série 1 P (1 P 2 - 1 P 118 - 1 P 274 - 1 P 278 - 1 P 301 - 1 P 304)
Série 2 P (2 P 1 - 2 P 20)
Série E 4 (E 4/26 - E 4/27 - E 4/28)
- Archives Nationales : Séries V/7/254 - C 2/15 - C 13/A6 - 4/J/14
- Archives des Colonies : Série G 1 464 sur microfilm 85 MIOM 1240
- Archives d'Etat de Mayence :
U.S.A. UND BADEN-WURTTENBERG IN IHREM
GESCHICHTLICHEN BEZIEHUNGEN - Rédaction
Professeur Dr Günther Maselier

Bibliographie :

- Cie Française des Indes au XVIIIème siècle, de Philippe Haudrère
- Histoire de la Louisiane, de M. Giraud
- Vieille Amérique - La Louisiane au temps des Français, de Georges Oudard
- Relations du voyage des Dames Religieuses Ursulines de Rouen, de Sœur Anne-Marie Mallet
- Les Allemands à la Louisiane au XVIIIème siècle, de René Le Conte
- The German Coast during the colonial era 1722-1803, de Helmut Blume
- The Settlement of the German Coast of Louisiana, de J. Hanno Deiler

UN "GÉNÉRAL" QUI A BEAUCOUP A FAIRE

L'administration de la paroisse de Ploemeur au XVIIIème siècle

Dimanche 14 juin 1761 : les cloches de l'église Saint-Pierre ont sonné plusieurs fois, appelant le corps politique de la paroisse de Ploemeur à se réunir en la chambre de la sacristie. Les douze délibérants avaient été convoqués à cette réunion le dimanche précédent par l'annonce faite au prône de la grand-messe par "noble et discret missire Hyacinthe Marie de Livoys, Sieur recteur de cette paroisse". La réunion a lieu ce matin de dix à onze heures.

*
* *

Dans les archives paroissiales, on découvre parfois des registres anciens contenant les délibérations du Général de paroisse, et leur lecture est riche d'enseignement. Nous avons pu étudier un de ces documents relatant les délibérations paroissiales de Ploemeur du 14 juin 1761 au 4 novembre 1770.

Avant d'évoquer les problèmes ploemeurois, il est peut-être nécessaire de rappeler comment étaient administrées nos paroisses jusqu'à la Révolution. Dans son "Pouillé", écrit à la fin du XIXème siècle, l'abbé Luco nous instruit sur ce sujet. Il nous dit notamment : "(...) en dehors du point de vue spirituel et exclusivement religieux, chaque paroisse constituait un établissement légal et régulier, pour l'administration du côté matériel du culte et même des intérêts généraux des membres dont se composait cet établissement".

Avant 1789, la paroisse était non seulement le cadre de la vie religieuse mais aussi celui de la vie sociale et administrative. Seuls les grands centres de population avaient été érigés en communautés de ville. Les paroisses étaient dirigées par un personnel, distinct du clergé, appelé **Corps politique** ou **Général**.

Les fonctions et tâches du Général sont variées, lourdes et parfois délicates. Il doit tout à la fois gérer les biens reli-

gieux de la paroisse, s'occuper de la répartition et de la collecte des impôts, veiller à l'entretien des chemins, participer à la levée de la milice, s'efforcer de soulager les pauvres.

A l'origine, le Général se réunissait dans le cimetière, ou sous le porche de l'église paroissiale. Ces lieux, peu hospitaliers à certaines saisons, furent abandonnés dès le XVIIème siècle. Des arrêts de la cour du Parlement décidèrent alors que les réunions seraient tenues dans la sacristie ou dans une chambre située au-dessus. Il était expressément défendu de se réunir ailleurs - chez le recteur ou chez l'un des trésoriers par exemple - sous peine de nullité des délibérations.

LES HOMMES DU "GÉNÉRAL"

Ce corps politique, composé d'un personnel distinct du clergé, comprend toujours dix sept membres :

Trois membres de droit : le sénéchal, le procureur fiscal de la juridiction et le recteur (seul religieux).

Douze délibérants : élus tous les ans par le Général, à la pluralité des voix, parmi d'anciens trésoriers dont les comptes ont été rendus et soldés,

Deux trésoriers : appelés trésoriers en charge ou en exercice, mais aussi fabriciens ou marguilliers, et également élus par le Général.

- Présents ou remplacés

Durant toute la décennie que nous avons étudiée, le recteur "noble et discret missire Hyacinthe Marie de Livoys" est présent sauf le 29 janvier 1769 où il est remplacé par J.M. Le Thiec, curé. Assistent également à presque toutes les séances Jean François Morin, avocat à la cour et procureur fiscal des juridictions de Pont-Scorff et Lorient, et Me Guillaume Hyacinthe Benen, notaire et procureur des mêmes juridictions. Le greffier est toujours Me Jean Marie Cougoulat, notaire royal d'Hennebont.

Deux personnalités, des nobles, paraissent en 1762 et 1770 : Messire Michel Nicolas Jubin "chevalier Seigneur de Kerivilly, Kerourant et autres lieux" assiste à la réunion du 14 février 1762, et M. Dubois de la Rongère est présent les 13 et 27 mai 1770, deux assemblées où sont prises des décisions pour secourir les pauvres.

Comme il est prescrit, les noms des douze délibérants sont inscrits. Chaque année, le Général élit deux nouveaux membres, les noms de leurs prédécesseurs étant toujours précisés :

" (...) François Le Montaigner de Keréan, et Yves Yvon de Saint-Bieuzi, fabriciens entrant en voies délibératives au lieu et place de Jean Le Chaton et de Jean Remot anciens délibérants sortis de charges (...)" . De même, lorsqu'un membre du corps politique est absent, le motif de son absence est donné, et son remplaçant désigné : "Jean Le Calvar (...) est depuis environ un mois à Brest de la levée dernière en qualité de matelot sur les vaisseaux du roy, en son lieu et place s'est présenté Louis Le Discot de Keramzec". Un an après, Jacques Le Calvar "mort au service du roy à Brest" est remplacé par François Savet, délibérant "ayant fini son temps" et nommé pour un an seulement. Le cas échéant, un trésorier en charge est désigné pour atteindre le nombre de personnes exigé par les règlements. Le manque de candidats se fait sentir.

- Parfois incapables de faire face... et pas toujours franchement bénévoles

Les trésoriers tant de l'église paroissiale que des chapelles dépendant de la paroisse sont nommés par le Général pour une durée indéterminée. Ils demandent eux-même à sortir de leur charge, soit parce qu'ils en assument une autre, soit en raison de leur âge ou de leur état de santé, ou pour cause de déménagement. Le Général désigne immédiatement les remplaçants et donne des instructions pour la remise des comptes.

Ainsi le 9 mai 1762, les trésoriers de la "mère église", des chapelles Saint-Maudé, Notre-Dame de Larmor et Saint-Jude, sont remplacés par : Joseph Boulbar du bourg "ne veut plus continuer", Georges Le Gal de Saint-Maudé et René Le Boulbar de Larmor ont "fini leur temps suivant les arrêts et réglemens de la Cour", et Joseph Richard de Saint-Jude est décédé. Quelques années plus tard, en 1770, Yves Yvon, trésorier de la chapelle Saint-Bieuzy depuis plusieurs années, "a pris sa résidence au bourg" depuis un mois et "il a par ailleurs des affaires qui l'empêchent de vacquer aux soins de la chapelle". Son frère, Pierre Yvon, qui demeure au village de Saint-Bieuzy, le remplacera.

La charge de trésorier était lourde, surtout celle de l'église paroissiale et de la chapelle de Larmor. Il semble que cette fonction n'était pas rémunérée, et les titulaires demeuraient responsables des deniers de la fabrique*. En 1764, Joseph Le Boedec, meunier à Kervennanec, trésorier de la chapelle Saint-Germain et Saint-Mathurin, âgé et infirme, est remplacé par Jacques Le Montagner de Saint-Déron. Lors de la séance du 21 octobre suivant, ce dernier remontre que le reliquat de la gestion, soit 737 livres 16 sols et 11 deniers, ne lui a pas été remis intégralement. Le Boedec a versé 360 livres et "n'étant point en argent et hors d'état d'en gagner par son grand âge et ses infirmités" a proposé un billet sous seing privé portant la somme de 324 livrés. Ayant délibéré, le Général autorise Jacques Le Montagner à accepter le billet et à en poursuivre le recouvrement, et pour le solde, il le dispense de "faire des suites à ce sujet contre ledit Boedec" pour éviter des frais "attendu (son) insolvabilité actuelle et notoirement connue".

La même année, Pierre Le Discot du bourg est nommé à la place de Paternelle Le Montagner pour tenir les comptes de l'église paroissiale. Trois mois plus tard, ce dernier expose que Pierre Le Discot est incapable de remplir sa charge "(...) ne sachant surtout lire, ni écrire, ni aucun mot français". Pourquoi donc l'avoir nommé trésorier ? Cet exemple montre bien la difficulté qu'il y avait à trouver des hommes capables d'assumer cette fonction. Celle-là et d'autres également, ainsi celle de greffier.

Tout au long de la période étudiée, Maître Jean Marie Cougoulat, notaire royal d'Hennebont et procureur des juridictions de Pont-Scorff et Lorient, assu-

me la tâche de greffier. Au cours de la réunion du 21 octobre 1764, il dut causer une grosse émotion à l'assemblée en annonçant "qu'étant greffier (...) depuis près de dix ans et dans un temps le plus embarrassant il demande à se retirer de cette charge et que le général ait à choisir et nommer sur le champ un autre greffier en son lieu et place". Le général délibère et, à l'unanimité, prie le sieur Cougoulat de continuer. Et pour emporter son assentiment, il lui offre une rétribution " (...) le salarisant en reconnaissance des soins qu'il a eus jusqu'à présent et de ses peines à l'avenir, autorisant à cet effet ledit Kerner trésorier actuel et tous autres après lui à payer audit sieur Cougoulat des deniers de la fabrique de cette paroisse la somme de trente livres par chacun an". Me Cougoulat ne résiste pas à cet argument, et en 1770 il est toujours le greffier du Général.

Il est certain que les hommes susceptibles d'assumer les tâches nécessaires à la gestion de la paroisse étaient peu nombreux. Hors les personnalités telles que le recteur et les prêtres, les avocats et les notaires, il y avait des laboureurs, des marins, des commerçants, des artisans. Encore fallait-il, pour être élus membres du Général, qu'ils soient imposés, ce qui a pu être vérifié en consultant le rôle de capitation de 1774 où figurent presque tous ceux qui, de 1761 à 1770, ont été nommés fabriques, membres du corps politique, receveurs collecteurs ou égailliers. Les moins capités payaient trois livres, et la plus forte imposition atteignait trente six livres. Mais cela n'implique pas que les hommes étaient lettrés. Les douze délibérants ploemeu-

rois déclarent pour la plupart ne savoir signer. Ils désignent alors des personnes, appelées "prud'hommes" pour le faire à leur place.

*
* *

LE GÉNÉRAL ET LE "MATÉRIEL" DU SPIRITUEL

Par le truchement de la fabrique, le Général gère les biens de l'église. Ces biens consistent en immeubles - églises et chapelles, maisons et terres -, et meubles - objets du culte, mobiliers, effets -.

- Des fonds qui rentrent : les fondations

Une des ressources de l'église provient des "fondations". Les paroissiens qui le désirent proposent - de leur vivant ou par testament - une somme d'argent, en échange de laquelle des cérémonies, messes et prières, sont demandées à perpétuité pour le repos des âmes.

Au cours de la décennie étudiée, trois fondations sont proposées et acceptées par le Général et les prêtres. Les conditions de la fondation et la somme versée - 670 livres - sont toujours les mêmes. Seule la date à laquelle les rites seront pratiqués diffère. Quels sont ces rites ?

" (...) une exposition du Saint Sacrement depuis la première messe jusques à Vêpres le mardi gras avant les Cendres de chaque année, dire une mes-



Signatures des membres du Général réunis le 17 février 1762

* - Ici le mot "fabrique" concerne l'organisme de gestion des biens - immeubles, droits, fondations - appartenant à une église ou à une chapelle.
- Nom donné à chacun des membres du conseil de fabrique.

se basse avant l'exposition, chanter une messe solennelle du Saint Sacrement environ 10 heures, dire trois autres messes basses soit avant ou après la messe, chanter après cette messe un nocturne de l'office des morts, ensuite un libera et un De profundis, chanter vêpres et donner à l'issue des dites vêpres la bénédiction du Saint Sacrement".

Telles sont les conditions de la fondation demandée en 1767 par Maurice Le Montagner et Louise Le Moing sa femme de Briantec, et de celles de Julienne Gardic, veuve de Louis Esvan de Kervenannec, en 1769, mais pour le lundi gras, et de Marie Levenat, veuve de Guillaume Le Halper de Keryalan, en 1770, pour le dimanche de la Quinquagésime de chaque année.

A l'issue de la délibération paroissiale, le Général accepte les offres et propositions des fondateurs pour ce qui incombe à la fabrique, le recteur et les prêtres s'engageant à l'exécution des différents rites. Le trésorier reçoit alors le montant de la fondation, il est chargé du placement de cette somme, et fera établir un acte notarié. Le revenu des 670 livres permettra la rétribution des services.

*

* *

Outre les fondations, l'église paroissiale et les chapelles possédaient des biens qui leur avaient été légués et dont elles tiraient des revenus. Ainsi, en 1667, dom Bertrand Garro et dom Jean Jégo avaient fondé et érigé une chapellenie. La fondation comprenait une maison avec pavillon au bourg et une rente annuelle de 62 livres 10 sols assise sur quatre maisons situées également dans le bourg.

- Des fonds qui circulent : les prêts

De cette fondation dépendait une tene à domaine congéable située au bourg, dénommée "Le Pavillon", sous la seigneurie du Chef du Bois. Elle fut congédiée en décembre 1745 par les nommés Louis Le Frapper et Marie Audic sa femme. Le produit de ce congément appartenait à la fabrique, était prêté à des particuliers, et le revenu de ces prêts revenant au chapelain lui permettait de remplir les obligations de la fondation. Lors du congément, une somme de 2583 livres 15 sols fut versée

par le domanier. De prêts en remboursements, elle revint à la fabrique le 16 septembre 1764 lorsque les frères Dessert, Léonard et Siméon, la remboursèrent. " (...) les frères Dessert ont compté et réalisé à l'endroit sur la table de ladite sacristie (...) avec les rentes aréagées dudit constitut jusqu'à ce jour montant à 124 livres". Les 124 livres, moins 1/20^e (retenue des droits du roi), sont remises à Jean Le Corre, chapelain en place.

Cette somme de 2583 livres 15 sols fera l'objet de plusieurs prêts. Ce même 16 septembre 1764, Louis Le Calvar et Jeanne Le Chaton sa femme, de Kerentrech, empruntent 783 livres et 15 sols ; Pierre Esvan et Jeanne Le Guerrouez, de Kervennec, sollicitent 900 livres. Le Général consent à ces prêts sous réserve de la comparution des cautions.

Quelques semaines plus tard, une somme de 900 livres est prêtée à Michel Robert, horloger, et Marie Anne Guénard sa femme demeurant à Lorient rue Godehen, paroisse de Saint-Louis. Deux ans après, le Général doit se joindre aux cautions pour une procédure de saisie-arrêt, les époux Robert ayant vendu leur maison. L'affaire se termine en 1767 lorsque Marie Anne Guénard, veuve "communière"* de Michel Robert, rembourse les 900 livres à la fabrique et verse 10 mois 1/2 de rente au chapelain.

Jusqu'à là les prêts ont été consentis au denier 20, ensuite ils le seront au denier 25, ce qui correspond à une diminution du taux d'intérêt. Vincent Quillien de Kerentrech qui avait obtenu 900 livres, ne s'est pas présenté avec ses cautions ; ladite somme est prêtée à Joseph Le Souris pour "aider au paiement des droits édificiers et réparatoires de la tenue à domaine congéable des héritiers du Carous de Kernevel sous la seigneurie du Terre". Les édifices seront hypothéqués. En 1770, un "plombier au bureau des fermes du roi", Pierre Le Calloch et son épouse Anne Le Gallic, demeurant à Lorient rue de Bourgogne, "ayant besoin d'argent" obtiennent aussi 900 livres.

Et l'argent continue à circuler. Aussitôt remboursées, les sommes de 900 et 783 livres sont demandées au trésorier et prêtées à nouveau. Entre 1764 et 1770, les 2583 livres ont fait l'objet de sept prêts.

- Des fonds qui sortent : réparations, embellissements, achats

Toutes les réparations - intérieures et extérieures - de l'église, des chapelles, ou des maisons appartenant aux fabriques sont signalées au Général. Lors des réunions, les trésoriers, parfois le recteur, indiquent les travaux indispensables, ainsi que les achats d'objets mobiliers, d'effets ou d'objets du culte. Après délibération, les demandes étant acceptées, des instructions sont données aux trésoriers. Ils choisiront les ouvriers, les matériaux, régleront les dépenses. Mais toujours, ils devront obtenir l'accord du recteur, et des quittances seront gardées à l'appui des comptes.

Au cours de la période étudiée, nous trouvons tous les ans des demandes d'achats ou de travaux, notamment pour l'église paroissiale et la chapelle Notre-dame de Larmor, mais aussi pour des chapelles dont plusieurs ont aujourd'hui disparu. Lorsqu'il s'agit de remplacer des effets, la nature des tissus, des galons, leurs couleurs, sont précisées. Ainsi, le drap mortuaire acheté en 1762 sera fait de calemande* avec galons de soie. L'année suivante, est autorisée "l'emplette" de damas ou d'une autre étoffe de soie, ainsi que des galons, afin de confectionner des chapes neuves : on fera aussi des aubes garnies de dentelles. Economie oblige : il est toujours recommandé de réparer les anciens draps, chapes ou aubes.

Le Général se prononce aussi pour les achats de meubles, ou les réparations d'objets du culte ou de mobiliers. Toujours en 1762, fut décidée la confection d'une armoire destinées à Mr Le Recteur et aux prêtres, ladite armoire devant être placée dans la sacristie, là "où est actuellement un ancien coffre rompu". Dix huit mois plus tard, il semble que rien n'ait été fait, car il est à nouveau prescrit au trésorier de faire faire une armoire mais " (elle) sera placée dans l'embrasure d'un confessionnal (...) lequel sera transféré dans la chambre de la sacristie".

En 1767, le recteur signale que la plupart des calices "ne sont pas canoniques, la dorure étant presque passée", et qu'il convient aussi d'avoir dans l'église paroissiale "un soleil neuf plus grand que l'ancien". Le Général autorise donc

* communière : qui possède une chose en commun avec d'autres

* calemande, ou calmande, ou calamande : étoffe très lustrée, croisée en chaîne, ordinaire, toute en laine parfois mêlée de soie ou de poil de chèvre.

le trésorier, Nicolas Kerner, à faire redorer les calices. Il décide aussi "qu'on fasse faire un soleil neuf (...) pareil à celui qui est dans l'église Notre-Dame de Joie d'Hennebont, excepté néanmoins qu'il ne sera pas de la même hauteur (...) et une boîte pour mettre ledit soleil, le tabernacle n'étant pas assez haut". Il s'agit ici de travaux onéreux. La fabrique de la chapelle de Larmor, qui possède des fonds importants, paiera à l'orfèvre la façon du soleil, soit 900 livres. Le complément - 150 à 200 livres - sera remis par les trésoriers des autres chapelles. Quant à l'ancien soleil, les délibérants suggèrent qu'il soit transporté à Larmor "pour y servir les jours de fête".

Les Ploemeurois aiment-ils prendre exemple sur Hennebont ? Déjà en 1766, le Général avait décidé de commander pour Notre-Dame de Larmor une statue de la Sainte Vierge, en argent "à piédestal et brancard, pareille et conforme en tout à la statue de la Sainte Vierge d'Hennebont".

Certaines décisions étaient prises à la suite d'observations faites par l'évêque ou le vicaire général lors des visites annuelles, d'autres sur propositions du recteur. Le 29 janvier 1764, ce dernier déclare "qu'il a obtenu de Rome des indulgences plénières pour les fidèles qui auront dévotion à la Vraie Croix et que par grâce on lui a accordé un morceau de la Vraie Croix".

profitons encore : pour abriter ces reliques, le roi décida de construire un reliquaire digne d'elles. Ce fut la Sainte Chapelle ! Mais nous sommes à Ploemeur, en 1764, et notre reliquaire sera infiniment plus modeste. Le sieur de Livoys, recteur, demande que "cette précieuse relique soit en boëté et enchassée dans une croix de bois qui sera ornée d'argent, bien décente; laquelle croix sera mise et déposée dans une niche aussi bien décente, et le tout placé en la chapelle dédiée à la Vraie Croix". Cette chapelle était située au village de Kergroise, mentionné dès le commencement du XIIIème siècle sous le nom de "Kerancroës", c'est-à-dire village de la Croix.

Le Général consent à ces travaux, et pour les payer, il décide que l'ancien calice de la chapelle sera "troqué pour de l'argent". Les fonds que possède le trésorier ajoutés au prix de ce calice ne suffisant pas, le trésorier de la chapelle de Saint-Germain est prié de fournir le complément.

Cette chapelle de la Vraie Croix avait retenu, en 1762, l'attention de Monseigneur l'évêque ; il avait demandé que le Saint Sacrement y soit exposé une fois l'an lors de l'assemblée. Il avait donc été décidé de "(la) rendre la plus décente possible". Pour ce faire, on lambrissa la partie au-dessus du sanctuaire, et le rétable fut "bien raccomodé". Enfin, en 1765, le Général consent que les chapelles Sainte-Anne et de la Vraie Croix soient pavées en pierre. Cinq ans plus tard, Jean Gouello, trésorier de la chapelle Sainte-Anne, signale que le pavage est fini et que les maçons demandent à

être payés. Le Général autorise le paiement de "huit sols le pied", prix convenu, dès que Gouello aura "visité et fait mesurer l'ouvrage".

Les trésoriers signalent souvent des réparations à faire aux bâtiments. Ainsi la tour de notre église paroissiale fut réparée "aux endroits urgents et plus pressants", mais l'année suivante c'est la couverture qui nécessite l'intervention des ouvriers. En 1763, Joseph Le Brun, trésorier de la chapelle de Larmor, remontre qu'il est urgent de remettre à neuf le plancher lambrissé qui est au-dessus des cloches "attendu que les planches sont pourries". Pour la solidité de ce plafond, il demande qu'il soit couvert en plomb, lié avec du ciment, comme aussi la tour "tant en dedans que dehors". Il précise enfin qu'il est nécessaire de rétablir le pavé de la fontaine, ainsi que les murs, et d'y mettre une statue.

Quelques années plus tard, on apprend que la charpente d'une petite maison où demeure le sieur Portanguen, prêtre qui dessert Larmor, est en ruines. Le Général autorise la réfection à neuf du toit, en utilisant "par économie" les matériaux de la couverture de la chapelle Saint-Adrien. C'est ainsi que nous apprenons que cette chapelle, située sans doute au village qui porte son nom, est interdite et sera démolie.

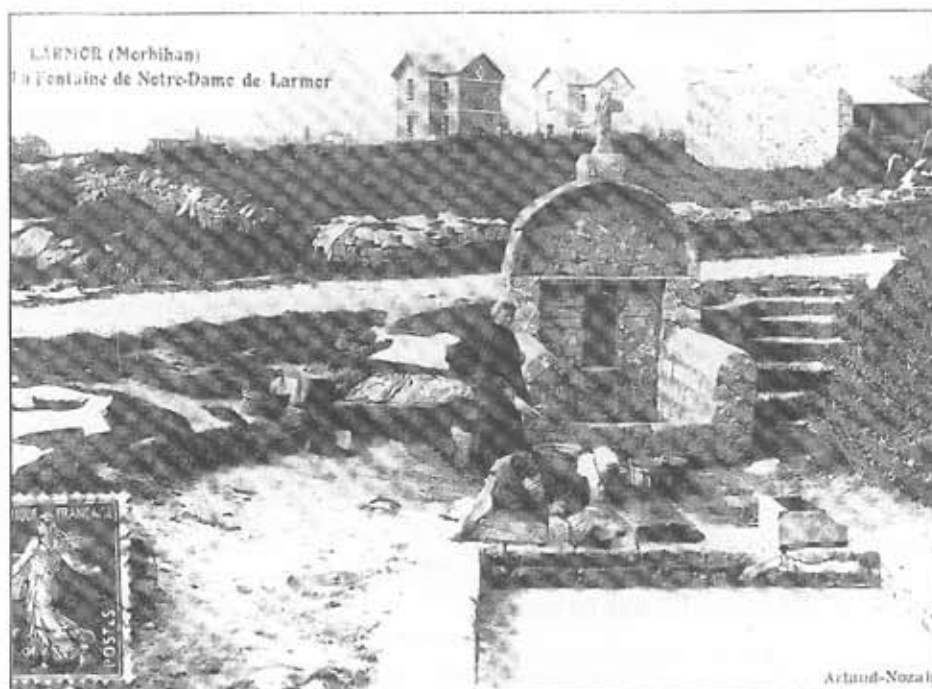
Et ce sont encore des réparations à la chapelle Saint-Christophe, ou à celle de Saint-Armel. Tout est urgent : sans doute a-t-on trop attendu ! Parfois l'urgence est encore plus grande. C'est le cas en 1762 lorsque Paterné Le Montagner signale



- Le salut des bannières
 "... ce qui est l'âme d'un pardon (...) la procession où brillent les reliques et la bannière du patron que l'on fête. (...) toutes les fois que soit par hasard, soit pour se réunir dans une même procession, deux bannières se rencontraient (les curés) les faisaient s'embrasser."

(Breiz-Izel ou la vie des Bretons de l'Armorique - Alexandre Bouët et Olivier Perrin)

Depuis le Moyen Age, l'exposition de reliques donne lieu à des cérémonies, processions et cortèges. Dans "La reine Blanche", Régine Pernoud nous le dit à propos des reliques que Louis IX acquiert des Templiers et fait venir à Paris. Elle rappelle que ces événements eurent une conséquence heureuse dont nous



Arnaud-Nozab

que l'horloge de l'église Saint-Pierre "ne va point depuis plus d'un mois" et qu'il convient de la réparer pour "l'utilité et la commodité du public". Le Général accepte les offres de services de Jean Le Limantour, sonneur de cloches de cette église. Il a proposé de démonter l'horloge, de la nettoyer et réparer. Tenu de fournir les pièces et de l'entretenir durant six ans "à moins qu'il n'arrive quelques événements imprévus", il sera payé soixante livres - c'est sa demande - dès que l'horloge sera mise en place et bien réglée.

- Le Général délivre un permis de construire à Keroman

Des locations de tenues sont autorisées par le Général à des conditions qu'il est difficile de juger car dans les délibérations la description des biens n'est pas donnée. Seuls les actes notariés nous éclaireraient. Cependant, une affaire est bien détaillée.

La fabrique de la chapelle de Larmor possédait une tenue aux issues de Keroman, exploitée en 1765 par Maurice Le Bihan et Marguerite Rio sa femme. Pour le renouvellement de leur "baillée" ils offrent de payer 120 livres de commission (au lieu de 96 précédemment), la même rente convenancièrè, et demandent l'autorisation de bâtir une maison. La description de la future construction est très précise : cette maison "(...) joindra le pignon du couchant de l'ancienne maison (...) ; laquelle maison à construire sera à deux étages, couverte en paille, à un pignon et deux longères, attendu que le pignon de ladite maison ancienne qui sera exhausé à la hauteur de celui de la maison neuve servira à celle-ci, laquelle aura de long dix sept pieds, de haut seize pieds (...) ; lesdits Bihan et femme demandent aussi la permission de construire un perron de pierre, les marches de grosse taille, qui joindra le longère du midi de ladite maison neuve, et de faire telles ouvertures qu'ils jugeront à propos, avec une cheminée - le tout en grosse taille - comme aussi de percer le pignon de ladite ancienne maison pour faire une porte de communication de l'un appartement à l'autre". Ce jour-là le Général accepte les conditions financières proposées, et autorise la construction de cette maison "en pierres communes sur le même terrain où est actuellement l'emplacement et ruine d'une crèche en terrasse".

Trois ans plus tard, Maurice Le Bihan demande et obtient l'autorisation de construire sa maison "un pied plus large que l'ancienne maison", et de couvrir tous les logements de la tenue en ardoises. Entre temps, le 26 janvier 1766, Le Bihan ayant demandé "à acheter trois vieux arbres, deux d'orme et un de chêne", le Général avait consenti qu'il "dispose quand il lui plaira des dits trois arbres et qu'il les fasse couper des premiers jours" pour la somme de 9 livres payée le même jour.

*

* *

La gestion des biens de l'Eglise - déjà si complexe - ne constitue qu'une partie du champ d'activité du Général ; ce dernier a aussi en charge le "gouvernement extérieur" de la paroisse ; dans ce cas il est un rouage du pouvoir provincial et surtout du pouvoir royal.

LE GÉNÉRAL, AGENT D'EXÉCUTION DU POUVOIR TEMPOREL

Au temporel, le Général était chargé de dresser les rôles de répartition des impôts et taxes de diverses natures, de faire la liste des jeunes gens célibataires soumis à la milice, d'organiser les corvées pour l'entretien des grands chemins, de diriger la police établie par le Parlement, de soulager les pauvres, de soutenir et de défendre les intérêts communs des paroissiens. De 1761 à 1770, nous avons pu voir le corps politique ploemeurois confronté à la plupart de ces tâches.

- La toujours délicate question des impôts

Le Général joue un rôle très important en matière fiscale. Il désigne entre autres les paroissiens chargés de répartir les impôts - les égailleurs - et ceux chargés du recouvrement - les receveurs collecteurs -. Si ces derniers ne sont que deux, la liste des égailleurs est longue ; il y en a un pour chacune des douze frairies* les moins peuplées, et deux pour les trois frairies les plus peuplées, celles dont le territoire sera annexé par la ville de Lorient (Damany, Saint-Phelan et Locunolay).

Nous n'avons pas trace des discus-

sions, mais nous pouvons penser que les nominations étaient faites arbitrairement, en l'absence des intéressés. Il arrive donc que des personnes désignées ne soient pas d'accord, et des contestations surviennent ultérieurement.

Ainsi, le 5 avril 1767, comparait Guillaume Le Fraper, du Kernevel, lequel a été nommé receveur collecteur des vingtièmes* le 11 janvier précédent. En sa qualité d'invalidé de la marine, il a présenté une requête aux Commissaires des Etats de la province, pour être déchargé de cette fonction. Son argument : "ses moyens font qu'étant invalide il est exempté de tout service personnel" selon l'article 2 du titre 4 de l'Edit confirmatif du Conseil du 6 août 1717. Il a joint à sa requête un certificat signé du sieur de Clairambault, Commissaire ordonnateur de la Marine au Port-Louis, "justifiant qu'il (Le Fraper) est chargé de veiller à ce que les maîtres de chaloupes et autres bâtiments de quelque nature qu'ils soient ne prennent ni sable, ni cailloutage à la côte du Kernével, depuis la pointe de Keramzec jusqu'à celle de Toulhar".

Le greffier ayant lu et expliqué en français et en breton, la requête et les pièces jointes, le Général déclare qu'il est regrettable que Le Fraper ait tardé à présenter cette requête, et répond aux Commissaires qu'il a nommé l'intéressé en qualité de receveur le connaissant pour commerçant au Kernével depuis plusieurs années "et en état de faire la recette...". Toutefois le Général s'en remet à leur décision s'ils jugent bon d'exempter Le Fraper.

Quatre mois plus tard, Guillaume Hyacinthe Le Fraper se présente à nouveau, muni de la réponse des Commissaires des Etats. Nous apprenons en lisant l'ordonnance qu'outre son exemption, Le Fraper a demandé que le Général soit condamné à lui verser une somme de 30 livres. Si les Commissaires ont accédé à la première demande, ils ont débouté le plaignant pour le paiement d'une indemnité. Le Général nomme deux receveurs collecteurs des vingtièmes. On est en septembre. Cette année-là le recouvrement des impôts fut bien tardif !

Une fois les taxes réparties et recouvrées, les réclamations arrivent. Si le Général dénonce les tricheurs - même lorsque ceux-ci font intervenir de hauts personnages en leur faveur - il lui arrive

* frairies : en Bretagne les paroisses étaient divisées en frairies pour la levée des impôts. La Révolution les remplaça par les sections.
* vingtième : impôt instauré en 1749, théoriquement du vingtième de tous les revenus.

de reconnaître avoir eu la main un peu lourde. Trois litiges nous en apportent la preuve.

Adressées par les contribuables mécontents aux Commissaires des Etats de la province, les requêtes sont transmises au Général pour instruction. C'est ainsi que le 26 juillet 1761 celle de Jeanne Le Costauoc, veuve d'Yves Le Chaton, du Moustoir Berhiet, tendant à une modération de son imposition au rôle des vingtièmes, est lue par le greffier. Les délibérants protestent aussitôt. *"Ladite Costauoc en a imposé à nos dits Seigneurs des Etats en exposant qu'elle n'a aucun autre bien (...) que ladite tenue du Moustoir"*. Ils sont affirmatifs : elle possède d'autres biens au village de Saint-Déron et ailleurs, hérités de sa mère. Elle a triché aussi quant au revenu de la tenue, qui est affermée 243 livres et non 120 livres. Aussi la prie-t-on de joindre à sa requête l'acte de ferme.

Quelques années plus tard, M. Delavigne Buisson, Commandant du port de Lorient, intervient en faveur de Denis Colin. Il le connaît, cet homme est attaché à son service comme gardien des carrières et de l'isle Saint-Michel. Ses gages : quarante sols par jour. On ne lui connaît pas d'autre fortune. Il occupe une maison appartenant à la Compagnie, sur les carrières de Kergroix. Il vient d'être imposé (en 1767) au rôle de capitation* de Ploemeur pour 15 livres, et les précédentes années il l'a été pour 12 livres. *"Vous me permettrez"* écrit M. Delavigne *"de vous observer que cette imposition paraît être forcée et bien au-dessus de la faculté de cet homme"*. Il demande aux Commissaires des Etats de prononcer et ordonner une diminution de cette imposition.

La lettre est lue par le greffier, toujours en français et en breton. Ici encore les délibérants se récrient et *"disent que ledit Colin a trompé M. Delavigne Buisson..."*, il ne lui a pas dit la vérité. *"Mais puisque ledit Colin ne veut pas passer pour être riche crainte de contribuer avec les autres habitants de cette paroisse au paiement des impositions... (ils) vont le faire connaître pour tel"*. Ils déclarent alors que Colin a acquis il y a quelques années une terre à Languidic qui lui rapporte 300 livres par an. Ils savent aussi que Colin et sa femme possèdent d'autres biens aux environs de Pontivy ou de Guémené. S'il conteste ces faits, ils sont prêts à chercher les

preuves *"à ses frais"*. Quant au montant de son imposition, il a été de 12 livres en 1766 et 12 livres 5 sols en 1767. Après toutes ces explications, le Général s'en remet à la décision des Commissaires. Nous ne connaissons pas cette décision et le regrettons. Cependant, dans le rôle de capitation de 1774, nous constatons que Denis Colin de Kergroix doit 16 livres.

En 1765, ce sont les receveurs collecteurs qui signalent que le nommé François Gouello, du Moustoir Berhiet, a été porté sur le rôle de capitation pour 8 livres 16 sols, alors que les années précédentes il ne l'était que pour 1 livre 8 sols. Le Général reconnaît que Gouello *"n'est pas en état de payer huit livres seize sols"*. Rectification sera faite.

- La défense du littoral

Il arrive même au Général de s'occuper de questions militaires !

Le 14 juin 1761, le maître de barque Jacques Rio, résidant à Larmor, remet sa démission des fonctions de syndic de Larmor qu'il exerce depuis deux ans. Immédiatement, le Général nomme Pierre Le Quellec, demeurant aussi à Larmor : *"(il) sera tenu de s'entendre et agir de concert avec celui du bourg pour le cantonnement à l'avenir des troupes et généralement toutes autres affaires concernant le service du roy (...) et pour que les ordres du roy soient exactement et plus ponctuellement exécutés dans le quartier de Larmor, entre'autre au fort de Locqueltas"*. Pierre Le Quellec sera aidé dans sa tâche par Louis Madehuen, du village de Locqueltas.

Les forts sont là pour garder les côtes, mais il faut bien quelqu'un pour garder les forts, de surcroît il faut les chauffer et les éclairer.

A Ploemeur, en janvier 1763, le syndic de la paroisse, Joseph Boulbar du bourg, et son aide Pierre Le Quellec de Larmor, rappellent qu'ils sont chargés de la garde des effets et munitions des forts de Locqueltas, Discot et Lomener, et de la batterie de Kerpape, ainsi que des clefs des magasins. Ils présentent des états détaillés des dits effets et munitions signés du sieur de Kervasegan, Capitaine commandant l'artillerie du Port-Louis, et de *"La Fatigue et Pacote, sergents du corps royal de l'artillerie"*. Ils signalent les difficultés qu'ils rencontrent pour assurer cette surveillance : leurs occupa-

tions personnelles, celles qui concernent leur charge de syndic, enfin leur éloignement des dits forts. Aussi, pour *"éviter de fréquents voyages"* aux deux syndics, le Général nomme Marc Roperch et Michel Lomenech, du Kermeur, et Nicolas Le Gouhir de Kerroch, pour les forts Discot et Lomener, Louis Madehuen et Louis Stephan, de Locqueltas, et Jacques Seau de Kerderff, pour le fort de Locqueltas et la batterie de Kerpape. Ces hommes devront visiter les forts et les magasins *"de crainte de quelques effondrements aux portes et fenêtres, ou ailleurs"*, et au moins une fois par semaine ils feront leur rapport aux syndics.

En novembre 1770, c'est M. le recteur qui montre un ordre que lui a adressé M. Minard, lieutenant du roi en la ville du Port-Louis, aux termes duquel la communauté de la paroisse doit fournir du bois et de la chandelle à la batterie de Locqueltas, du 1er novembre et jusqu'à nouvel ordre. Michel Troillant du bourg, et Antoine Boulbar de Larmor, sont nommés syndics pour l'exécution de cet ordre, et pour toutes autres affaires concernant le service du roi. En outre, le Général décide de se pourvoir auprès des Etats qui se tiennent alors à Rennes, pour demander que le prix de ces fournitures soit payé par la Commission intermédiaire de la province *"attendu que cette paroisse ne peut pas supporter une pareille dépense"*.

Par ailleurs, en 1763 et 1765, une ordonnance de l'Intendance de la province prescrit de dresser un état des *"garçons et hommes mariés, depuis l'âge de 16 ans jusqu'à 60, demeurant actuellement dans cette paroisse, qu'ils en soient originaires ou non, domestiques ou autrement, même ceux qui ont été licenciés quoiqu'ils ne soient pas, quant à présent, assujettis au remplacement des soldats gardes-côtes"*. Cet état doit comporter les nom, surnom, âge et profession.

- Le désarmement des habitants et la surveillance des cabarets

En 1770, au cours de la première réunion de l'année, le Général examine une ordonnance de Monseigneur le duc de Duras, Commandant de la province, concernant le désarmement des habitants. Ceux-ci seront tenus de rendre leurs armes à feu, et pour Ploemeur ils

* capitation : impôt établi en 1695 sur tous les feux ou familles ; c'est un impôt de classe : les contribuables sont répartis selon leur profession et situation sociale en 22 classes payant de 2000 à une livre.

doivent les déposer chez Michel Troillant, au bourg. Il en aura la garde jusqu'à nouvel ordre du duc ; cependant, le Général se réserve "la liberté de faire des remontrances et de très humbles suppliques à ce sujet".

Sans doute de nouvelles instructions sont arrivées, car dès le 25 février l'affaire est à nouveau discutée. Dans chaque frairie, des particuliers sont désignés afin de dresser un état des habitants "dont les facultés ne peuvent répondre de leurs actions", et qui devront donc remettre leurs armes à feu chez Michel Troillant, et un état de ceux qui resteront en possession de leurs fusils. C'est une affaire urgente - pourtant l'ordonnance du duc de Duras est du 3 mars de l'année précédente ! - et il est ordonné aux responsables de se présenter dans la semaine chez ledit syndic, qui établira un rôle général en trois exemplaires : un pour le duc de Duras, un autre pour l'Intendant de la province, le troisième restant aux archives de la paroisse.

Le travail est fait en temps voulu, car le 11 mars suivant le sieur Troillant déclare que les états sont établis, et il les remet au Général. Celui-ci décide que ces rôles seraient "lus à l'issue des vêpres dans le cimetière, à haute voix, en présence du peuple afin que personne n'en ignore (...) ; à l'égard des gens inconnus quant aux noms, et qui sont en grand nombre dans le quartier de Lorient et des ouvriers de la verrerie de Kernével (...) ledit Général déclare ne pouvoir répondre de ces personnes, encore moins de leurs facultés". Ici encore, plusieurs personnes ont été nécessaires pour faire les recensements dans les frairies du Damani, de Saint-Phelan et de Locunolé, où la population est plus importante.

Les mêmes responsables ont reçu des instructions pour faire la liste des "particuliers qui ont cabaret sur le bord des grands chemins et chemins de traverse", état destiné au Brigadier de la maréchaussée de Quimperlé.

On peut légitimement se demander si les mesures de désarmement et de surveillance ne sont pas en rapport avec la situation économique et sociale. La misère est très grande dans les années 70 et l'administration provinciale craint peut-être que des troubles n'éclatent.

- L'assistance aux pauvres et leur surveillance

A Ploemeur comme ailleurs il y a des pauvres et des mendiants. Au bas de l'échelle des travailleurs se trouvent les

journaliers, et les causes ne manquent pas - cherté des grains, manque de travail, infirmités - pour que ces gens basculent dans la pauvreté et la mendicité. Chaque paroisse avait ses pauvres et leur devait assistance. Notre registre de délibérations nous en apporte des preuves.

Le 5 mars 1769, les délibérants sont informés que Guillaume Lescop et sa mère, Marguerite Cozic veuve de Gilles Lescop, tous deux habitant Ploemeur depuis plusieurs années, ont été arrêtés au mois de janvier précédent "comme vagabonds, de compagnie avec plusieurs autres mendiants à une noce en la paroisse de Guidel par des cavaliers de la maréchaussée". Depuis ils sont détenus à Vannes "pour être contrevenus aux ordres du roi, qui proscrivent la mendicité". Joseph Penhoât du bourg est désigné pour demander à l'Intendant de la province la liberté des deux détenus "promettant de veiller à ce qu'ils ne mendient plus, qu'ils travaillent et se conduisent en gens de bien, et même de leur procurer de l'occupation s'ils n'en peuvent trouver ailleurs". Et s'ils récidivent, le Général s'engage à payer les dépenses de nourriture et d'entretien pendant leur détention à raison de cinq sols par jour.



- Le repas des pauvres
"c'est le 3^e jour (de la noce) qu'a lieu ce fameux repas des pauvres, où l'on ne se montre pas moins poli, moins généreux envers les hôtes en haillons qu'envers les convives endimanchés (...). Le nouvel époux préside lui-même aux distributions..."

(Breiz-Izel ou la vie des Bretons de l'Armorique -
Alexandre Bouët et Olivier Perrin)

Quelques mois plus tard, le Général de la paroisse doit se pencher à nouveau sur le sort de ses pauvres. Le 13 mai 1770, il est réuni, toujours dans la chambre de la sacristie de l'église paroissiale. Cette fois, outre les assistants habituels, M. Dubois de la Rongère, seigneur du Ter, est présent. Le procureur fiscal, Me Jean François Morin, présente un arrêt de la Cour du 3 mai précédent, dont lecture est faite par le greffier, en français et en breton. De cet arrêt, il ressort que la Cour autorise les généraux de paroisse à prendre dans leurs coffres-forts les sommes nécessaires à l'achat de blé,

pain, riz et autres denrées, pour les distribuer aux pauvres. Si les fabriques n'ont pas les fonds nécessaires, elles pourront emprunter, sans toutefois excéder 600 livres.

Le Général de notre paroisse délibère et décide qu'au préalable il faut établir pour chaque quartier un état indiquant les nom, surnom, âge et profession de tous les pauvres, les lieux de leur naissance, ceux où ils se sont mariés, le nombre de leurs enfants, et depuis quand ils résident dans la paroisse. Pour chaque quartier, outre les égailleurs nommés en début d'année, une ou plusieurs personnes sont désignées pour établir ces états dans chaque frairie, avec l'aide des prêtres. Le recteur fera faire un rôle général qui sera remis au procureur fiscal.

Le recensement est rapidement mené, car dès le 27 mai les mêmes personnes sont réunies pour prendre de nouvelles dispositions. Le travail effectué a fait apparaître un nombre de pauvres nécessaires qui monte à "dix huit cents ou environ y compris les mendiants à la subsistance desquels il est indispensable de pourvoir pour entrer dans les vues charitables de la Cour et pour remplir le vœu des paroissiens". La population misérable est donc importante. Les délibérants estiment que parmi ces 1800 pauvres, plus des trois quarts ne sont pas originaires de cette paroisse mais y demeurent depuis plus de six mois, "ce qui surcharge cette paroisse vu la quantité énorme des pauvres occasionnés par la décadence de la Compagnie des Indes de sorte que ces gens sont actuellement sans occupation et dans la plus grande misère".

Dès lors, la somme de six cents livres prévue par les arrêts de la Cour apparaît insuffisante. Le Général décide donc de prendre douze cents livres des deniers de la chapelle de Larmor pour l'achat des denrées qui seront distribuées. Le trésorier de cette fabrique doit remettre cet argent à René Le Boulbar de Kerblaizy, François Le Botlan de Kerloret, Jacques Le Coupannec de Kernastellec et Antoine Le Boulbar de Larmor. Aidés de plusieurs habitants de chaque frairie, ils achèteront des céréales et autres comestibles; et les distribueront "au plus tôt". Lors de la séance, les listes des responsables sont faites, et il est intéressant de les étudier. On remarque que, pour le bourg et pour chaque frairie de la côte et de la campagne, une seule personne a pu faire le recensement, une deuxième suffira pour l'aider à la distribution ; il en est autrement pour les frairies du

Damani, de Saint-Phelan et de Locunolé - toujours elles ! -, c'est-à-dire les quartiers actuels de Keryado, Kerentrech et Kervenane. Pour chacune d'elles, quatre personnes recensent, mais il en faudra une quinzaine pour la distribution. La population de ces quartiers, plus importante et composée d'une majorité d'ouvriers et d'employés de la Compagnie, est durement touchée par la misère.

*
* * *

La décennie s'est achevée. L'année 1770 a été plus chargée pour le Général que les précédentes. Le désarmement des habitants, la misère du peuple plus grande, lui ont donné un surcroît de travail. Pourtant il fait face. Chaque ré-

union se déroule sans perturbation, semble-t-il. Du moins c'est ce qui émane de la rédaction des délibérations.

Pourtant, les difficultés ne devaient pas manquer. Le corps politique était composé d'hommes, seulement des hommes : remarquons l'absence totale de femmes. Parmi ces hommes, beaucoup d'illettrés, certains ne parlant que la langue bretonne. Cet obstacle de la langue était d'ailleurs prévu. Les discussions avaient sans doute lieu en breton, et les arrêts, ordonnances et autres lettres de la Cour et des Etats de la province, étaient lus par le greffier dans les deux langues. Par ailleurs, lorsque des décisions devaient être connues de tous les paroissiens, les moyens manquaient. Pas de journaux. Des affiches, mais beaucoup étaient incapables

de les lire. C'était donc aux prônes des grand-messes que les communications étaient faites. Ou bien, comme nous l'avons vu pour le désarmement, elles étaient "lues à l'issue des vêpres dans le cimetière, à haute voix, en présence du peuple, afin que nul n'en ignore".

Vraiment, notre Général était très occupé !

Cette tâche, lourde et souvent complexe, il l'accomplira jusqu'à la Révolution. Pendant les années révolutionnaires, fabriques et généraux disparaissent. Le premier Consul les rétablit comme établissements civils. Les conseils de fabrique fonctionneront alors jusqu'en 1905, date de la séparation de l'Eglise et de l'Etat.

Denise Le Guillou

SOURCES

Archives : registre des délibérations paroissiales 1761-1770

Bibliographie :

- Pouillé historique de l'ancien diocèse de Vannes, par l'Abbé Luco - 1884
- L'île Saint-Michel, son prieuré, son lazaret, par François Jégou
- Histoire de Bretagne des origines à nos jours, par E. Durtelle de Saint-Sauveur - 1935 - Lib. Plihar Rennes
- Histoire des institutions de la Bretagne, par M. Planiol (tome troisième) - 1981
Association pour la publication du manuscrit de M. Planiol, Mayenne



CROIX ET CALVAIRES DE PLOEMEUR

Ma rencontre fortuite avec Lucien et Renée Joannet en mars 1992 marque le point de départ de cet inventaire des croix et calvaires de Ploemeur. Ils me parlèrent ce jour-là d'une de leurs passions : le repérage et la photographie de près de 3.000 croix dans tout le Morbihan. Ils me confièrent volontiers leur album des croix de Ploemeur qui figurent à cet inventaire.

Ce repérage est un réel service rendu à l'histoire et au patrimoine : à l'histoire puisqu'il s'agit d'un inventaire original de témoins de six siècles d'histoire locale, d'une forme de civilisation et de l'évangélisation de notre territoire ; au patrimoine aussi puisque cet héritage répertorié dans le détail pourra être conservé, restauré, entretenu et défendu.

A Ploemeur, le patrimoine est riche : 27 croix ont été retrouvées et sans doute furent-elles plus nombreuses jusqu'au siècle dernier. La robustesse du matériau, le granit pour toutes ici, a contribué à leur pérennité, mais le désintérêt pour le religieux et ses signes, pour les pardons, pour la "foi du charbonnier", a été plus destructeur que l'érosion des siècles : ce qui reste du calvaire de Briantec (25), le sommet et la croix découverte dans un fossé, en porte témoignage.

Les croix de chemin jalonnaient les itinéraires convergeant vers un lieu de culte local : sur l'actuelle route du Mourillon, Kerihuer (3), Kervehennec (4), Locmaria-Hoat (5) conduisaient au sanctuaire de Notre-Dame de Pitié à Locmaria-Hoat, chapellenie depuis 1599 : le pèlerinage vers St-Léonard pouvait faire étape à Kerveganic (20) où se trouvait une maison curiale, Kernastellec (2), Kereven (13) et Kéranonnel (14). Chaque sanctuaire possédait aussi sa croix d'enclos. Certaines étaient édifiées sur une hauteur dominant et protégeant une vaste étendue de terrain, telles chez nous Kerandehuen et Kernastellec qui étaient situées au plus haut du village.

Toutes ces croix ont été érigées tout au long des siècles par une population très croyante de paysans, d'artisans, de pêcheurs soutenus par le clergé. Jusqu'au milieu de notre XXème siècle, on se signait au passage de ces croix, témoins de la ferveur populaire.

Peu de croix sont datées, ce qui ne permet pas de leur donner avec assurance une origine. On sait que c'est certainement dans les croix les plus simples qu'on trouve les plus anciennes. Peut-être à Ploemeur, celle de la rue St-Bieuzy (26) pourrait être un lech christianisé ? On a évoqué les croix templières pour St-Déron (8) et Kerdiret (7) : leur architecture, croix largement pattée surtout à St-Déron, est bien celle des croix édifiées à la suite des croisades. Mais pour l'instant, on n'a retrouvé dans notre histoire aucune trace de templiers ou d'hospitaliers.

A cette époque, peuvent aussi appartenir la croix de Loperheur, celles de Briantec et de Quéhelle-le-Floch.

A la fin du XVIIème siècle, au XVIIIème et au XIXème siècles, les croix latines deviennent plus rectilignes, les bras sont de même longueur, et s'agrémentent de moulures, de chanfreins. Les sections deviennent carrées ou octogonales : croix de Ste-Anne (1), de Kernastellec (2), de Kereven (13).

Ploemeur possède aussi 3 croix avec effigie du Christ, les plus émouvantes sans doute, tant la représentation du Christ en croix réalisée par des tailleurs de pierre locaux est remplie de naïveté, d'erreurs d'anatomie et de maladresse d'exécution : tel à Kervehennec (4) et à Locmaria-Hoat (5). Fait exceptionnel, le Christ de Kerantonel, daté de 1616, est sculpté d'une main plus assurée.

Joseph Stany Gautier dans son ouvrage consacré aux croix et calvaires, publié en 1944, cite la croix papilionacée de Kerdhuellic (22) comme l'une des plus curieuses de Bretagne : croix celte ? croix romane ? carolingienne ? on ne peut faire que des hypothèses. Tous les Ploemeurois connaissent cette merveille et la petite croix latine qui l'accompagne, érigées sur un rocher de quartz. On peut penser que des catholiques ploemeurois du début du siècle souffrant de ne pas avoir de grand calvaire comme en Finistère, réunirent lors d'une mission 3 croix de provenance inconnue pour en faire un monument représentant le Golgotha. La croix centrale très importante, posée sur un socle à pilastres, portait l'effigie du Christ. Elle fut brisée par des vandales, dans les années 1910, pense-t-on.

Non loin, se trouve la croix de

Kervégant, déplacée en 1951 lors des travaux de voirie. Elle porte la date de 1613 et son fût est écoté ; or la tradition populaire donne une signification aux fûts à écots qui seraient la représentation des bubons des lépreux. La terrible peste en Bretagne s'était terminée en 1604, et il peut s'agir en effet d'une croix votive.

Les plus curieuses sont certainement les croix découvertes dans le talus d'un champ à Kerbriant, à proximité du carrefour de la Vraie Croix. Elles étaient quatre, vraisemblablement cachées volontairement à cet endroit, mais à quelle époque ? On peut aussi se poser bien des questions sur les croix taillées à même le rocher non loin du Talud.

La plus récente est la grande croix sur blockaus dominant le port de Kerroch. Cachée pendant la guerre, elle fut érigée lors d'une mémorable cérémonie par temps pluvieux le 12 octobre 1952. Par la rue de Port Blanc pavoisée, des marins pêcheurs en tenue de travail escortaient la charrette qui la transportait. On se souvient même que les marins pêcheurs furent conviés par le curé à embrasser les pieds du Christ, ce qu'ils firent...

Nous avons vu que certaines croix ont été déplacées : l'urbanisation est impietoyable, mais surtout on a perdu le sens des lieux de mémoire. Le calvaire du village de Kernastellec est devenu objet de décor dans l'enclos de l'église : d'autres sont sur des pelouses à l'abri des regards (il faut reconnaître cependant qu'ils sont les mieux protégés actuellement) : n'a-t-on pas évoqué récemment le transfert de celui de Kervégant à Bod-er-Zant !

Notre époque serait-elle à ce point si pauvre en sculpteurs qu'on ne puisse envisager la construction d'un calvaire, témoin de notre fin de XXème siècle ?

Cet inventaire n'est pas, nous l'espérons, un "inventaire avant décès", mais au contraire un ferment qui fera naître curiosité, interrogation, qui suscitera des réactions, peut-être des informations et qui fera prendre conscience à chacun d'entre nous que nous possédons là un précieux héritage qu'il est grand temps de sauvegarder.

Maryvonne Moy

LA CARTE



NOTICE :

L'inventaire ayant pour but de signaler toute croix repérée, une vignette particulière, un dessin et une photo sont consacrés à chacune d'entre elles, à l'exception de 2 croix ne faisant pas partie du patrimoine ancien (Lomener, croix en provenance du cimetière de Plouha ; Fort-Bloqué, croix de Rohan).

Pour localiser les monuments, chaque croix est signalée par rapport à un lieu-dit figurant sur les cartes IGN au 1/25.000ème (0720 Est-Ouest) - lorsque ce documents comporte un symbole, nous le mentionnons : + ; les matériaux sont indiqués : C : ciment - G : granit - S : schiste - Q : quartz).

Le dessin rend compte du profil général du monument, souvent réduit à cause des exigences de la mise en page.

La hauteur est exprimée en mètres, prenant en compte la taille du monument depuis le sol.

Sauf datation précise portée sur la croix, les datations présumées que nous avançons peuvent être revues.

La description du monument commence par le bas - les inscriptions éventuelles viennent à leur place après l'élément qui les porte.

1 - Chapelle Ste-Anne : +, G 2,90 m. Soubassement trois degrés. Socle appareillage régulier. Table d'offrande rectangulaire. 2ème socle chanfreiné. Grande croix monolithe de section rectangulaire.

2 - Enclos de l'Eglise St-Pierre : + à Kernastellec. G. 3,50 m. Soubassement deux degrés. Grand socle avec table d'autel existant avant la guerre 39-40. Croix monolithe chanfreinée. Bras légèrement pattés.

3 - Kerihuer : +. G 2 m. XVIème siècle. Soubassement appareillage régulier. Socle rectangulaire monolithe. Fût à pans à branches octogonales.

4 - Kervehennec : +. G 2 m. Base maçonnée. Socle à pans. Fût rond. Effigie du Christ en relief H : 50 cm à très longs bras.

5 - Locmaria-Hoat : G 1,70 m. sur socle plat cimenté. Déplacée et reconstituée après sa destruction le 25/02/1971. Fût carré à pans. Effigie du Christ en relief H : 60 cm. Tête importante. Au-dessus : fronton illisible.

6 - Saint-Maudez : G 0,80 m. Sans socle. Vestige d'une petite croix monolithe dans mur d'enclos chapelle. Bras gauche brisé.

7 - Kerdirect : G 1,20 m. Croix de chemin. Grand socle carré appareillé renforcé ciment. Croix monolithe Moyen Age. Fût et bras égaux pattés. Sommet et bras érodés.

8 - Saint-Déron : +. G 1,70 m. Moyen Age. Croix de carrefour déplacée sur mur maçonné. Socle cimenté. Croix largement pattée majestueuse. Fût et bras chanfreiné à gauche.

9 - Kerdroual : G Soubassement ancien 3 degrés. Pierres maçonnées. Socle carré chanfreiné sur table d'offrande. Croix récente de section carrée en 3 blocs.

10 - La Vraie Croix : Dans mur de clôture d'un champ, vestiges de 4 croix très anciennes : une chanfreinée disparue en 1988, deux plus anciennes incluses dans la maçonnerie, une aux 3/4 enterrée. Croix mystérieuses par leur emplacement.

11 - Kerroch : Port Blanc, 3,70 m sur blockaus. Soubassement ciment. Socle à pans. Fût carré. Grand Christ sulpicien

récent. Couronne d'épines. Pieds cloutés. Repose-pieds. Mention : INRI sur titulus.

12 - Les Croix de Port Foll : 4 croix sculptées à même la roche en relief ou en creux découvertes à marée basse. Toutes aussi mystérieuses que celles de la Vraie-Croix.

13 - Kereven : +. G 2,30 m. Croix de chemin déplacée de 2 m en 1980 sur terrain privé. Socle haut 3 degrés maçonnés. Croix simple chanfreinée.

14 - Kerantonel : +. G 1,90 m. 1616. Croix de chemin. Grand socle rectangulaire en granit. Appareillage irrégulier. Raccords ciment. Table granit. Bras de la croix et du Christ brisés. Fût rond. Crucifix en relief, longue chevelure bouclée, tête penchée à droite, courte tunique nouée, jambes à peine croisées au niveau des pieds. Fronton en relief. Inscriptions : E.A. 1616 - OCPUVIC.

15 - Saint-Léonard : enclos de la chapelle. +. G 1,50 m. Soubassement béton. Plateforme granit. Petite croix latine très plate. Vague inscription en creux (1 cupule, 3 entailles).

16 - Saint-Jude : enclos de la chapelle. G 0,70 m. Socle cubique chanfreiné. Fût et bras de section carrée récente.

17 - Lannéec : +. G 1,60 m. Croix de carrefour monolithe. Socle cimenté refait en 1953. Fût et bras octogonaux.

18 - Kervinio : +. G 2,10 m. Croix de carrefour. Soubassement en pierres appareillées. Socle cubique chanfreiné. Croix section carrée. Date à peine lisible face sud de la base : 1822 ?

19 - Loperheur : G Haut moyen âge, 1,40 m, ancienne croix de chemin sur terrain privé - non visible - sans socle. Fût rond plus large à la base. Croix latine légèrement pattée. A la croisée, médaillon circulaire où se trouve gravée en creux une croix nimbée sur hampe, H : 0,65 m.

20 - Kervéganic : +. G 1,25 m, ancienne croix de chemin sur terrain privé - non visible. Socle granit plat carré. Fût rectangulaire. Croix latine simple légèrement pattée. Bras courts. Sommet effrité.

21 - Kervegant : + à Kerdhuellic, G, 3,20 m, 1613. Déplacée lors du tracé de la route en 1951. Sur terrain privé, visible l'hiver. 1 degré. Grand socle appareillé. 2ème socle chanfreiné. Fût rond écoté. Inscriptions : socle côté nord : calice, socle côté sud : F.F.C.E.S. 1613 - à peine lisible : R : DALD.

22 - Kerdhuellic : +. G Q Groupe de 2 croix sur amas de quartz figurant un rocher (elles furent 3). Provenance inconnue. Sans doute ensemble reconstitué après une mission en début de siècle.

1 - 1,90 m. Curieuse croix papilionacée plate, envergure : 1 m. Fût plus large à la base. Ornée de symboles en creux : Cupules, clous, croix nimbée, fourche. Cassure au sommet, non datée.

2 - 1,50 m. Croix latine simple. Fût de section rectangulaire faible épaisseur. Bras asymétriques. Sans doute très ancienne : Haut Moyen Age.

23 - St-Bieuzy : +. G Croix d'enclos de la chapelle tombée en ruines en 1880, actuellement démolie. Plusieurs fois déplacée pour travaux de voirie. 2,30 m. Socle appareillé. Base carrée chanfreinée datée 1826. Croix simple de section carrée.

24 - Quéhello-le-Floch : +. G 0,90 m. Croix de carrefour déplacée. Calée dans un socle de granit à section carrée de faible épaisseur. Croix simple monolithe érodée au sommet. Bras irréguliers.

25 - Briantec : G 0,51 m. Vestiges à Saint-Bieuzy sur propriété privée - non visible - Sans socle, ni fût. Croix latine très largement pattée. Base étroite - 0,19 m. Bras courts, irréguliers, larges, - 0,38 m.

26 - Ploemeur - rue St-Bieuzy : +. G 1,40 m. Croix légèrement déplacée. Socle en pierres cimentées. Croix latine monolithe. Fût rectangulaire large à la base. Croix pattée. Sommet cassé. A pu s'inscrire dans un lech... ?

27 - Ploemeur - Cimetière : +, 2,50 m, figure à son ancien emplacement rue de Larmor. Socle récent (1981) avec reconstitution d'une niche. Statue de Ste-Anne et de la Vierge. 2ème petit socle chanfreiné. Croix dépareillée 3 éléments. Fût et bras carrés. Sommet octogonal.



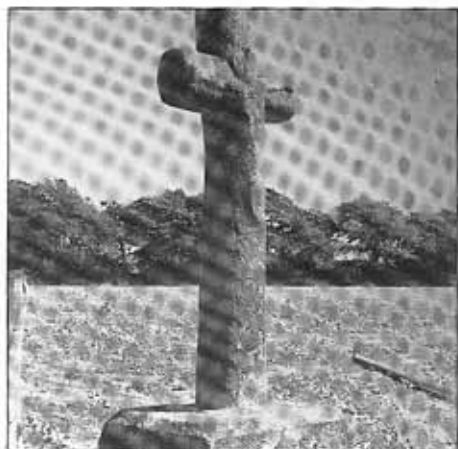
1 - Chapelle Ste-Anne



2 - Enclos de l'Eglise St-Pierre



3 - Kerihuer



4 - Kervehennec



5 - Locmaria-Hoot



6 - Saint-Maudez



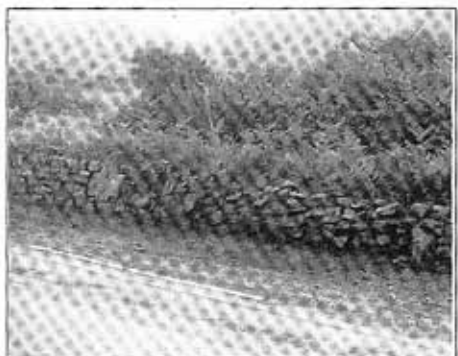
7 - Kerdiret



8 - Saint - Déron



9 - Kerdroual



10 - La Vraie-Croix



10 b - Agrandissement La Vraie Croix



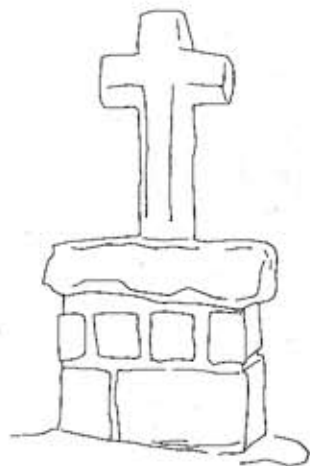
10 c - Agrandissement La Vraie Croix



1



2



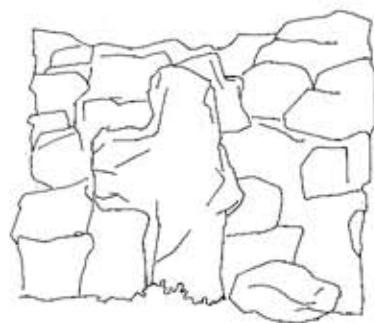
3



4



5



6



7



8



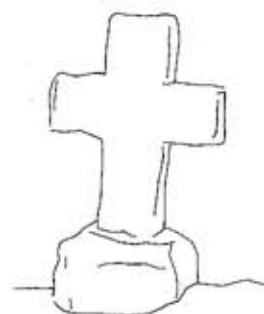
13



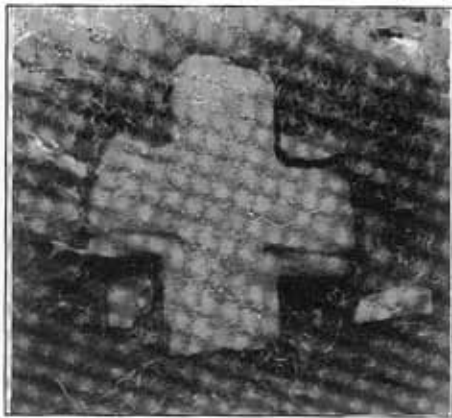
14



15



16



10 c - Agrandissement La Vraie Croix



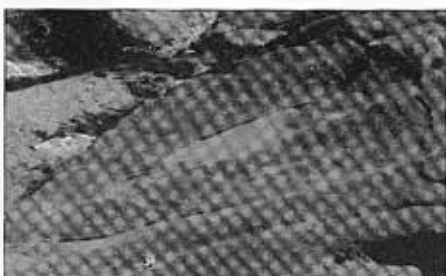
10 c - Agrandissement La Vraie Croix



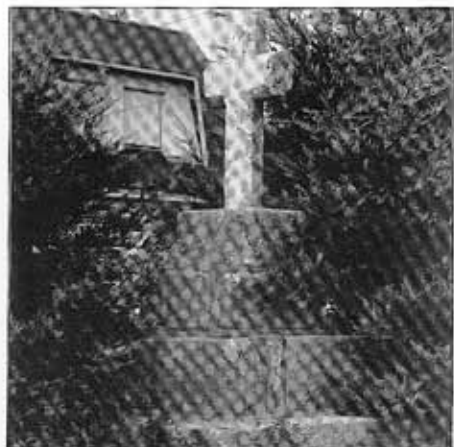
11 - Kerroch



12 - Les Croix de Port Foll



12 b - Les Croix de Port Foll



13 - Kereven



14 - Kemtonel



15 - Saint-Léonard



16 - Saint-Jude



17 - Lannéec



18 - Kervinio



19 - Lopertheur



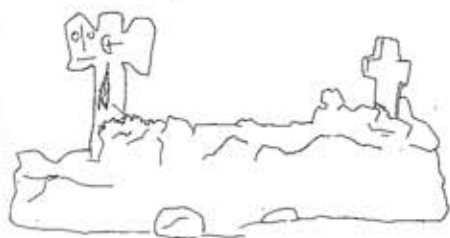
18



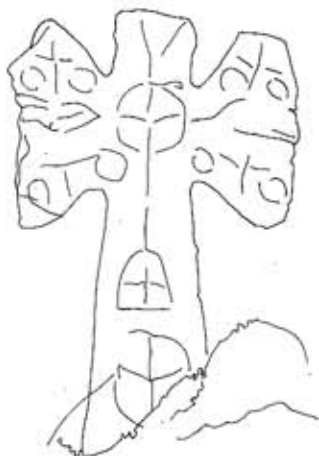
19



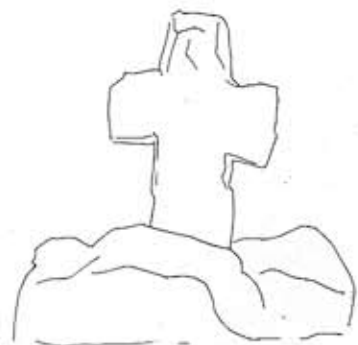
21



22



22 b



22 c



23



24



26



27



20 - Kervéganic



21 - Kervegant



22 - Kerdhuellic



22 b - Agrandissement Kerdhuellic



22 c - Agrandissement Kerdhuellic



23 - St-Bieuzy



24 - Quéhelle-le-Floch



25 - Brantec



26 - Ploemeur - r.e St-Bieuzy



27 - Ploemeur - Cimetière

LES CALVAIRES DE KERDUELLIC ABATTUS PAR LES APACHES

L'émotion est toujours grande parmi la catholique population de Ploemeur qui se demande avec anxiété si l'enquête va être menée comme elle devrait l'être.

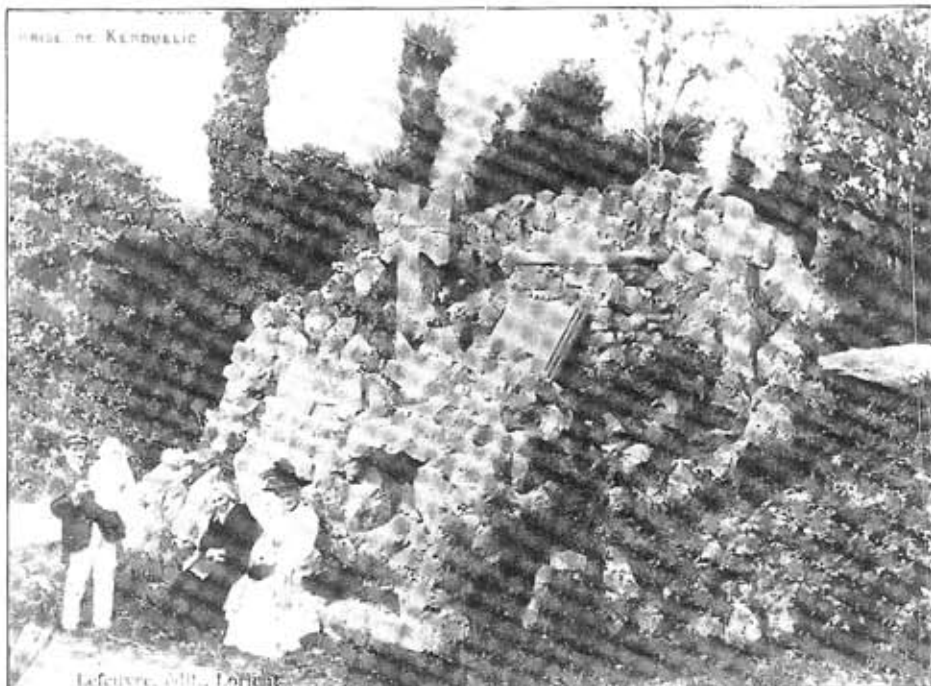
Que des catholiques pourtant si outragés à l'heure actuelle se permettent d'élever la voix contre leurs persécuteurs, on a vite fait de les juger et surtout de les condamner à des peines sévères, mais que des apaches s'attaquent lâchement à des croix, peu importe, le conseil municipal de Lorient leur votera probablement des félicitations. Comment pourrait-il en être autrement ? Les édiles lorientais n'ont en somme que donné l'exemple ; ils doivent être heureux d'être suivis.

Voici d'autre part de nouveaux détails sur le triste événement que nous avons eu la douleur d'avoir à enregistrer. C'est le jardinier Jean-Marie Le Gouic, du château de Kervégan en Ploemeur qui a avisé le premier la gendarmerie de ces actes de vandalisme.



Photographies : Lucien Joannet

Croquis : Nicolas Le Montagner, d'après les relevés précis effectués sur le terrain par Jo Grenier.



Le premier abattu, ou du moins que l'on a trouvé abattu est situé à l'entrée de la propriété de Kervégan. Sans valeur artistique ce calvaire fut édifié il y a plusieurs siècles : il date exactement de 1613.

Les malfaiteurs allèrent plus loin et brisèrent une croix de pierre sur le bord

de la route ; non seulement ils la renversèrent, mais ils en brisèrent les bras.

Ce ne fut pas suffisant : apercevant un enclos et pensant sans doute qu'il renfermait aussi des croix ils le franchirent.

Plus loin, à un kilomètre, ils entrèrent dans un bois de sapins et démolirent une croix de pierre dont ils cassèrent aussi les bras au moyen de barres de fer et jetèrent de tous côtés les pierres du socle.

Mais où le vandalisme dépassa toutes les bornes, c'est au village de Kerduellic sur la route du Fort-Bloqué où les catholiques de Ploemeur ont édifié en souvenir d'une mission un calvaire fort original. Le socle très élevé est fait de pierres non taillées et représente un rocher sur lequel ont été dressées trois vieilles croix. C'est celle du milieu qui a été démolie.

Comme nous l'avons déjà dit, ces croix vont être réédifiées, mais cette fois gare aux apaches.

Article de Presse de l'époque

Merci à tous les Ploemeurois qui nous ont aidés pour ce dossier.

LES CONCOURS AGRICOLES A PLOEMEUR ET DANS L'ARRONDISSEMENT DE LORIENT AU MILIEU DU XIXÈME SIÈCLE

"Il y a vingt-neuf ans, lorsqu'un agriculteur zélé institua le comice, la commune de Ploemeur n'était pas plus avancée que celles qui l'entourent. Une race chétive demandait à de maigres pâturages une nourriture insuffisante. Pas un bon instrument de labour dans la commune, pas un are de terre cultivé sous racines, pas un quartier de prairie artificielle à exploiter lorsque les fourrages d'hiver commençaient à faire défaut".

Sur une estrade décorée, installée sur la place de l'Église de Ploemeur M. Du Bouetiez de Kerorguen, vice-président de la Société d'Agriculture de Lorient, ouvre le lundi 21 octobre 1861 vers 15 h la remise des prix du 29^e concours agricole organisé par le comice de Ploemeur. Ce rappel d'un passé heureusement révolu est suivi du bilan du travail d'une trentaine d'années où sous l'influence dynamique des comices, l'agriculture française, bretonne et ploemeuroise a progressé dans tous les domaines.

C'est sous l'impulsion de François de Neufchâteau, ministre de l'Intérieur du Directoire que se reconstituent les Sociétés d'Agriculture, héritages des Sociétés éclairées de l'Ancien Régime. Elles se multiplient et se développent sous l'influence de bourgeois compétents. D'abord proches des sociétés savantes elles associaient tous les domaines scientifiques ou culturels et étaient principalement animées par des notables. - citadins certes, mais aussi propriétaires terriens - et se préoccupèrent de plus en plus de protéger l'agriculture et surtout de l'intensifier. Après 1830 chaque département français a au moins une Société d'Agriculture, créée à l'initiative des notables, subventionnée par les Conseils Généraux et soutenue par l'État - qui vient d'instaurer parallèlement le corps des Inspecteurs Généraux de l'Agriculture et les premières fermes-modèles -. Cette époque marque un grand tournant dans les mentalités : les propriétaires fonciers et les grands fermiers regardent désormais vers l'avenir et non vers le passé et de cette révolution les comices sont à la fois les témoins et les moteurs. La Bretagne est bien présente dans ce mouvement : en 1827, De Lorgeril a créé en Ille-et-Vilaine le pre-

mier comice agricole. L'Alsacien Jules Rieffel, élève du célèbre Mathieu Dombasle, applique les nouvelles méthodes de son maître aux 450 hectares du domaine de Grandjouan, près de Nantes, domaine qui devient ferme-école puis Institut Agricole de l'Ouest, rebaptisé Ecole Impériale d'Agriculture sous le second Empire. C'est également Rieffel qui, réunissant en 1842 tous les comices de Bretagne, fonde l'Association Bretonne (que Napoléon III dissoudra en 1858) ; l'Association à sa création regroupe 400 propriétaires et est fort active dans la région de Lorient-Auray-Ploemeur. La même année, l'agronome alsacien crée une revue trimestrielle *"L'Agriculture de l'Ouest"*.

Un comice c'est donc au départ une association d'hommes éclairés qui cherchent à faire évoluer l'agriculture de leur région. Comme le dira fort clairement M. de Raime dans son allocution au Concours d'Auray en 1861 : *"Les comices sont venus vulgariser et mettre à [la] portée [du laboureur] les bonnes méthodes, les instruments perfectionnés et, en facilitant l'échange des idées, la comparaison des faits, ils préparent enfin l'éducation des campagnes"*. Le Comice de Ploemeur, fondé en 1833 par M. Laplume qui le présidera jusqu'à sa mort en 1854 regroupe 5 cantons : Ploemeur, Guidel, Quéven, Gestel et Caudan. Le canton de Ploemeur appartient, ainsi que dix autres, à la Société d'Agriculture de Lorient. Certains membres du Comice de Ploemeur s'investissent dans plusieurs associations : nous évoquerons souvent Philippe Kerarmel : secrétaire de la Chambre Consultative d'Agriculture (1^{er} et 2^e cantons) de Lorient, trésorier de l'Association Bretonne, ancien directeur de la ferme-école de Kervignac, secrétaire-trésorier de la Société d'Agriculture de Lorient depuis sa création, c'est lui qui prend en 1854 la succession de M. Laplume à Ploemeur et en 1857 celle de M. Jehanno à la présidence de la Société lorientaise, deux fonctions qu'il cumulera jusqu'à sa mort en 1860.

Dès la première année, le Comice de Ploemeur (qui comptera 80 membres en 1857) met en place une exposition de

bestiaux le mardi suivant le dimanche des Rameaux importante pour l'amélioration de "l'élève" du bétail qui va faire la fierté de la commune. Chaque automne, le 21 octobre, une distribution solennelle de primes destinées à encourager les laboureurs et les éleveurs qui pratiquent les méthodes nouvelles est organisée. Au fil des années, cette distribution va prendre une importance croissante mais les concours les mieux dotés et les plus prestigieux sont organisés, à Ploemeur ou ailleurs, par la Société d'Agriculture de Lorient. Le journal *"L'Abeille de Lorient"* successeur en octobre 1849 de *"L'Union Démocratique"* relate d'une manière fort détaillée tous les concours de l'arrondissement et ouvre largement ses colonnes aux agronomes locaux. Cette publication étant notre principale source de renseignements, notre étude se limitera donc aux 14 ans qui vont de 1849 à 1863, année où le Comice de Ploemeur fête son trentième anniversaire, un an après l'arrivée du chemin de fer à Lorient (le 21 septembre 1862). Dates arbitraires peut-être, mais ces 14 ans nous ont paru fort révélateurs de l'état de l'agriculture au milieu du XIX^e siècle et surtout d'un état d'esprit tourné très fermement vers le culte du progrès et de l'avenir.

Un concours agricole à Ploemeur ou à Lorient, Hennebont, Auray... c'est d'abord un jour de fête. C'est l'occasion pour les cultivateurs de s'habiller, de danser mais aussi d'admirer sur leur estrade tous les notables du département, d'entendre des discours, parfois fort longs, à la gloire des progrès accomplis et à venir ; c'est l'occasion de montrer les résultats de son savoir-faire, de recevoir la récompense de son travail sous la forme de primes ou de médailles ; ce peut être aussi le point de départ vers des concours plus importants dans la région et même à Paris. C'est là aussi que les agronomes - ou plutôt "agromanes" suivant l'expression de Georges Duby - mesurent l'étendue de leur influence et de leur exemple. Les concours de Ploemeur nous donnent la chance, même dans une période limitée, de pouvoir aborder tous ces aspects, mais il nous arrivera aussi d'analyser d'autres manifestations dans lesquelles le Comice de Ploemeur était partie prenante.

*
* *

"UN BEAU JOUR DE FETE"

- "Une journée brillante, utile et encourageante"

A la fin de l'été le programme du concours a été annoncé par affiches et voie de presse et les candidats se sont fait connaître au comice de leur canton. Le 21 octobre pour un concours cantonal, ou un autre jour de septembre ou d'octobre pour un concours d'arrondissement, la foule des cultivateurs et des bourgeois, ploemeurois et "étrangers" en habits de fête envahit le bourg encombré de voitures, cavaliers, bestiaux et même des "dames en toilette". Pour le 30^e anniversaire du comice de Ploemeur, le sieur Bois organise entre Lorient et Ploemeur un service de 4 omnibus qui rejoindront les deux localités sans discontinuer entre 8 h du matin et 11 h du soir. Presque toujours évaluée à "plusieurs milliers" cette foule compacte, même par temps de pluie, accueille en fin de matinée les notables qui vont présider la remise des prix : le sous-préfet, le préfet lui-même à Ploemeur en 1853, et une princesse... Elisa Baciocchi, nièce de Napoléon I préside le concours d'Auray le lundi 30 septembre 1861. Précédé d'un piquet de gendarmerie à cheval, le préfet suivi des notables arrive vers 11 heures. Accueilli par le Maire, il prend la tête du cortège qui se rend en musique sur champ situé un peu à l'écart où va se dérouler le concours de charrues. De 20 à 40 laboureurs expérimentés s'évertuent, encouragés par la fanfare

et les acclamations de la foule pendant 1 h, 1 h 30. Il n'est pas rare que des notables - la plupart sont propriétaires terriens et férus d'agronomie - mouillent leur chemise : le conseiller général de Plouay, M. de Pluvié est battu sur le fil par un "rival", un agriculteur du Bois du Château, à Ploemeur en 1853.

La foule et les notables regagnent alors la place de l'Eglise, ces derniers visitent les expositions de beurre, céréales, plantes, animaux installés sur la place ou dans la salle de l'école. Après avoir complimenté les exposants ils prennent place sur une estrade "ornée de verdure, de fleurs, de banderoles tricolores", au centre de laquelle se trouve le fauteuil du préfet. Vers 15 heures, le président ou le secrétaire du Comice prononce un discours, discours long et complaisant envers les autorités et les réussites des agriculteurs, au style emphatique et convenu, discours malgré tout précis quant au bilan des progrès accomplis, aux conseils et encouragements prodigués, aux projets. Au delà des phrases un peu ridicules dignes du fameux conseiller Lieuvain caricaturé par Flaubert dans "Madame Bovary" on devine souvent des hommes actifs, compétents, inébranlables dans leur croyance au progrès, capables surtout de donner des exemples tout autant que des leçons. Sur un plan purement littéraire, peu de ces textes pompeux méritent de passer à la postérité, mais en 1862 souriait-on comme aujourd'hui à cette envolée lyrique de M. de Raime, maire de Ploemeur et Président de la Société d'Agriculture de Lorient :

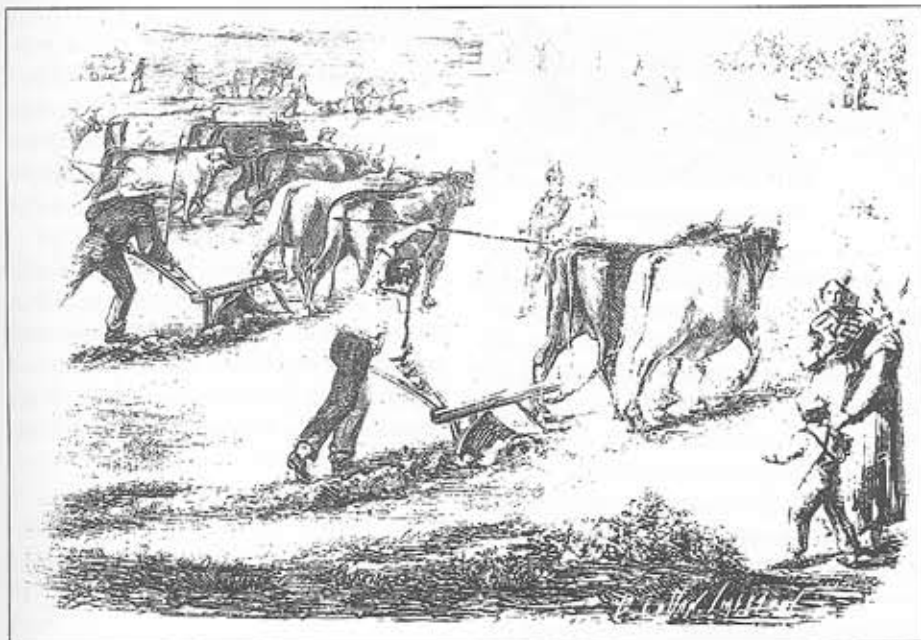
"Vous le savez, chers cultivateurs, la sueur du front fertilise le sol, mais les palmes qui sont décernées ennoblissent

le front" ?

Les palmes qui, suite à ces discours et à un intermède en fanfare vont "ennoblir les fronts" ont été décernées par les commissaires qui depuis le matin examinent les candidatures et ont remis aux autorités leur rapport et le classement. Les lauréats montent sur l'estrade à l'appel de leur nom pour recevoir leur prix des mains des notables les plus en vue : préfet, sous-préfet, président et secrétaire du Comice. Le moment d'émotion le plus intense est, jusqu'en 1854 l'hommage rendu à un vieux fermier chargé d'une nombreuse famille et qui achève une vie exemplaire : c'est le "Prix de Vertu". les autres prix qui regroupent environ douze à quinze catégories récompensent jusqu'à 100 candidats à concurrence d'une somme totale variant de 1500 à 2500 F sans compter les médailles, instruments agricoles, tabliers, parapluies, fausses fleurs, livres et graines. La distribution terminée, aux environs de 17 heures la fanfare se produit à nouveau ; notables (et lauréats parfois) se rendent alors dans une salle de la mairie ou sous une tente pour participer au traditionnel banquet précédé de toasts adressés aux organisateurs et à l'empereur (après 1852). Des festivités parallèles aux manifestations officielles se sont déroulées toute la journée et se prolongeront dans la soirée, voire le lendemain : mât de coq, danses champêtre au biniou, tourniquet, courses en sac, compétitions de course et de lutte, illuminations et feux d'artifice après 1862.

- "Deux cents personnes sur une estrade"

Si le concours agricole du canton ou de l'arrondissement est une fête paysanne, c'est aussi une manifestation solennelle où se montrent tous les notables de la région. On les retrouve dans le "Cortège" qui se déplace jusqu'au champ du concours de charrue puis revient sur les lieux d'exposition et prend place sur l'estrade pour la remise des prix. Le 21 octobre 1856 la 23^e distribution du Comice de Ploemeur, distribution plus solennelle que les autres car l'Empereur a offert trois médailles, est présidée par le sous-préfet de Lorient (le baron Petiet) entouré des conseillers généraux, des maires de Ploemeur, Lorient, Caudan, du Conseiller d'arrondissement, du juge de paix, des secrétaires de la Société d'Agriculture de Lorient et du comice de Ploemeur, des autres notables de la commune. Le curé de Ploemeur ainsi que d'autres membres du clergé as-



L'épreuve du Concours de labourage

sistent également, comme chaque année. Dans d'autres communes on note la présence de l'instituteur communal (à Plouay), du vétérinaire (à Pluvigner), du Commandant de la Place et du Colonel d'Artillerie de Marine (à Lorient). S'y ajoutent les "familles de distinction" et les "Dames de Lorient" venues faire admirer leurs belles toilettes. Sont également mis à l'honneur des membres du Comice qui s'honore en 1855 de compter 75 nouveaux membres. Cela fait beaucoup de beau monde : 200 personnes à Plouay le 5 octobre 1854 ! Au centre de l'estrade "trône" le préfet ou sous-préfet dont le fauteuil est surmonté symboliquement d'une énorme gerbe de "froment-saumon". Quelle fierté pour la ville quand c'est une princesse qui vient s'installer sous la gerbe : à Auray en octobre 1861 Elisa Baciocchi fait son entrée sur la péniche de l'Etat suivie par 200 barques de pêcheurs. Toute la ville "électrisée" retentit des acclamations adressées à l'Empereur et à la dynastie impériale. La Présidente, après le parcours et les cérémonies habituelles, accepte malgré son mauvais état de santé de participer au banquet.

Ce soir-là, M. de Raime souhaitait sans doute une aussi belle fête pour le 30^e anniversaire du Comice de sa commune. La Princesse devait venir, elle n'est pas venue, nos sources ne nous disent pas pourquoi.

*

* *

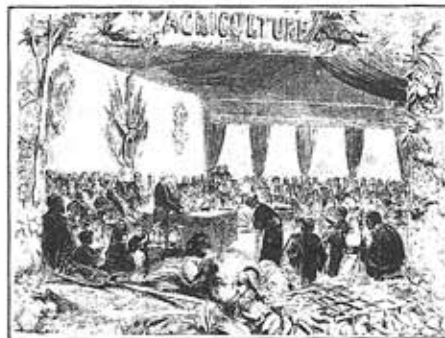
LES "BONS ET HONNETES CULTIVATEURS" RÉCOMPENSÉS

La liste des prix attribués chaque année aux lauréats - liste que nous étudions en détail plus loin - reflète dans son ensemble une volonté bien affirmée d'amélioration des méthodes et des résultats et même un désir de rupture avec les habitudes ancestrales. Pourtant deux catégories de prix récompensant les mérites moraux des hommes et des femmes et non les résultats de leur travail nous semblent aujourd'hui relever d'un autre âge.

Le premier, remis avec une grande solennité est le "Prix de Vertu" qui disparaîtra en 1855. De 1849 à 1854 dans les différents cantons de l'arrondissement il récompense à chaque fois un vieillard de 60 à 80 ans qui a élevé 8 ou

10 enfants, tous cultivateurs. A Pont-Scorff en 1851, le prix de l'arrondissement est attribué à "Pierre Le Meur, âgé de 80 ans fermier à Keroman en la commune de Lorient, ayant élevé dans la même ferme 21 enfants et petits enfants qu'il a mariés et dont il a fait, par le bon exemple qu'il leur a donné de bons et honnêtes cultivateurs. Ce vieillard reconnu digne par son amour pour le travail ses sentiments religieux et son excellente conduite du prix unique de vertu de l'arrondissement l'a reçu des mains de M. le Préfet avec une couronne et une grande médaille en argent, à l'effigie du régénérateur de l'Agriculture Française, M. Mathieu de Dombasle. Ce prix consistait en une somme de 100 Fr. La remise de ce prix et le choix de celui qui s'en est rendu digne ont produit une profonde impression de joie sur toute l'Assemblée".

Combien de ces hommes "dignes" souhaitaient-ils recevoir ce prix prestigieux et toujours unique ? Il est difficile de la savoir ; seul le compte-rendu du concours de Pluvigner (1852) précise que cinq personnes se sont portées candidates. Notons que cette même année la médaille n'est plus à l'effigie de Mathieu Dombasle mais à "son Altesse Impériale le prince Louis Napoléon". Les candidats étaient-ils attirés par la reconnaissance publique de leur valeur morale ou la gratification financière la plus importante du Concours (à titre de comparaison l'abonnement annuel à L'Abeille, journal bi-hebdomadaire coûte 12 Fr) ?



La remise des récompenses

C'est souvent en clôture du palmarès que se déroule la remise des récompenses aux "domestiques de fermes des deux sexes", rebaptisés "serviteurs de ferme" après 1859 dont les noms figurent dans les compte-rendus de presse entre "L'Amélioration du Beurre" et les "Taureaux". Récompensés principalement dans les concours d'arrondissement pour leur "fidélité et leur ancienneté de service" ils sont parfois nombreux à concourir (de 20 à 40), ce qui réjouit les organisateurs : ce grand nombre excite

"une émulation parmi les serviteurs des deux sexes qu'il est bon d'entretenir et d'un haut intérêt d'encourager". Deux à huit d'entre eux reçoivent une médaille d'argent ou de bronze ainsi qu'une somme d'argent comprise entre 15 et 40 Fr en récompense de 20 à 50 ans de service dans la même exploitation. Comme pour le prix de vertu les lauréats n'auront pas le droit de se représenter. Leurs mérites sont parfois précisés provoquant l'émotion de l'orateur... et d'une invitée célèbre. En 1861, nous l'avons vu, la princesse Baciocchi "agriculteur à Corn-er-Houet", nièce et filleule de l'Empereur préside le concours d'Auray. Or "au nombre des lauréats se trouvait un ancien valet de ferme soutien de famille (sic) où il servait depuis 55 ans. En voyant s'avancer ce vieillard capable de manier la charrue, Madame la Princesse, visiblement émue, a saisi une médaille d'or offerte par elle pour le 1^{er} prix du concours et l'a déposée aux mains de ce vénérable serviteur".

Ovation d'enthousiasme dans la foule et cris de "Vive l'Empereur, vive la Princesse" n'ont pas manqué de saluer, on s'en doute, cet acte de "bienveillance si spontanée". Marie-Joseph Morvan est récompensée de ses 23 ans de service par une somme de 15 Fr à Ploemeur en 1853. "Cette personne, quoiqu'affligée d'une grave infirmité (elle n'a qu'un bras) exécute tous les travaux des champs avec une promptitude et une adresse qu'on serait loin de lui supposer".

Prix de vertu, prix de fidélité : le monde agricole est considéré par les autorités comme le garant de la morale traditionnelle, inséparable de la foi chrétienne. Ecoutez Philippe Kerarmel proclamer à Ploemeur le 21 octobre 1857 : "vous venez chaque jour demander à Dieu qu'il répande l'abondance dans vos champs, le bonheur et la santé dans vos familles. Croyez-bien, mes bons amis que c'est au travail, à la conduite et à la prière que vous devez le bien-être dont vous jouissez aujourd'hui".

Phrases lénifiantes, destinées sans doute autant aux autorités ecclésiastiques présentes sur l'estrade qu'aux agriculteurs auxquels le président du comice de Ploemeur donne inlassablement des conseils et des missions plus techniques et plus précis.

*

* *

"HISSEZ BIEN HAUT LE DRAPEAU DU PROGRES"

Par elle-même la liste des prix décernés chaque année est révélatrice du profond désir des autorités et des hommes compétents de voir évoluer les méthodes et les résultats des paysans bretons, que certains jugent pourtant différents (- en retard ? -) par leur mentalité et leurs habitudes des autres cultivateurs français. Le concours de Ploemeur de 1853, concours d'arrondissement présidé par le préfet, remet 71 prix répartis en 15 catégories :

- Prix de vertu : 1 prix de 100 Fr
- Défrichements de landes :
 - 6 prix de 70 Fr à 30 Fr
 - + 2 mentions honorables
- Exploitations améliorées :
 - 7 prix de 70 Fr à 30 Fr
- Culture des racines :
 - 4 prix de 25 Fr à 15 Fr
- Graines fourragères :
 - 3 prix de 25 Fr à 15 Fr
- Pépinières d'arbres fruitiers :
 - 3 prix de 20 Fr à 15 Fr
- Culture du froment saumon :
 - 4 prix de 20 Fr à 15 Fr
- Culture des petits pois et des haricots verts pour alimenter la fabrication des conserves alimentaires :
 - 4 prix de 20 Fr à 10 Fr
- Amélioration de la fabrication du beurre et du fromage : 13 prix de 15 Fr à 5 Fr
- Domestiques de ferme des 2 sexes :
 - 5 prix de 20 Fr à 15 Fr
- Taureaux : 5 prix de 40 Fr à 20 Fr
- Génisses : 5 prix de 30 Fr à 20 Fr
- Boeufs gras : 4 prix de 25 Fr à 20 Fr
- Instruments aratoires :
 - 2 prix de 50 Fr et 20 Fr
- Concours de charrues :
 - 6 prix de 45 Fr à 24 Fr
 - plus une médaille de bronze au 1er prix

D'une année à l'autre et suivant les cantons, cette liste varie, assez peu dans son ensemble. Nous aurons à revenir sur certaines variations significatives.

En recoupant les catégories des prix décernés avec les résultats obtenus par quelques agriculteurs particulièrement éclairés et actifs (résultats analysés dans "L'Abeille de Lorient") on peut dégager quatre grandes tendances : l'amélioration des sols, l'utilisation de techniques et instruments nouveaux, le développement de l'instruction et enfin l'importance accrue de l'élevage auquel il conviendra d'accorder un chapitre particulier tant il est représentatif de la commune de Ploemeur.

- Des méthodes "simples et faciles" sur un sol ingrat

* Les landes de la Princesse

Les défrichements de landes récompensés par les comices atteignent en moyenne 30 hectares chaque année, 60 hectares parfois (Plouay 1854). M. Villemain de Ploemeur est primé à Pont-Scorff pour 3 ha (1852), Mme Veuve Le luc et M. Elin à Lorient 4 ans plus tard pour 5 ha et 3 ha 72, le 1er prix de cette compétition ayant défriché 7 ha 1/2. "Depuis un certain nombre d'années la stérilité proverbiale des landes du Morbihan commence à céder la place à de riches cultures" s'écrit dans "L'Abeille" un observateur optimiste. Au début du siècle les landes de bruyères et d'ajoncs occupaient une bonne moitié du sol breton : l'ajonc qui servait à la nourriture des chevaux était semé ; au bout de quelques années, ayant perdu toute valeur nutritive il servait de paille et d'engrais (après avoir pourri tout l'hiver au fond des chemins creux) ; ensuite il laissait la place à la bruyère et la lande devenait sauvage et stérile. Il faut changer ces habitudes : la paille et les engrais devront remplacer l'ajonc stérile qui ne sera plus cultivé que comme auxiliaire des prairies artificielles et deviendra d'une "utilité-secondaire".

Comment changer en quelques années les "pratiques de 15 générations" ? Peut-être par l'exemple plus que par la théorie. Les riches propriétaires qui se sont attelés à ces défrichements sont nombreux. Elisa Baciocchi crée en 1858 sur 500 hectares de landes le domaine de Com-er-Houet et la ville de Colpo. Notre propos n'est pas de juger ici de la réussite ou non de cette entreprise, nous y verrons plutôt un encouragement symbolique de l'Empereur à l'agriculture bretonne : une princesse "a quitté les marches du trône pour venir dresser sa tente au milieu des landes et d'après bruyères", s'exclame M. de Raime en 1862. Le rédacteur de "L'Abeille", visitant le domaine de la princesse ose affirmer que dans quelques années les vastes solitudes auront pris "l'aspect si riche des plaines de la Beauce" ! A Ploemeur, six ans auparavant, Philippe Kerarmel n'est pas loin de partager le même enthousiasme : les 1000 hectares de terres vaines et vagues de la commune seront fertilisées dans vingt ans si le zèle de la population, excité par "l'impulsion donnée par le gouvernement impérial" ne se refroidit pas. Si la princesse était venue présider le 30^e concours du Comice de Ploemeur, se serait-elle réjouie des progrès accomplis ?

* Les canalisations de l'Empereur

Récupérer des terres labourables ou des prairies artificielles sur la lande ne suffit pas : on peut aussi drainer les marais et irriguer les terres trop peu humides. Napoléon III, fort attaché à ce problème précis fait voter en 1854 une loi qui permet à un propriétaire d'évacuer l'eau d'un terrain même si cette eau traverse d'autres propriétés. Cette même année 1854, M. Guiyesse de Lorient assèche 1/2 hectare de marais en utilisant des tuyaux en terre ce qui lui vaut la médaille d'argent du concours de Plouay.

En 1862, au concours d'Hennebont M. Audren de Kerdrel, propriétaire à Saint-Uhel en Ploemeur, obtient la médaille d'argent pour ses travaux de drainage et irrigation.

Moins prestigieux que la princesse mais fort connu dans la région le comte Du Couedic a profondément transformé le domaine du Lézardeau près de Quimperlé, réalisation qui vaut à son auteur de hautes récompenses honorifiques. Le Comte, député du Corps législatif, dans la grande tradition des physiocrates du XVIII^e siècle n'a pas séparé la théorie de la pratique. Ayant entrepris en 1840 la mise en valeur d'un domaine de 222 hectares, il publie en 1855 un mémoire pour le Concours Universel de Drainage. Sa réussite sera concrétisée par la prospérité de son domaine et par la création en 1860 d'une "Ecole d'Irrigation et de Drainage" dirigée par Pierre Meheust, bien connu des lecteurs de "L'Abeille" pour ses chroniques d'Economie rurale, ancien élève de l'Ecole Impériale d'Agriculture de Grandjouan. Encore de bons exemples que les cultivateurs - ou plutôt les propriétaires - de Ploemeur devront méditer... et suivre.

* Les latrines du Comte

En 1859 le secrétaire-trésorier du Comice de Ploemeur regrette que "la question des engrais, question vitale [soit] encore incomprise". La même année le Conseil Général inscrit à son budget une somme importante pour l'encouragement à l'emploi des engrais calcaires ; cette somme sera répartie en primes de 4 Fr par tonneau de chaux et 1 ou 2 Fr par tonneau d'engrais de mer. Amender ses terres, à Ploemeur comme dans tout le Morbihan "dont le sol ne possède pas un atome de calcaire" cela revient à utiliser les sables de mer (25 à 30 barriques par 1/2 hectare) ou la chaux (4 à 6 barriques par 1/2 hectare) comme

auxiliaires des engrais d'écurie. Or depuis un an l'usine à gaz de Lorient fabrique à partir des galets madréporeux de la chaux qu'elle vend 3,50 Fr la barrique. Le directeur de l'usine a employé lui-même cette chaux pour améliorer deux prairies proches de son établissement et on attend la fenaison pour calculer exactement la rentabilité de ce système. Pour le moment, c'est le département de la Sarthe qui sert d'exemple au Morbihan quant à l'usage du chaulage indispensable à la culture du froment et du trèfle. A Auray en 1857 la qualité des froments de M. de Pleurié (si actif à la charrue en 1856) est due à l'utilisation du sable calcaire. On ne trouve pas dans les concours de prix spécifique au chaulage ou aux amendements calcaires, les résultats étant sans doute dans les "Exploitations améliorées", "Cultures améliorées", "Cultures des plantes fouragères", "Prairies artificielles", "Améliorations agricoles", "Bonne tenue de fermes", tous prix attribués sous ces dénominations dans tout l'arrondissement pendant la période qui nous occupe. De plus, les exposants et les lauréats du Concours de Plouay en 1860 reçoivent une brochure écrite par M. Godard-Réau "Le Meilleur Emploi des Engrais".

Une autre innovation en 1857 : des agriculteurs obtiennent à Auray et à Ploemeur des récompenses de 5 Fr à 15 Fr pour leurs "Arrosages des prairies avec des Engrais liquides", "Fosses à purin maçonnées". Il s'agit plus d'inciter les fermiers à progresser que de récompenser des résultats car on regrette en 1859 que "la masse des cultivateurs négligent d'utiliser le purin de leur étable". Le Lézardeau est une nouvelle fois exemplaire. Les maisons de la "Cité ouvrière" qui dépend du domaine et se trouve à la sortie de Quimperlé, abritant 419 personnes en 1861, comportent des fosses qui recueillent tous les "engrais produits par les habitants". Adaptant pour l'épandage le "fameux système tubulaire de l'agriculteur écossais Kennedy" le Comte a créé, sans souci des sarcasmes des bourgeois de la ville, les premières latrines de Quimperlé dont il utilise les engrais.

- Des "instruments faciles, commodes, économiques"

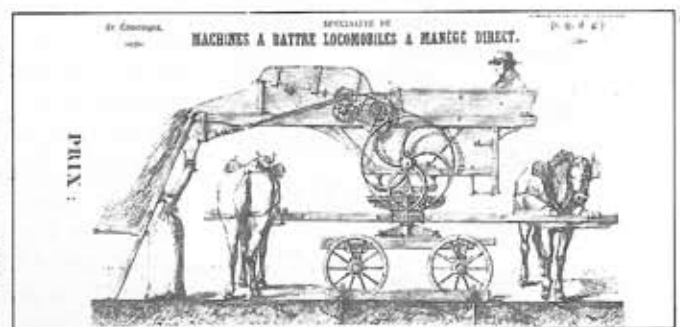
"Sortir de l'ornière de la routine" c'est aussi profiter systématiquement de toutes les applications des découvertes scientifiques récentes. Les instruments agricoles se perfectionnent, perturbant

eux aussi les habitudes ancestrales. Les agronomes vont inlassablement utiliser les comices et les concours pour faire connaître les nouveautés et surtout les voir utilisées par tous les laboureurs. Chaque année des instruments attirent les curieux et témoignent de l'ingéniosité de leurs inventeurs. Citons, entre autres, une baratte à doubles parois en zinc (Pont-Scorff 1851), un tarare perfectionné (Pluvigner 1852), un moulin servant à pulvériser la vase employée comme engrais (Ploemeur 1853), un ventilateur qui sera mis gratuitement à la disposition des cultivateurs à la mairie par le Comice de Ploemeur (1855), des machines à battre à manège (mues par des chevaux) qui font bien sûr grande impression (Lorient 1856 - Auray 1857), une "faulx" pour moissonner le blé noir (Ploemeur 1860).

Le travail de labour avec l'araire était lent, pénible et ne faisait que gratter le sol. La charrue, qui le remplace pourtant fort avantageusement mettra tout le siècle à être utilisée sur l'ensemble du territoire français. Frappé par l'extrême

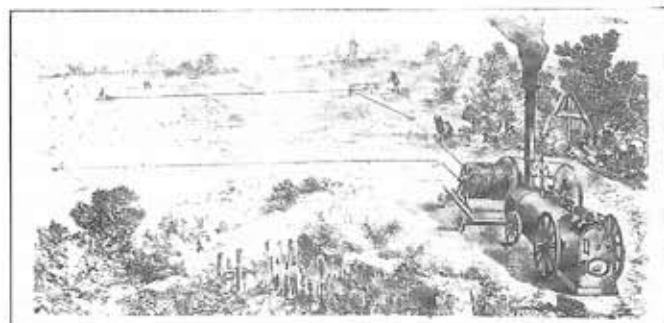
diversité des modèles de charrues, François de Neufchâteau avait lancé un concours. Finalement c'est la charrue de Mathieu Dombasle qui, apparue en Lorraine en 1820, va se généraliser. Dans le Morbihan, la ferme-école de Kervignac semble en être le principal promoteur. En tout cas, le "concours de charrue" ou "concours de labourage" est l'un des temps forts de tous les concours agricoles. Cette épreuve développe l'émulation des nombreux participants et inspire aux commentateurs une comparaison patriotique : en 1855, les concurrents sont les "dignes émules des braves enfants de Malakoff" (1). Ce qu'on souhaite surtout c'est que les laboureurs prennent conscience de l'insuffisance de leur matériel. A Plouay, en 1854 "deux petites charrues (sic) du pays à un seul

mancheron, à soc pointu et à versoir plat en bois, ne faisant qu'effeuer la terre et n'ayant pu soutenir la concurrence avec des instruments perfectionnés ont abandonné le terrain du concours". Pourtant Philippe Kerarmel se désole en 1856 de voir qu'à Ploemeur la charrue Dombasle "n'a pu avoir qu'un si faible accès dans vos cultures". Un "araire Dombasle" a d'ailleurs été acheté par le Comice en 1855 pour en faire connaître l'usage. En 1861 on peut s'en procurer à Kerentrech (25 à 60 Fr suivant le modèle) à la maison "Erard-Trouvé", dont le mécanicien-fondeur M. Trouvé a obtenu à Plouay en 1860 le prix de 30 Fr dans la catégorie "Fabrication d'instruments aratoires perfectionnés". En haut lieu on expérimente des charrues à vapeur (système Fowler) : Ploemeur est la première commune de



l'arrondissement à exposer, en 1863 une charrue qui manoeuvre "sans être dirigée par la main du valet de ferme". On encourage l'utilisation, encore exceptionnelle, de machines à battre mues par la vapeur. On avait déjà dans la région constaté que le batteur mécanique - associé à une récolte abondante en 1857 - avait provoqué une baisse importante du prix du pain. Fort utiles dans les régions humides les batteurs à vapeur permettraient également de compenser la diminution du nombre des journaliers dans les campagnes, attirés par les grands chantiers de construction des chemins de fer.

Le chemin de fer, justement, on l'attend avec impatience. La Bretagne a pris du retard sur le reste de la France mais à Ploemeur comme dans l'arrondissement on sait qu'il faut se préparer à son arrivée et s'en réjouir. Dès 1854. Philippe Kerarmel évoquant la future ligne qui rejoindra, par un réseau d'embranchement, Nantes, Lorient et Saint-Brieuc tente d'enthousiasmer son auditoire : "Ce serait bien ici le cas de s'étendre sur le déve-



La charrue à vapeur

(1) Episode essentiel de la Guerre de Crimée, la prise des redoutes de Malakoff le 8 septembre 1855 a entraîné la chute de Sébastopol et a coûté la vie à 11 000 Français et 14 000 Russes.

loppement que pourra atteindre l'agriculture le commerce et l'industrie dans les contrées productives et d'appeler la main du travail et de l'intelligence sur celles qui n'attendent qu'une locomotive pour se créer des ressources qu'elles ne possèdent pas". L'avantage essentiel qu'on y voit est la diffusion des meilleurs produits bretons dans toute la France. Plus lyrique encore que son collègue, Pierre Méheust écrit dans sa chronique de "L'Abeille" : "les chemins de fer étendent le marché où nos denrées s'écoulent : nos froments et nos avoines s'en iront dans le Midi, où ils sont payés plus cher ; nos bestiaux, nos oeufs et nos beurres s'écouleront en Angleterre ; nos grains et nos pommes de terre trouveront également au delà de la Manche presque toujours des prix élevés et des portes ouvertes".

Avec du retard sur les prévisions, la gare de Lorient est inaugurée le 21 septembre 1862. Dès le lendemain trois trains spéciaux conduiront les Lorientais à la fête agricole d'Hennebont. Il en coûtera aux voyageurs 1,50 Fr, 1,10 Fr ou 0,75 Fr suivant la classe. Les plus étourdis attendront un peu le départ qui a lieu 22 minutes après l'horaire affiché : cet horaire correspond au méridien de Paris !

- Progrès et ... eau-de-vie d'asphodèle

Pour en terminer avec l'amélioration des sols et des cultures, citons des prix régulièrement accordés aux "Culture de froment saumon", "Pépinières d'arbres fruitiers", "Culture des petits pois et haricots verts pour alimenter l'industrie de la fabrication des Conserves Alimentaires". Après 1853 la culture de la pomme de terre "Ducrip" ou "Chardon Ducrib" particulièrement résistante aux maladies nous rappelle que les ravages provoqués par le mildiou (1844) sont encore présents dans les esprits. Un prix plus global de "Progrès" est également accordé dans les années 1856-62. Mme Guïesse de Ploemeur est publiquement félicitée pour avoir employé sa fortune "à créer des fermes qui servent de modèles" (1857), puis c'est Raymond de Raime le fils du maire de Ploemeur primé en 1862 pour la réussite globale de son domaine de 50 hectares à Kergantic exploité depuis un an seulement sans méthodes révolutionnaires mais en perfectionnant "les habitudes du pays". D'autres innovations sont vouées à plus ou moins grand avenir. Citons en vrac : chanvre, citrouilles, quelques pieds de "blé de Turquie" (les premiers épis de maïs !), eau-de-vie d'asphodèle et ... ga-

rance d'Andrinople...

- "Eclairer, instruire" le cultivateur

"La main du travail et de l'intelligence" disait Philippe Kerarmel. L'expression est un peu bancal mais révélatrice : agriculteurs il faut vous instruire, lire, réfléchir, calculer, prévoir... Voici ce dont les comices et autres associations agricoles veulent vous convaincre : de nombreuses distributions de prix s'accompagnent de remises de



livres destinés "aux agriculteurs les plus intelligents" : les "Catéchismes agricoles" de M. Querret et de M. Jourdiar, les extraits de la "Méthode Guénon" pour les vaches à lait, le "Guide du Cultivateur" de Pompery et enfin deux publications de M. Godard-Reau : "l'Indicateur Horticole" qui a valu une médaille d'argent à son auteur à Plouay en 1854 (distribué à 25 cultivateurs par le Comice de Ploemeur en 1855) et le "Meilleur emploi des Engrais" déjà cité.

Ce M. Godard-Reau, successeur en 1860 de Philippe Kerarmel au secrétariat de la Société d'Agriculture de Lorient, nous semble à lui seul symboliser le rôle important qu'on accorde au savoir et à l'éducation. A l'inverse de M. Homais, l'imbécile pharmacien caricaturé par Flaubert, qui croyait que pour être agronome point n'était besoin d'"avoir soi-même labouré la terre ou engraisé les volailles" c'est par son ingéniosité et son travail qu'il se fait remarquer dans les Concours à partir de 1851 : un "instrument simple et ingénieux pour la balle d'avoine" puis, des instruments aratoires, des laines. Ancien inspecteur de l'Association agricole de l'arrondissement de Napoléonville, il devient instituteur communal à Kerentrech : c'est à ce titre qu'il est récompensé pour son "herbier de toutes les plantes fourragères du pays" (Indicateur Horticole) et c'est sans doute pour lui qu'est créé à Auray en 1857 un

"Prix pour l'Enseignement de l'Horticulture dans les Ecoles primaires" qui lui vaut une médaille de bronze ainsi qu'à trois de ses collègues, instituteurs à Belle-île, Etel, Hennebont. Par deux fois ses compétences théoriques sont mises en pratique : après avoir dirigé l'exploitation du comte de Brissac, il s'installe au château de Mané Houarn à Plouay à la demande du propriétaire, le comte de Pluvié. Pour que sa science et sa pédagogie profitent mieux aux "bonnes populations des campagnes" l'idée d'une chaire où un professeur tel que lui viendrait chaque semaine "initier nos agriculteurs" est proposée après le concours de Plouay en 1860. Idée à suivre quand on sait que 16 % seulement des jeunes gens de 21 ans savent lire à cette époque.

LA RACE DE PLOEMEUR

Plantes fourragères, racines, trèfles, turneps, plusieurs cultures encouragées et primées révèlent l'importance qu'à Ploemeur on accorde à l'élevage. Le nombre et la qualité des bestiaux présentés aux concours augmentent chaque année : en 1855 on ne compte pas moins de 339 animaux de race bovine exposés sur la place de Ploemeur. Certes, on note des "béliers et brebis" à Kervignac en 1855, un verrat anglo-chinois à Hennebont en 1852, mais la race ovine comme la race porcine et les oiseaux de basse-cour ne valent de récompenses à leurs éleveurs qu'à partir de 1861. Par contre vaches à lait, génisses et veaux de boucherie figurent chaque année, le plus souvent dans des catégories différentes qui tiennent compte de leur âge. La réputation de la vache bretonne est déjà bien établie : "douce, de forme gracieuse, tenant de la biche et avant tout bonne laitière comme le constate le développement de ses glandes mammaires" et c'est l'application des méthodes de M. Guénon qui a permis l'augmentation de sa production lactifère. En 1852, deux vaches primées à Hennebont produisent, deux mois après la gestation, 14 à 15 litres de lait et deux hectogrammes et demi de beurre par jour. "Les précieuses qualités de la petite vache bretonne sont si justement appréciées dans le midi de la France que M. Guénon lui-même en fait conduire chaque année par terre ou par eau de

nombreux convois pour les vignobles de la Garonne". Créés pour la première fois à Pont-Scorff en 1851 les prix pour "l'Amélioration du Beurre" attirent de nombreuses candidates. Les lauréates se voient le plus souvent remettre des tabliers de soie, parapluies, coiffes en dentelle, capots. En 1856 on se réjouit et on s'inquiète : il faudra augmenter la production afin de faire face aux exportations que l'arrivée du chemin de fer rendra possibles ; pour cela il faudrait produire non plus une tête de bétail par hectare mais le triple.

La supériorité la plus remarquable de Ploemeur sur les autres cantons c'est l'élevage des taureaux destinés à la reproduction. Il faut remonter à 1839, date à laquelle s'abâtardissait dans la région une race chétive mal nourrie. Sous l'impulsion de P. Kerarmel, alors directeur de la ferme expérimentale de Kervignac, des taureaux de cette ferme sont mis en station chez des éleveurs de Ploemeur. La sélection rigoureuse associée à la culture des prairies artificielles et des racines a donné des résultats rapides et remarquables : Le prix des veaux qui n'était que de 18 Fr en 1839 a doublé en 15 ans. A partir de 1852 les "élèves" de Jean-Marie Goello de Kerlir sont remarqués dans tous les concours de l'arrondissement, de la région (Angers 1852 - Laval 1854) et obtiennent même un prix au Concours Général à Paris en juin 1854.

Dans un premier temps on préfère maintenir la pureté de la race bretonne, les croisements avec des races étrangères trop pesantes ou osseuses n'ayant produit que des animaux défectueux. Le Comte de Sesmaisons, directeur de l'Association Agricole Bretonne pense qu'on peut créer un "ensouchement de race bretonne, à laquelle il serait donné le nom de race de Ploemeur". Pour atteindre ce but P. Kerarmel propose de suivre l'exemple des Anglais : garder la spécificité de la race bretonne (finesse de chair - qualités lactifères) et inscrire les mâles reproducteurs dans un "Herd-Book" ou livre généalogique : les deux beaux taureaux primés seront le point de départ de cette généalogie qui s'ouvrira, du moins le souhaite-t-il, par "l'image daguerréotypée de ces deux premiers types améliorateurs". Nous ne savons pas si les daguerréotypes ont été réalisés mais la dénomination "Race de Ploemeur" va perdurer. Deux ans plus tard, M. Trochu - agronome bien connu pour son travail de fertilisation des "sables de Belle-île" et pour avoir introduit le seigle de Rome en France - soutenu par M. de Sainte-Marie, inspecteur général de l'agriculture, tente avec succès un croisement de la

race bretonne avec la race d'Ayr. Il s'agit d'une race écossaise dont un pur sang est mis en station chez François Caignec à Kermadehoy et des vaches sont exposées, arrivant directement de Glasgow à Auray en 1857. Au concours de 1862, à Hennebont deux Ploemeurois obtiennent des prix de 80 Fr et 50 Fr dans la nouvelle catégorie des "taureaux croisés" : Le Bihan (80 Fr) et Dessert (50 Fr), catégorie qu'on retrouve en 1863.

Mais c'est quand même le taureau de pure race de J.M. Goelo qui rejoindra en 1856 les étables impériales.

Ces réussites révèlent la supériorité de la commune de Ploemeur, exemplaire à bien d'autres égards si l'on en croit les orateurs. Elles vont valoir une récompense exceptionnelle au fermier Le Bihan et des séjours mémorables dans la capitale à M. M. Goelo et Kernau.

*

* *

VIVE L'EMPEREUR, A BAS LE DAGUERRÉO-TYPEUR

Du 15 novembre 1854 au 20 mai 1855 se tient à Paris "l'Exposition Universelle de l'Industrie et des Beaux Arts". Ambitieuse et réussie, elle symbolise bien la foi inébranlable de l'élite dans les progrès infinis qu'on peut attendre des applications des récentes découvertes scientifiques. Sous la plume d'Amédée de Césena, "L'Abeille de Lorient" s'en fait l'écho :

"Comme si, à chaque pas que la science accomplit dans les voies du progrès, elle rapprochait le jour où le génie de l'homme aurait fait du monde physique l'esclave de sa volonté souveraine".

A cette occasion l'agriculture bretonne est distinguée en la personne de M. Du Couedic. Pour son oeuvre au Lézardeau entreprise 15 ans auparavant lui est décernée la délégation de la Légion d'Honneur.

L'année suivante, "l'Exposition Universelle des Instruments et Produits de l'Agriculture" s'installe le 5 juin au Palais de l'Industrie. Regroupant les produits de 20 états elle reçoit plus de 60.000 visiteurs et honore, elle aussi, le travail et l'innovation. Quelques Ploemeurois ne regretteront pas de s'y être rendus. Plusieurs fermiers de la commune "ont été admis à faire l'hommage de l'excellent beurre qu'ils fabriquent à Sa Majesté l'Impératrice", M. Le Bihan a

vendu un taureau de 13 mois 520 Fr et obtenu une médaille de bronze pour son beurre ; enfin M. Bonnemant "a eu l'honneur de vendre à Sa Majesté l'Empereur le taureau de Ploemeur acheté au fermier Goelo". Quant au cultivateur Kernau il a pu entendre lui-même l'empereur féliciter les bretons et promettre qu'"il visiterait leurs contrées" (il viendra à Lorient en 1858).

Déjà, alors qu'il n'était que président, Louis Napoléon s'intéressait de très près à l'agriculture. En 1850 il avait fait remettre à la direction de l'Association Bretonne trois services de porcelaine de Sèvres d'une valeur de 2.085 Fr pour remettre en primes au Congrès agricole de Morlaix. En 1856, dans l'élan de l'Exposition Universelle, l'Empereur offre deux médailles d'or et une d'argent à la Société d'Agriculture de Lorient et au Comice de Ploemeur - le premier comice en France à recevoir ce type de récompense ! C'est au fermier Le Bihan déjà cité qu'est remise une des trois médailles à Lorient le 30 septembre 1856 par le préfet. Le sous-préfet félicite à nouveau l'heureux fermier lors du concours de Ploemeur, le 21 octobre. Le caractère exceptionnel de la circonstance entraîne le sous-préfet dans une improvisation vibrante à la gloire de l'Empereur qui "aime et encourage les cultivateurs".

Six ans avant l'arrivée du train à Lorient, des relations s'établissent avec Paris grâce à l'action des Comices. Pour terminer par une note pittoresque cette étude un peu austère revenons deux ans en arrière pour lire le récit du fermier Goelo dans la capitale. On nous pardonnera la longueur de la citation, mais Philippe Kerarmel qui a suscité et organisé ce voyage est le mieux placé pour le raconter, dans son style si particulier ("L'Abeille" 15 juin 1854).

"GOELO DE RETOUR DANS SA COMMUNE

Le brave cultivateur Goëlo de Ploemeur que les grands journaux de Paris ont pris soin de faire connaître à toute la France est aujourd'hui de retour dans sa commune, où il est heureux de répéter à tout le monde qu'il a vu l'empereur et l'impératrice et qu'il a eu le bonheur de leur parler. Nous pouvons donc dire avec orgueil que les honneurs du grand concours agricole de Paris sont venus chercher un simple laboureur du Morbihan, le premier sans contredit des campagnes de notre département qui, à 140 lieues de son village, a été admis à serrer deux fois la main à Napoléon III, faveur insigne qui ne peut être que d'un

bon augure pour les encouragements et la protection à accorder à l'agriculture bretonne.

Voici comment l'honnête breton raconte ce qui s'est passé à son égard à la grande exposition agricole à laquelle il s'est présenté. La veille de l'ouverture de l'exposition, dit-il, l'empereur passa entre les belles lignes des animaux reproducteurs venus de toutes les parties de la France. Quand je vis Sa Majesté devant moi, je levai mon chapeau bien haut et criai : Vive l'Empereur ! Un salut de Sa Majesté me fit connaître que j'avais été compris par elle. Le lendemain, en recevant des mains du ministre de l'agriculture une médaille et un prix en argent, je remerciai Son Excellence en faisant entendre la même acclamation. Je repris la place que je venais de quitter auprès de mon taureau, et lorsque l'empereur et l'impératrice passèrent devant les animaux primés remarquant que leurs Majestés avaient les yeux tournés vers moi, je les saluai l'un et l'autre des cris de Vive l'Empereur, vive l'Impératrice. Aussitôt l'empereur me tendit la main affectueusement et me la serra. Il me demanda de quel département je venais, si j'étais satisfait du prix qui m'avait été accordé et si j'étais content d'avoir vu la grande ville de Paris ? Je répondis sans me troubler que ce qui me causait le plus de joie, c'était de pouvoir dire à mon retour dans ma commune, que j'avais eu le bonheur de voir et de parler à mon empereur et à mon impératrice.

Le vieux breton ajoute qu'il a trouvé l'impératrice bien belle, bien gracieuse, et qu'ayant été encouragé par les bonnes paroles qu'elle lui avait adressées, il osa à son tour tendre lui-même la main l'empereur qui pour la seconde fois la lui serra cordialement.

Voici une anecdote qui prouvera jusqu'à quel point notre bon cultivateur se tenait en garde contre les chevaliers d'industrie de la capitale. Disons qu'il avait dans sa poche une somme assez ronde en or. Pendant l'exposition, il fut remarqué par un monsieur bien mis qui suivait le cortège impérial. Celui-ci, après avoir observé l'impression favorable que venait de produire sur le public l'entretien de l'empereur et de l'impératrice avec le paysan breton, s'approche de lui, lui dit qu'il désirerait le voir en particulier et lui remet son adresse. Le vieux breton, peu confiant dans cette invitation, croit qu'il est prudent de se faire accompagner au rendez-vous par un ami. Il monte à un

3ème étage, rue St Martin, on l'accueille avec empressement, on lui offre un déjeuner, qu'il refuse, on le fait asseoir, on lui pose les bras et les jambes, on lui dit de prendre un air riant, puis on le regarde fixement au travers d'une lunette : mais comment sourire quand on est saisi par la peur ? Notre paysan troublé croit qu'il est entre les mains d'un voleur, se lève brusquement, quitte la séance sans vouloir rester une minute de plus et descend les escaliers au pas de course. Ce n'est que le lendemain qu'il apprend qu'il avait eu affaire à un daguerréotypeur qui voulait, lui a-t-on dit, son portrait pour en faire hommage à l'impératrice."

*

* *

Le fermier Goelo avait dans sa poche une somme ronde en or. Il s'est enrichi en acceptant d'améliorer sa pratique, comme s'est enrichi le jeune Conan, ancien élève de la ferme de Kervignac devenu exploitant prospère en quelques années, souvent cité par les comices. Car la société dont rêvent les "agromanes", celle que le progrès technique va permettre, c'est celle de l'abondance et de la richesse - dans le respect de l'ordre moral et social établi - M. Du Couedic a dépensé beaucoup de temps et d'argent au Lézardeau ; il en-tire aujourd'hui de gros bénéfices : des chiffres sont donnés, reposant sur des calculs précis qui devraient encourager les propriétaires terriens mais aussi les capitalistes qui dédaignent l'agriculture au profit des grands chantiers et des industries.

Pourtant ces rêves... et ces réalités sont le fait des bourgeois et des nobles, même s'ils revendiquent le nom "d'agriculteurs". Le rôle des comices a été de servir d'intermédiaire entre leurs pratiques et la masse des laboureurs, journaliers, valets de ferme, servantes fort éloignés de ces "beaux messieurs" par leur état d'esprit, leurs traditions et leur langue. Il semble que ce travail d'éducation et de persuasion n'ait pas toujours été facile ! Les paysans ont commencé par refuser le changement : ils revendiquaient la charrue fournie par le Comice, croyaient que le labour profond serait nuisible aux récoltes, refusaient de nourrir les taureaux sélectionnés et distribuaient même les graines de trèfle aux poulets. Ces temps sont révolus et chaque année on se félicite d'avoir progressé ; pourtant même si l'arrondissement de Lorient est un peu plus riche, le Morbihan est le département le plus "en

retard" en France, l'empereur l'a fait remarquer au fermier Kernau. Et les comices doivent fonctionner avec peu d'argent : Le Conseil Municipal de Ploemeur vote une subvention annuelle de 100 Fr, et les fêtes sont organisées grâce à des souscriptions privées (sauf en 1863 où le Comice bénéficie d'un crédit illimité). Les machines sont exposées, mises en démonstration mais encore peu utilisées. La pratique de l'assolement alterné qui réglerait le problème de la jachère est encore mal comprise et peu répandue. Et le fameux progrès passe parfois à côté de l'essentiel : le chemin de fer, c'est bien, remarque M. de Raime en 1863, mais les chemins ruraux, mal entretenus sont encore impraticables.

Des résultats sont indéniables : en 40 ans la superficie des landes a diminué de moitié en Bretagne (1) et les plus pauvres vivent mieux : les prix agricoles ont augmenté, les domestiques sont mieux payés (surtout parce qu'on en trouve de moins en moins), les fêtes attirent de plus en plus de monde. Les journaliers et les "serviteurs" sont pourtant, malgré les mises en garde, de plus en plus nombreux à rejoindre les chantiers et les industries des villes. Les prix de fidélité n'empêchaient d'ailleurs pas certains domestiques de rompre leurs engagements pour aller travailler au port de Lorient : les "maîtres" de Ploemeur se plaignaient dès 1841 et demandaient qu'un contrôle soit institué.

"Nous avons marché lentement" dans "un pays où tout est à commencer" reconnaît P. Kerarmel, pourtant peu enclin à se lamenter. Avec le recul de plus de 130 ans, on appréciera la perspicacité du même auteur, persuadé qu'il faudra bien abandonner "le vieux système d'agriculture auquel vous avez tant de peine à renoncer et qui cependant vous échappera peut-être malgré vous".

Geneviève Desplanches

Avec l'aide de : Ida Depardieu, Solange Kervadec, Antoinette Le Corroller, Marcelle Le Coupancec, Denise Le Guillou

SOURCES

- Registres de Délibérations du Conseil Municipal de Ploemeur
- L'Abeille de Lorient - Journal politique, maritime et d'agriculture - Octobre 1849 / Décembre 1863
- Georges Duby - Histoire de la France rurale - T. III
- Yann Brekilien - La vie quotidienne des paysans bretons au XIXème siècle
- Georges Duveau - Histoire du peuple français - T. 3
- François de Beaulieu - Les landes de Lanvaux : Histoire d'une disparition - Ar Men n° 48
- Paul Pen et Patrick Naze - La Terre en Face
- Gustave Flaubert - Madame Bovary

LES SARDINERIES A LOMENER DU XIXÈME SIECLE AU XXÈME SIECLE

EVOLUTION DE LA PECHE À LA SARDINE EN BRETAGNE

Il est utile de donner un coup d'oeil rétrospectif sur l'évolution de la pêche à la sardine à l'origine essentiellement côtière en Bretagne, et connue depuis l'Antiquité (1). Il est impossible d'attribuer une date précise au début de cette pêche. Mais en Bretagne elle fut pratiquée très tôt. Dès la moitié du XIVème siècle elle prit un grand développement grâce aux privilèges accordés par les ducs de Bretagne. Au XVIIème elle fut réglementée : en 1681 on détermine le nombre de mailles des filets de pêche et en 1685 il fut interdit de vendre en rade de Lorient à des vaisseaux étrangers. Au XVIIIème plusieurs arrêts du Conseil du roi interdirent l'entrée des sardines étrangères en France. Cette intervention protégea la pêche de la sardine en Bretagne et en même temps l'industrie des salaisons. On mentionne des presses à sardines dès 1696 à Port-Louis et 1697 à Douarnenez. En 1719 la sardine fut exemptée de la gabelle. La sardine "pressée" était une nourriture peu onéreuse pour le peuple urbain et rural : on observait le carême et on faisait 2 jours maigres par semaine. Cette industrie florissante subit cependant des fluctuations du fait des conflits maritimes, de la guerre de 7 ans (1756-1763), d'un phénomène naturel contre lequel le Conseil du Roi ne pouvait rien ! En effet la sardine disparut brusquement : les années 1725-1745-1755 et celles de 1760 à 1774 furent désastreuses.

A la fin du XVIIIème siècle un renouveau de prospérité était signalé par Bernardin de St Pierre, en 1768 (à son départ pour l'Île de France). A cette époque on dénombrait sur la côte bretonne 1500 chaloupes dont 400 à Douarnenez, 300 à Concarneau, montées par 6000 matelots. Les presses occupaient alors 4500 femmes. On comptait une production annuelle de 35.000 ba-

riils. Les "presseurs" traitaient de grosses affaires avec les commissionnaires dans les ports : Nantes, La Rochelle, Oléron, Rochefort, Bayonne et Sète, qui recevaient des sardines pressées, conservées, grâce au cabotage d'une centaine de chasse-marée. Ceux-ci rapportaient sur la côte bretonne les vins de La Rochelle et de Bordeaux (2).

A la même époque, les exportations s'effectuaient par 45 longs-courriers. Vers l'intérieur les envois les plus importants étaient destinés à St Malo, Dinan, Laval et Paris (par chevaux). Environ 15.000 personnes vivaient directement de la pêche à la sardine, plus les industries qui en dépendaient : fabrication des tonneaux et des filets, transports des merrains (3), du chanvre, du sel et de la roque.

Après la chute de l'Empire, l'industrie de la sardine connut encore de beaux jours sur l'ensemble des côtes bretonnes : la pêche était active, les fabriques nombreuses (420) et la clientèle assurée. En 25 ans presque tous les ports de Bretagne-sud et de Vendée furent pourvus de friteries, ou transformèrent leurs anciennes presses. Port-Louis s'enorgueillit de posséder l'usine de Philippe et Canaud, fournisseurs de la Maison du Roi en 1841. A l'usine de Kernével, fondée en 1834, Auguste Gillet accueillit en 1844 un associé, M. Ouizille, qui devient seul propriétaire en 1858. En 1878 Belle-Ile possédait 12 fabriques modernes. En 1879 160 usines éparpillées de Camaret aux Sables d'Olonne exploitaient les nouveaux procédés.

- Les moyens

"La sardine se prend dans des filets fort grands tendus par des plombs soutenus par des lièges. On attire le poisson avec de la roque".

Cette description fort succincte date de la fin du XVIIIème siècle. Les moyens de pêche n'avaient pas encore évolué au XIXème. On utilisait un bateau d'origine basque et galicienne à 4

voiles rectangulaires et à 2 mâts : un grand mât de la longueur du bateau et un mât de misaine plus court de moitié, et inclinés de 20° vers l'arrière.

Plus tard, les modifications ne portèrent guère que sur la construction du bateau.

Au début du XXème siècle, le sardnier se présentait sous un aspect différent du bateau actuel : c'était une barque non pontée à forme de chaloupe, longue de 10 à 20 mètres, montée par 5 à 8 hommes dont un mousse. A la fin du XVIIIème on ne comptait pas plus de 5 hommes à bord.

La pêche sardinière archaïque en Bretagne évolua vers 1874 avec l'utilisation d'abord de l'annexe, puis l'adoption du moteur. En 1924, on assistait à une véritable campagne contre les bateaux à moteur. Au bout de sérieuses hésitations le moteur triompha tout de même (peur de la concurrence). En Cornouaille et dans le Morbihan on adopta peu à peu la pinasse qui se prêtait mieux à la marche au moteur (type habituel de 10 à 11 m de long, et 1,30 m à 1,50 m de large).

La pinasse remorquait l'annexe jusqu'aux lieux de pêche. *"Sur les 7 hommes, 2 gardaient le bateau, 5 autres descendaient dans le bateau pêcheur : 2 ramaient, 2 jetaient le filet, à l'arrière le patron appâtait pour faire "lever" la sardine".*

Parlons rapidement du filet. Il change peu - 45 à 50 m de long -, constitue un barrage de 8 à 12 m de haut (450 mailles), et il est teint en bleu. Il existait plusieurs sortes de filets (de 6 à 20) pour présenter tout un choix de dimensions appropriées à celles des sardines qui appartenaient à plusieurs bancs. Pendant quelques années, les pêcheurs n'utilisèrent pas la senne Belot : c'est un grand filet très lourd, très coûteux. *"La supériorité de la senne tournante sur le filet droit est incontestable mais la lutte sera longue pour la faire accepter"* (4).

(1) Sardine : du grec Sardina, la sardine pêchée sur les côtes de Sardaigne

(2) Le 20 octobre 1777 : on note un "connaissance" pour le transport de sardines de Port-Louis à Bordeaux - 30 demi-barriques et 13 quarts de barriques de sardines pressées à bord du St Antoine dont le capitaine est Marc Magadur de Ploemeur.

(3) Merrain : bois des douves (tonneaux).

(4) M. E.P. Priol, Inspecteur principal de l'Office Scientifique et Technique des Pêches maritimes, explique ce point de vue dans "La Pêche maritime" de février 1948

APPARITION DE LA PRESSE

Pour appâter la sardine, on utilisait la rogue de morue. Durant la seconde guerre mondiale, le rogue de Norvège manquait et les pêcheurs expérimentèrent plusieurs ersatz (rogue de différentes espèces de poissons) mais s'empressèrent à la fin des hostilités de recourir à nouveau à la rogue norvégienne qui était celle qui donnait toujours les meilleurs résultats.

Les pêcheurs bretons connaissaient aussi un ennemi coriace, le béluga, animal étrange dont ils ne savaient pas grand chose mais qui occasionnait aux filets de sérieux dégâts. Des procédés multiples furent tentés pour diminuer les dommages (produits toxiques, pièges, armes, explosions de pétards interdits en 1937).

En 1932, un Ministre de la Marine marchande, M. Léon Meyer rappelait qu'il ne saurait engager les marins à perfectionner leur mode de pêche tant que de leur côté les usiniers n'avaient pas procédé à une amélioration de leur matériel et leurs méthodes de production susceptibles d'accroître les capacités d'absorption de leurs usines.

En 1938 sur le littoral breton, des Côtes d'Armor, de Brest à la Loire (982 barques), les havres d'attache sont nombreux mais médiocres ; le premier port valable est Douarnenez. Dans le Morbihan, M. le Sénateur Rio, sous-secrétaire d'Etat, cite après la période 1941-1945 les points principaux de relâche à Belle-Ile en Mer, Quiberon, Etel, Port-Louis, Groix, Lorient, Larmor et Lomener.

Le travail à la "presse" ? C'est le nom donné à ces premières fabriques. Ce procédé de conservation de la sardine n'était autre que celui connu dès l'Antiquité : salage, saurissage suivi d'un pressage, pratiqué jusqu'à la fin du XIXème siècle. Le produit de la pêche (sardines) était débarqué rapidement sur la côte aux endroits faciles à accoster. On procédait d'abord au salage. Dans des cuves, des couches de sel alternaient avec des couches de sardines (75 kg de sel pour 100 kg de sardines) disposées en cercles selon les rayons du fond du baril (ou baille) (1). Bientôt, ces couches rendaient de l'eau, baignaient dans la saumure où elles restaient une quinzaine de jours. Au début de la saison, le baril contenait 4500 sardines, ce nombre se réduisait à 2600 en fin de saison. Des ouvrières les surveillaient et les pressaient à l'aide de poids. On pouvait alors les conserver durant 8 mois, 1 an même 2. Les huiles extraites des presses étaient recueillies pour servir à la préparation des peaux (2).

A côté de la sardine pressée, la sardine "en vert" était simplement salée. Pendant quelques années, mises en boîtes de 100, les sardines étaient directement expédiées vers les grands centres de consommation : Le Mans, Rennes, Paris.

Avec l'abondance de la sardine (au XIXème) les diverses opérations dans les procédés de conservations dans les presses évoluèrent peu à peu. Les antiques presses se transformèrent en friteries, fabriques et conserveries.

- Sur la côte ploemeuroise

Au début du XVIIIème siècle existaient : deux presses à sardines au Kernével, trois à Larmor, deux à Locqueltas, une à Kerpape, trois à Lomener. Les bâtiments étaient recouverts de tuiles au Kernével et à Larmor, de chaume à Kerpape. On notait de même deux presses à sardines à Groix en 1785 et huit en 1840 (Monographie d'une paroisse de Basse-Bretagne : Ploemeur au XVIIIème siècle - Claire David-Perrot).

A Lomener, la rue principale - le Graz Zu - était bordée d'une rangée de petites maisons de pêcheurs (un rez-de-chaussée) et coupée par le chemin des Rochers qu'empruntaient les pêcheurs qui avaient accosté à l'anse du Stole avec leurs annexes.

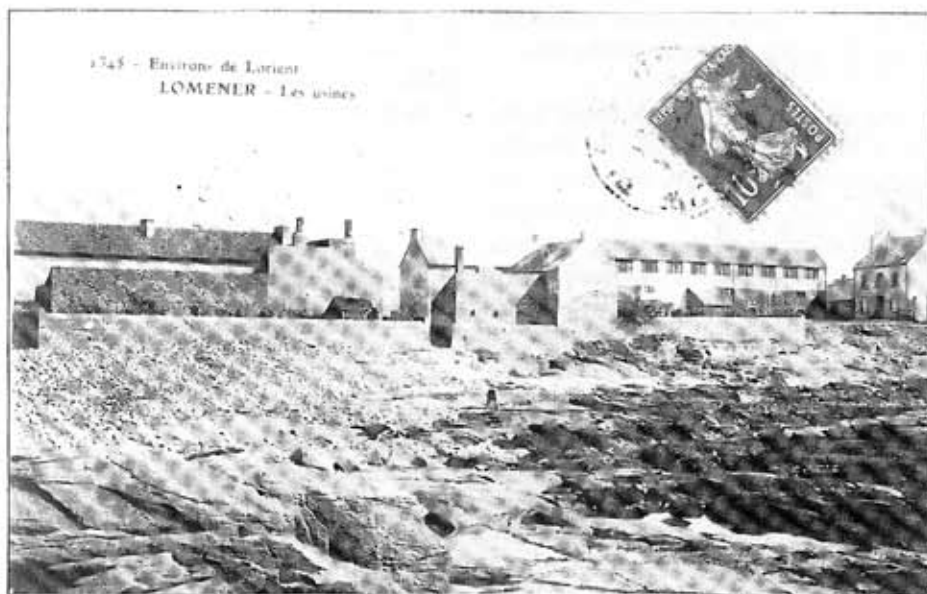
Face à ces maisons, la presse à sardines : un bâtiment bas (à l'emplacement de l'actuel parking) occupait tout cet espace jusqu'à la chapelle Notre-Dame de la Garde incluse. On distingue encore dans les murs de mitoyenneté d'avec le voisinage plusieurs ouvertures "aveugles" et le souvenir des opes d'anciennes poutres.

On se souvient encore des vieux bâtiments bas, vétustes, délabrés, le long de la cale Beg-er-vir. On se rappelle aussi des rails où roulaient les wagonnets transportant les caisses plates remplies de sardines jusqu'à la presse (emplacement de l'actuel restaurant "Le Vivier").

Au Pérélo, on se représente aussi les presses se transformant en sardinerie, devenant la conserverie de la Maison Fleury, qu'à Ploemeur et ailleurs on connaissait bien. Au Courégant, la presse du début du siècle devenue conserverie disparaîtra très vite. Elle restera inopérante après un bombardement de la Seconde guerre mondiale (1944).

- L'animation dans le port

Les sardiniers qui venaient de Gâvres, de Port-Louis, en général de la Bretagne-sud, par dizaines accostaient, débarquaient au Stole, à Port-Fontaine, au Pérélo, toute leur pêche par de petits "canots". La saison de la pêche débutait en avril-mai pour se terminer en automne (octobre, parfois novembre). Les pêcheurs quittaient leur maison tôt le matin, vers 4 h 30 - 5 h, pêchaient dans



(1) Baille - demi-baille - quart-de-baille - une baille = 100 l
(2) Voir "Le Pays de Ploemeur et la révolution - 1788-1795"

les coureaux de Groix, et au-delà lorsque les bans s'éloignaient de la côte. Partis de leurs ports d'attache, ils revenaient très vite, tous ensemble au début de l'après-midi, "livrer" leur manne, et parfois repartaient pour une seconde pêche (lorsque les bancs étaient importants et le temps propice).

"Pendant la saison", les rues de Lomener aux abords du port étaient animées. "A 7 h du matin, de chacune des petites maisons sort une femme appelée au travail par la cloche de la "presse", en sabots, en coiffe (béguin), un fichu noir ou de couleur croisé sur la poitrine, un tablier sombre". A midi elle revient à la maison pour déjeuner, retourne à la fabrique à 13 h. A 19 h elle est de nouveau à son foyer, mais lorsque la pêche bat son plein elle doit faire des heures supplémentaires.

Les sardines placées dans des caissettes plates sont voiturées, ou roulées, par wagonnets (sur rails) jusqu'à l'usine, rue de Beg-er-vir ("Le Vivier" aujourd'hui restaurant). Etalées sur de longues tables, elles sont saupoudrées de sel. Elles seront triées suivant leur "moule", c'est-à-dire leur taille qui varie avec la maille du filet utilisé, donc avec le banc rencontré.

C'est alors que se déroulent les différentes opérations précédant la mise en boîtes. Les femmes employées dans les presses sont polyvalentes, dirait-on aujourd'hui. Elles procèdent d'abord à l'étêtage : opération effectuée à l'aide d'un petit couteau bien tranchant, puis au vidage, les intestins faisant suite à la tête ; le tout formera le "strong" qui servira d'appât pour la pêche aux poissons de lignes. La sardine est ensuite lavée à l'eau de mer. Un léger saumurage précède la cuisson. A ce moment, nettoyée et saumurée, elle est placée sur les "grils" en fil de fer, séchée au soleil quand il y en a, ou au ventilateur à air chaud.

La cuisson s'effectue dans des bassines de tôles étamées remplies d'huile bouillante (120 à 130°), chauffée par des tubes de cuivre dans lesquels circule de l'eau chaude. La cuisson dure quelques minutes. On se sert généralement d'huile d'arachide, mais pour les fabrications de qualité supérieure, plus tard chez Fleury on utilisera l'huile d'olive. Puis on procède à l'égouttage et au refroidissement. Les huiles récupérées après la cuisson de la sardine servent jusqu'au moment où

elles deviennent foncées. Elles sont ensuite vendues à l'industrie de récupération (savonneries d'huiles noires).

La mise en boîtes s'effectue en moyenne à raison d'un millier de sardines (100 boîtes) par heure pour une ouvrière "qualifiée". C'est l'opération qui, se faisant à la main, exige le plus de personnel. Les dernières étapes se succèdent : les sardines sont recouvertes d'huile (arachide ou olive), puis le sertissage assure l'obturation et l'étanchéité de la boîte à raison de 1200 boîtes à l'heure (usine Fleury). Cette opération se fait dans des bouillottes ou dans des autoclaves chauffant de 110 à 115°. Un travail délicat qui dure plus ou moins longtemps suivant la taille des boîtes.

On "visite" ensuite. La conservation n'est pas assurée si la boîte sonne creux (visitage). Les dernières opérations sont l'encaissage et l'emmagasinage.

DISPARITION DE LA CONSERVERIE

- Les causes

Les presses ont disparu peu à peu. Dès le début du siècle, celles de Lomener ne résistent pas aux crises sardinières. Les Nouvellistes du Morbihan (1) rendent compte de ces crises. En 1914 Camaret est le dernier port à abandonner ses presses.

La découverte de Nicolas Appert, confiseur à Paris - conservation des aliments dans des bocaux de verre hermétiquement clos et soumis à l'eau bouillante à 100° - (2) a contribué au développement des industries de la conserverie des sardines, à Nantes et Lorient premières villes de France dans cette production...

La conserverie moderne prend le relais à Ploemeur, telle celle du Pérello, après la seconde guerre mondiale. Les différentes opérations sont effectuées dans le même ordre mais elles sont mécaniques : le séchage se fait seulement à air chaud - l'étêtage par étêteuse (1000 sardines à l'heure) - la cuisson change radicalement en 1932, 35.000 sardines cuites par heure au lieu de 3000, on n'emploie plus que 2 femmes sur 6 - le sertissage, 1500 boîtes à l'heure, le "frotage" des boîtes est réalisé automatiquement sur tapis roulants garnis de copeaux. 80 femmes furent employées à

l'usine Fleury, généralement la main d'oeuvre fut locale, 4 hommes aux machines et un gardien. Vers 1975 toute activité cesse. L'établissement démolit, on a construit à sa place un immeuble de multiples studios et appartements.

La disparition des bancs de sardines proches de nos côtes, l'automatisation très sophistiquée des usines, l'envahissement de sardines étrangères - portugaises, espagnoles, marocaines -, la concurrence des marchés ont contribué à la disparition quasi complète des fabriques artisanales. Lomener n'a pas échappé à ces crises : seuls quelques pans de murs nous rappellent encore ce qui avait été pendant des décennies la vie sur la côte ploemeuroise.

- Les mémoires vivantes

BULLETIN DE PAYER établi le																												
Période du <u>juillet-août</u>																												
Nom : <u>Les Nouvellistes du Morbihan, P. Fleury</u>																												
Adresse : <u>Ploemeur route de Lorient</u>																												
Cat. Prof. : <u>M. S. S. 2154256255202</u>																												
Emploi : <u>Ann. saison, océan.</u>																												
<table border="1"> <tr> <td>Salaire fixe ou journalier</td> <td>h. à</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Heures normales</td> <td>80 h. à</td> <td>1,64</td> </tr> <tr> <td>Heures suppl. 1/2</td> <td>h. à</td> <td>1,97</td> </tr> <tr> <td>Heures suppl. 3/4</td> <td>h. à</td> <td></td> </tr> </table>		Salaire fixe ou journalier	h. à		Heures normales	80 h. à	1,64	Heures suppl. 1/2	h. à	1,97	Heures suppl. 3/4	h. à																
Salaire fixe ou journalier	h. à																											
Heures normales	80 h. à	1,64																										
Heures suppl. 1/2	h. à	1,97																										
Heures suppl. 3/4	h. à																											
<table border="1"> <tr> <td>Salaire de base</td> <td>Salaire brut</td> <td>131,20</td> </tr> <tr> <td>Ass. Soc. 4,84</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Retraite</td> <td></td> <td>8,00</td> </tr> <tr> <td>Cadres</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Ass. Chômage 0,13</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="2">SALAIRE NET</td> <td>123,20</td> </tr> <tr> <td colspan="2">Indemnité transport</td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="2">Acomptes</td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="2">NET A PAYER</td> <td>123,20</td> </tr> </table>		Salaire de base	Salaire brut	131,20	Ass. Soc. 4,84			Retraite		8,00	Cadres			Ass. Chômage 0,13			SALAIRE NET		123,20	Indemnité transport			Acomptes			NET A PAYER		123,20
Salaire de base	Salaire brut	131,20																										
Ass. Soc. 4,84																												
Retraite		8,00																										
Cadres																												
Ass. Chômage 0,13																												
SALAIRE NET		123,20																										
Indemnité transport																												
Acomptes																												
NET A PAYER		123,20																										
<table border="1"> <tr> <td> N° Matricule de l'employé : <u>444.56.162.0002</u> Contributions services à : <u>U. P. S. P. A. F.</u> <u>Ploemeur</u> </td> <td> CACHET DE L'EMPLOYEUR : E. FLEURY CONSERVES ALIMENTAIRES PLOEMEUR (Morbihan) </td> </tr> </table>		N° Matricule de l'employé : <u>444.56.162.0002</u> Contributions services à : <u>U. P. S. P. A. F.</u> <u>Ploemeur</u>	CACHET DE L'EMPLOYEUR : E. FLEURY CONSERVES ALIMENTAIRES PLOEMEUR (Morbihan)																									
N° Matricule de l'employé : <u>444.56.162.0002</u> Contributions services à : <u>U. P. S. P. A. F.</u> <u>Ploemeur</u>	CACHET DE L'EMPLOYEUR : E. FLEURY CONSERVES ALIMENTAIRES PLOEMEUR (Morbihan)																											

Rappelons les paroles de quelques mémoires vivantes. Marie Le Duic (100 ans en décembre 1992), vivant à Gâvres en maison de retraite, a travaillé dans la presse à Beg-er-vir dès l'âge de 12 ans, pendant une dizaine d'années. "J'étripais les sardines - j'étais les sardines qui présentaient un point noir - J'ajoutais de l'huile à la cuillère - Je vérifiais la contenance des boîtes de 10 sardines - Il

(1) Nouvelliste du Morbihan : Mars, mai, juin 1913
(2) Découverte en 1809, reconnue en 1824

fallait être coiffée correctement : pas de cheveux en liberté - Le gérant était sévère - Le "patron" était à Paris, on le voyait à Lomener pendant l'été, en vacances avec ses enfants".

Mme Troadec, fidèle employée de la maison Fleury et habitant à Ploemeur, retrace très fidèlement le voyage de la sardine, de la première opération à la dernière, avant l'ultime trajet vers les lieux de consommation : Paris, Le Mans, Rennes, et les grandes villes du Massif Central - à Roanne par exemple, dit Mme Fleury -

On me cite un petit travail de vacances que les enfants recherchaient au tout début dans les "presses" : pour quelques sous ils venaient essayer les boîtes de sardines recouvertes de sciure. Ils étaient payés "par cent" boîtes nettoyées.

La plus célèbre des fêtes des sardiniers était le jour de la Saint-Jean, le 24 juin. Les sardiniers de Groix, Larmor, Gâvres, Port-Louis, Ploemeur, se rendaient en procession pour demander à Notre-Dame de Larmor une pêche abondante dans les coureux de Groix (archives départementales de Vannes).

C'est une tradition qui se prolonge à Lomener, au mois d'août, et qui rassemble au port les bateaux de pêche (Lomener, Kerroch et autres ports) pour une pensée vers les marins perdus en mer.

A Lomener, la chapelle de Notre-Dame de la Garde : ce sont les vieux murs de l'ancienne presse de la rue du Graz zu.

Ida Depardieu

"Je remercie sincèrement les personnes qui ont bien voulu, très aimablement, me communiquer des renseignements relatifs au travail dans les presses à Lomener : Mme Yvonne Fleury - Mme Troadec (sa carrière) - Mme Suzanne Lessart (la carrière de sa maman)."

SOURCES

- Archives : Chambre de commerce
- Bibliographie :
Pêches et pêcheurs de la Bretagne Atlantique - Maurice Le Lannou

Non seulement la sardine se mange,
elle se chante...

La sardine

*salut, charmante sardine
à l'aspect doux et riant !
tu me redis ta sourdine,
les échos de lorient*

*quand je mange avec délice
ton incomparable chair,
je vois le goémon lisse
palpiter sous le flot clair.*

*et du pays qui s'honore,
France chère, en te servant,
j'entends la vague sonore
dans les murmures du vent,*

*ma pensée ouvre son aile :
le souvenir évoqué
c'est la beauté solennelle
de la mer au fort-bloqué*

*quand le soleil dans la brume
s'éteint immense tison,
qu'il ensanglante l'écume
de la plage à l'horizon.*

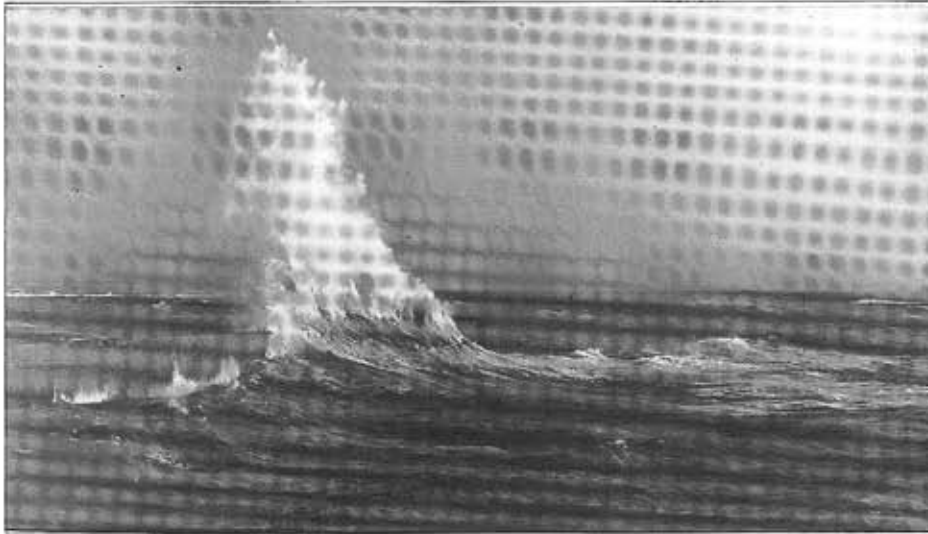
paimboeuf, juin 1896

françois mabileau

Il arrive que les poètes ramènent dans leur filet une nouvelle muse..., la sardine ; la poésie reste sur le sable.

LE LITTORAL DE PLOEMEUR

Cales et digues à Lomener et au Perello



Tempête à Lomener

La mer en furie déferlant en vagues successives puis montant à l'assaut des digues de Lomener est un spectacle grandiose très apprécié les jours de tempête. Le rôle de protection de ces ouvrages arrêtant les coups de boutoir de l'océan est évident, cependant que de drames dans la population côtière, que de démarches auprès des autorités avant leur construction !

DES DEMANDES JUSTIFIÉES ET PARFAITEMENT ARGUMENTÉES NON SUIVIES D'EFFET

Au XIX^{ème} siècle, pour prévoir les changements de temps, les pêcheurs se fondent sur leur connaissance des vents et des courants et sur l'observation des animaux marins ; ils attachent de l'importance au comportement des goélands et à celui d'inquiétants petits oiseaux sombres, les sataniques (1), qui voltigent dans le sillage des bateaux ; ils redoutent l'apparition soudaine du poisson-lune qui annonce l'arrivée du mauvais temps. La petite brise de mer peut parfois se transformer en fort coup de vent puis en tempête, la proximité d'un bon abri facilement accessible est alors vital.

De 1843 à 1846 le littoral ploemeurois est le théâtre de nombreux naufrages. A la

suite des doléances de la population maritime le maire, Monsieur Raduget, reconnaît que si la chaussée de Lomener était agrandie et maintenue en meilleur état cela permettrait aux nombreux bateaux qui font la pêche à la sardine ou au poisson frais de se mettre à l'abri quand ils sont contrariés par les vents ou surpris par la tempête ou qu'ils veulent aborder au continent pour y vendre le produit de leur pêche. Il existe déjà une digue en pierres sèches entretenue depuis des décennies par les propriétaires des presses à sardines, les pêcheurs et quelques habitants prestataires : il suffirait de prolonger et de hausser cet ouvrage. De la rade de Port-Louis à l'entrée de la Laïta, l'anse de Lomener est d'ailleurs le seul point de la côte susceptible de devenir en tout temps un abri sûr pour les bateaux de Ploemeur, de Riantec, du Port-Louis et surtout de l'île de Groix qui ne peuvent atteindre Lorient pendant le règne de certains vents.

Le conseil municipal charge le maire de solliciter les autorités et le député. Il est demandé à M. Lacoudrais, député du 3^{ème} collège, d'intervenir auprès du gouvernement pour que celui-ci reconnaisse "la nécessité absolue d'établir une cale abri à Lomener" et prenne en charge les travaux.

Les années passent, les naufrages se succèdent avec leurs cortèges de détresse et la jetée n'est toujours pas construite.

DOUZE NOYÉS, PAS DE BAL MAIS UN MOLE... 9 ANS PLUS TARD

La tempête du 9 février 1859 provoque un terrible drame. Le naufrage du bateau la Ste-Anne est relaté par le journal "L'Abeille".

"Un affreux malheur vient de porter le deuil sur notre littoral. Douze marins de Gavres embarqués sur la chaloupe la Ste-Anne après avoir pêché aux Glénans arrivèrent à 2 heures du matin au petit port de Lomener où ils vendirent leurs poissons à Mme Aléno, trois heures après, vers les cinq heures, ils hissèrent les voiles, le vent soufflait avec violence et faisait présager l'approche d'une tempête, ils partirent voulant, disaient-ils, doubler la passe avant la tempête, ils pressèrent leur départ prirent le large pour rejoindre Gavres qu'ils ne devaient plus revoir. A six heures du matin la douane en faisant sa tournée sur les plages de Kerpape y trouvait une chaloupe brisée et douze cadavres sur le rivage. On pense que le patron de la chaloupe aura essayé de passer entre les rochers du large et Kerpape et que l'embarcation aura été roulée comme dans un linceul par une de ces lames de fond que les vents qui régnaient avaient rendues énormes.

Les malheureuses victimes laissent dix veuves et vingt cinq orphelins dont 7 de la même famille..."



Le mole construit en 1868

Charles Gousset, auteur de l'article, poursuit :

"A Lomener il n'existe ni digue, ni

(1) Pétrel tempête

chaussée pour que les embarcations puissent se protéger du mauvais temps. La commune de Ploemeur ne cesse de réclamer depuis longtemps, la création d'une jetée dont le sinistre qui vient d'arriver montre trop évidemment la nécessité.

Sur la demande du préfet du Morbihan son Excellence le ministre de l'intérieur vient d'accorder une somme de 1000 Fr pour être répartie entre les familles du naufrage..."

Une souscription est ouverte dans le pays pour aider les familles ; par contre la demande d'autorisation d'organiser un bal pour recueillir des fonds destinés aux veuves et aux orphelins est refusée par le sous-préfet "vues les circonstances".

A la suite de cette catastrophe une pétition est signée par un grand nombre d'habitants de la commune, elle est adressée au conseil municipal le 9 mai 1859. Les signataires réclament la construction d'un môle destiné à faire de l'anse de Lomener un port de refuge. Le maire fait ressortir l'importance de cette construction "en faveur de l'intéressante population maritime de la commune" et demande au sous-préfet d'appuyer près des autorités supérieures "l'accomplissement de ce voeu urgent et que le sinistre de février dernier recommande d'une manière particulière à la sollicitude du ministre".

Une réponse parvient en 1864, elle est négative. "M. le ministre n'a pas accueilli favorablement le projet qui ne lui a pas paru offrir un caractère d'urgente nécessité". Les conseillers municipaux ont été surpris de cette décision..., on peut imaginer quelle a été la colère des pêcheurs.

Enfin, le 9 mai 1865, le maire, M. de Raime, peut annoncer au conseil municipal que le ministre des travaux publics vient d'accorder les fonds nécessaires pour la transformation de l'anse de Lomener en port de refuge par la construction d'une digue. Le devis s'élève à 27.000 Fr, le département et la commune doivent participer aux dépenses pour une valeur de 10.000 Fr, M. le Maire pense que "malgré les faibles ressources de la commune elle n'hésitera pas à voter une somme de 4000 Fr tant est l'urgence d'apporter un remède à tant de désastre qui jette les familles maritimes dans la détresse".

Le conseil tient à exprimer "la plus vive gratitude au gouvernement de sa majesté l'empereur pour la décision favorable qu'elle vient de prendre au sujet du port de Lomener afin d'ordonner le

commencement des travaux qui feront obstacle à de nouveaux malheurs".

Le moins qu'on en puisse dire c'est que la "décision favorable" de "sa majesté l'Empereur" - il s'agit de Napoléon III - était bien tardive ; les travaux étaient réclamés depuis une vingtaine d'années et il s'était écoulé six ans depuis le naufrage du Ste-Anne. Le môle avec cale de débarquement est finalement réalisé en 1868.

1924 : UN RAZ-DE-MARÉE DÉVASTATEUR, LA 2^{ème} PARTIE DE LA DIGUE DEMANDÉE DEPUIS 15 ANS EST CONSTRUITE

En 1903 le littoral de Ploemeur comporte deux môles, six cales avec murs de soutènement et un poste de vigie pour la douane mais c'est encore insuffisant compte tenu des besoins.

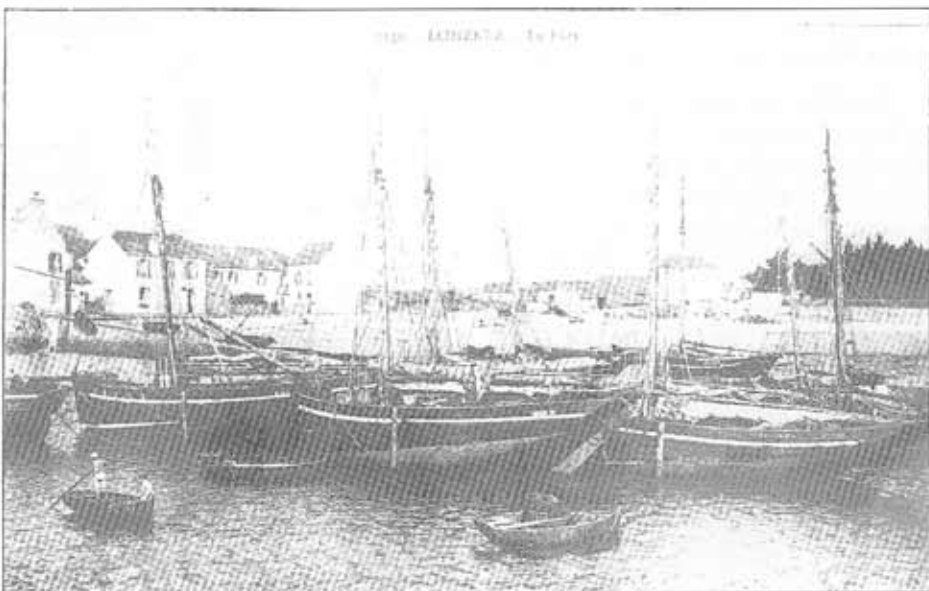
Au début du XX^{ème} siècle, à la belle saison, le port est encombré par les cotres, les sardinières, les bateaux langoustiers à viviers, les dundees venant débarquer leur pêche pour les usines. Les mouillages abrités sont réduits : aussi les marins de Lomener, du Pérélo et de Kerroch organisent en 1909 une pétition demandant le prolongement de la digue de 110 mètres. Le conseil municipal reconnaît le bien fondé de cette demande, la dépense est estimée à 200.000 Fr. La première guerre mondiale éclate avant que les travaux ne soient entrepris. En 1921 les services maritimes réévaluent la dépense à 400.000 Fr. Le conseil municipal vote une somme de 60.000 Fr. Le maire estime que l'on pourrait faire

appel aux marins pêcheurs, ces derniers s'engagent à participer pour la somme de 15.000 Fr.

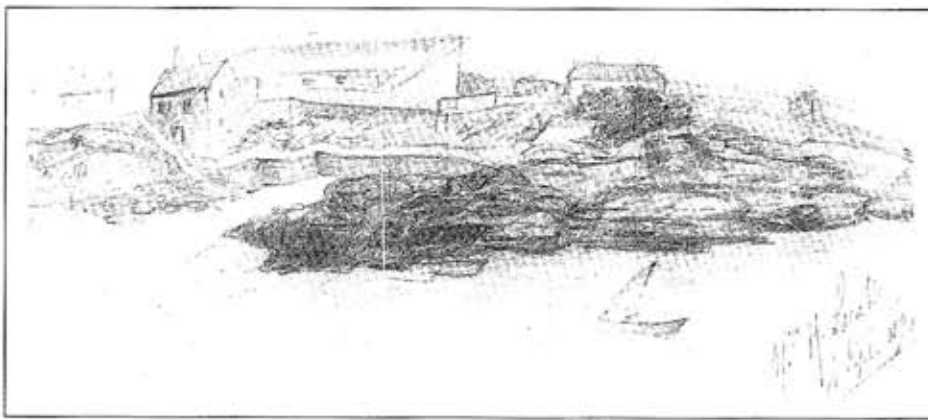
Durant l'année 1924 Lomener a vécu deux événements importants. Le premier est malheureux et a marqué les esprits, le second marque toujours le paysage. Dans la nuit du 9 janvier, vers 4 heures du matin, les côtes morbihannaises subissent un raz-de-marée ; une élévation brusque du niveau de la mer est constatée alors que la tempête qui sévit déjà devient plus violente, le baromètre descend au-dessous de 728 mm, le vent se met à souffler en rafales de cyclone. A Lomener, Pérélo, Kerroch des bateaux mis à sec sont portés loin dans les champs. Trente bateaux sont détruits sur la commune. A Lomener les dégâts sont particulièrement importants, non seulement plusieurs embarcations sont disloquées et jetées à la côte mais les habitations sont envahies par la mer. La population des pêcheurs est dans la consternation, certains ont à la fois perdu leur gagne-pain et vu leur demeure dévastée.

Le deuxième événement de l'année est la construction de la 2^{ème} partie du môle, celle réclamée en 1909. Le port de Lomener a alors, pour l'essentiel, l'aspect qu'il a aujourd'hui même si en 1957 on exécute un deuxième prolongement de la digue, avec encore une participation financière des pêcheurs. Dans les années qui suivent les cales de débarquement, la digue, les quais subissent cependant quelques modifications à la demande des pêcheurs.

Quatre-vingts ans (1843-1924), c'est le temps qu'il a fallu pour que Lomener devienne un abri à peu près sûr pour les pêcheurs et leurs bateaux. Quatre-vingts ans de drames et de sollicitations.



Les bateaux de pêche à voiles encombraient alors le port.



Croquis du Pérélo par Madame Lasalle
(4 Septembre, 1898)

AU PERELLO, MESSIEURS LES CONSERVEURS S'EN MELENT

Si dans la construction du port de Lomenier les raisons de sécurité et d'intérêt général ont joué le premier rôle ce sont surtout des motifs économiques et des intérêts privés qui sont à l'origine de la construction de la cale de l'anse du Pérélo.

Les pêcheurs de Kerroch utilisent régulièrement l'anse du Pérélo plus abritée que Port-Blanc. Messieurs Trompette et Maurice possèdent au Pérélo depuis quelques années deux établissements de conserves alimentaires lorsqu'ils soumettent en 1874 au conseil municipal un projet de cale, dite cale des cheminots, à l'ouest de la plage. Si leurs intérêts personnels sont directement concernés ils ont aussi des arguments : "L'anse du Pérélo par son emplacement est appelée à prendre de l'importance et à devenir bien que proche de Lomenier un centre de commerce considérable, sa situation naturelle s'y prête, les embarcations y trouvent un certain abri par vents dominants, un bon mouillage et de l'eau à toutes marées, seul l'accostage manque".

En 1903, à la suite d'une pétition des armateurs négociants et des marins pêcheurs de la zone du Pérélo, Messieurs Gallois et Edelin transmettent au conseil municipal le voeu d'une construction de cale de débarquement en raison des dif-



Le Pérélo est aussi un lieu de détente

ficultés qu'éprouvent les pêcheurs obligés de descendre sur les roches abruptes et glissantes où ils risquent à chaque instant d'être victimes d'accidents. Le conseil municipal reconnaît que ce port est très fréquenté par les pêcheurs du Pérélo et de Kerroch et également par les chaloupes sardinières. L'accostage et le débarquement des poissons vendus aux usines de conserve ne peut se faire que par beau temps, on utilise alors la chaussée et la passerelle construite en moellons vers 1850 par les industriels ; une cale serait d'une grande utilité. Le conseil municipal, convaincu, demande une subvention au conseil général : "il pourra ainsi être donné satisfaction à la population si intéressante des pêcheurs de cette région si durement éprouvée depuis quelques années".

La cale est construite en 1912 dans le prolongement de l'ancienne cale par un entrepreneur de Lorient, M. Borgnat, elle a coûté la somme de 8.000 Fr dont les 2/3 à la charge de la commune. On peut penser que, le 17 septembre, lors de la réception des travaux, les usiniers partageaient la satisfaction des pêcheurs.

QUELQUES INDICATIONS TECHNIQUES SUR LES CONSTRUCTIONS

Les travaux sous-marins sont exécutés par des scaphandriers (les "pieds lourds") assistés par du personnel embarqué sur des chaloupes grées spécialement.

Les moellons ordinaires sont extraits des carrières de Port-Fontaine, de la pointe du Talut et de Kerabus. Les pierres de taille sont transportées depuis Saint-Adrien près de Pontivy. Le ciment arrive de Portland. Les grèves de la commune - celles où les extractions sont permises - fournissent le sable. Les galets pour béton sont enlevés au Courégant ou à Kerpape.

Des sacs de toile très grossière remplis de béton sont déposés sur le fond entre les roches pour compenser les dénivellations.

*
* *

Cet article n'a d'autre ambition que de tenter d'expliquer comment une partie de notre littoral est devenue telle que nous la voyons du fait de la volonté des hommes.

Les constructions sont toujours là, elles ne sont pas très anciennes, elles rappellent cependant une époque révolue, celle où les bateaux de pêche encombraient les ports et non pas les cours d'école.

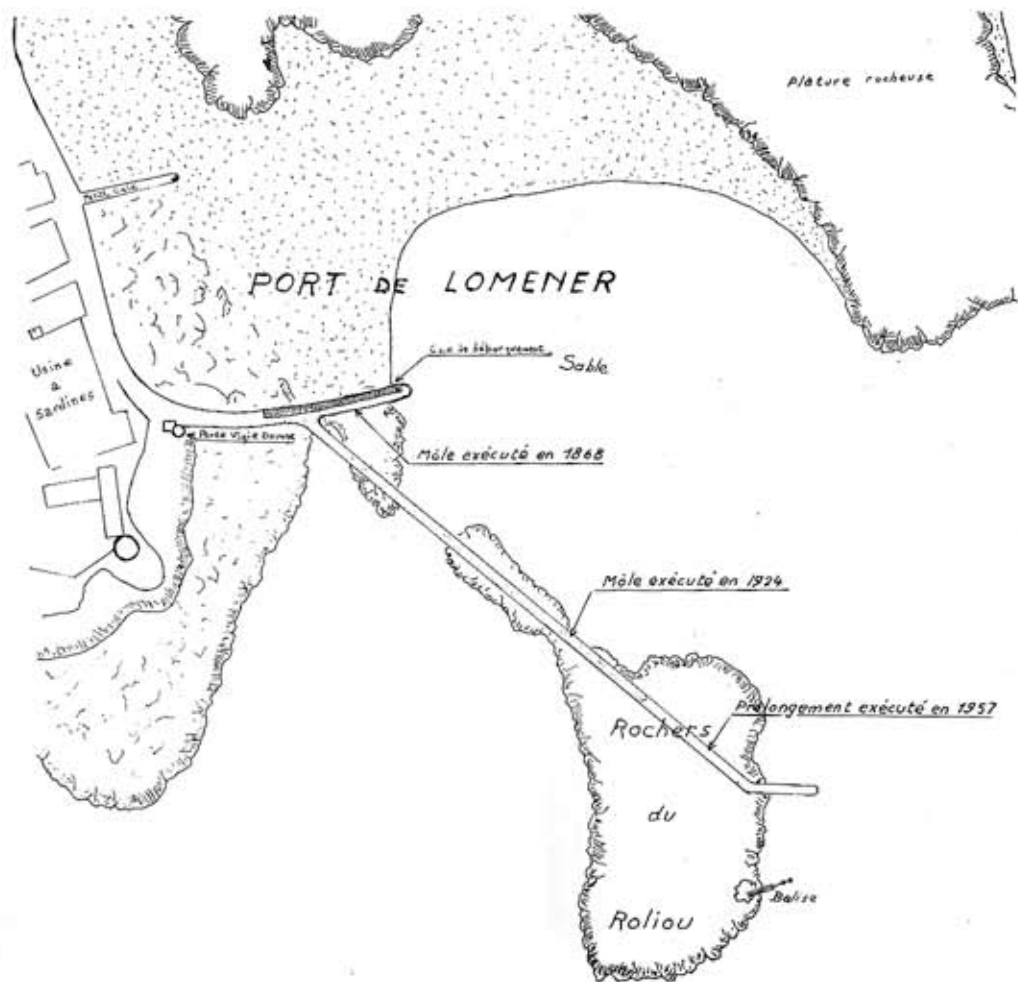
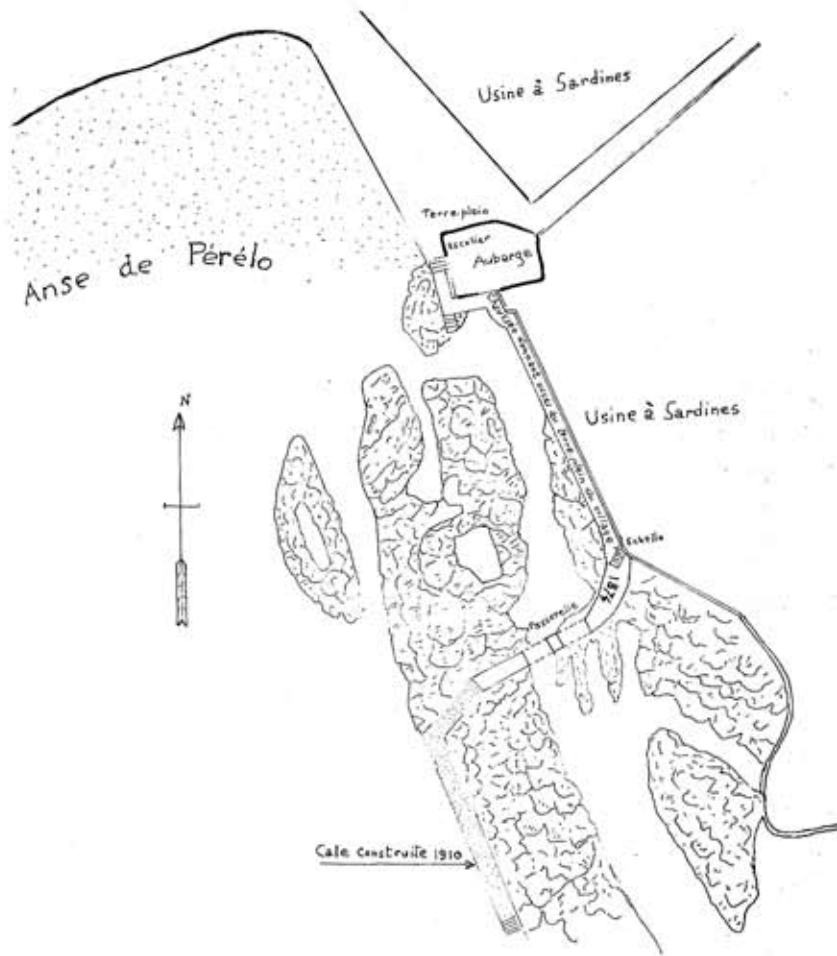
Jo Grenier

SOURCES

- Archives municipales de Ploemeur
- Archives des Ponts et chaussées maritimes
- Journaux :
- L'Abeille de Lorient (1859)
- Le Nouvelliste du Morbihan (1924)



Scaphandriers travaillant à la construction de la nouvelle jetée de Lomenier-1924-



Les différentes étapes de la construction du port de Lomenier

DES ECOLIERS DÉCOUVRENT PLOEMEUR ENTRE LES DEUX GUERRES

Concours d'histoire locale 1991 - 1992

En octobre 91, le Comité d'Histoire du Pays de Ploemeur lance son deuxième concours d'histoire locale sur le thème : "Travailler et vivre à Ploemeur entre les deux guerres".

Les élèves du CM2 de l'école Marcel Pagnol, sous la direction de Mme Alexandre, ont, avec enthousiasme, travaillé sur ce thème en nous présentant en juin 92 une exposition très riche réalisée avec la complicité des parents, grands-parents et amis (mobilier, ustensiles de cuisine, costumes, objets servant aux élèves, livres anciens, instruments aratoires, matériel servant aux pêcheurs). Ils ont aussi recueilli les témoignages que nous vous présentons ci-après :

ETRE ECOLIER A PLOEMEUR ENTRE 1920 ET 1930

De nombreux écoliers avaient 4 à 5 km à parcourir pour venir à l'école. Beaucoup d'enfants venaient à l'école en sabots. Presque tous portaient une blouse.

La salle de classe :

La classe était sombre. Le bureau était sur une estrade. Pour se chauffer, il y avait un poêle à bois qui était allumé par le maître ou les plus grands. Le soir, un ou deux élèves balayaient la classe. Les élèves travaillaient sur des pupitres en bois dont on soulevait le couvercle pour ranger livres et cahiers. On écrivait avec des plumes métalliques et de l'encre violette. Il fallait s'appliquer pour ne pas faire de taches. Un encrier en porcelaine blanche était fixé dans un trou au coin du pupitre. Les crayons et porte-plumes étaient rangés dans un plumier en bois. Le soir, les enfants avaient beaucoup de devoirs à faire.

Les punitions, les récompenses :

Quand les élèves avaient mal travaillé, ou bavardé, ils étaient punis. On leur faisait copier des verbes ou alors on les mettait au "piquet" dans un coin. Quelquefois, ils restaient en "retenue" après l'heure de la sortie.

On récompensait les élèves en leur donnant des bons points et des images.

LA VIE EN FAMILLE

Les familles étaient nombreuses, souvent plus de 10 enfants.

- Dans les maisons, il n'y avait pas de confort.

- Presque toute la famille vivait dans la même pièce chauffée par une grande cheminée : il arrivait qu'on brûle des trognons de choux et même des bouses de vaches pour se chauffer.

- Dans les fermes aux alentours de Ploemeur, il n'y avait pas d'électricité. On s'éclairait à la bougie, à la lampe à pétrole.

- Bien sûr, il n'y avait pas d'eau, donc pas de salle de bain. On se lavait dans des cuvettes, des bassines.

- Dans les chaumières, le sol était en terre battue.

- Que mangeait-on ? : les menus n'étaient guère variés. On se nourrissait essentiellement de pommes de terre, de lard, de pain, de ragoût de lard et de soupe. On buvait du café mais aussi du cidre.

"Une dame du Club nous a dit qu'elle avait mangé du veau pour la première fois lors de la poche de Lorient (pluôt que cette viande soit réquisitionnée par les allemands)".

LES MOYENS DE LOCOMOTION

On se déplaçait à pied ; il y avait peu de

bicyclettes. Un tramway partait du Quai Rohan à Lorient pour aller à Ploemeur. On rajoutait la baladeuse et un wagon supplémentaire pour le jour du marché

Le tramway a été supprimé pendant la guerre. Le jour de la fête de St-Mathurin, il y avait tellement de monde que les gens descendaient et poussaient derrière le tramway.

QUELQUES METIERS EXERCES A PLOEMEUR

Les Boulangeries :

Entre les deux guerres, les boulangeries étaient aussi nombreuses que maintenant. Tenaient des boulangeries à Ploemeur : Mr Coupanec, Mr Kerious, Place de l'église. Mr Hénaff Louis, Mr Hénaff Emile surnommé "Bamboula".

A Lomener, il y avait également une boulangerie.

Les Menuiseries des années 1920 - 1935 :

A l'époque, il y avait à Ploemeur plusieurs menuiseries. Mr Caudan, spécialisé dans les lits et armoires, avait un atelier en face de l'Amicale Laïque qui était l'école des filles. L'atelier de Mr Christien était plus important que celui de Mr Caudan.

En ce temps là, il n'y avait pas de pompes funèbres, donc les menuisiers fabriquaient les cercueils.

Les Maréchaux-ferrants :

Il y avait entre autres :

- La forge de Mr Daniel Augustin et la forge de Mr Montagner.

- Une quincaillerie maréchalerie qui se trouvait à l'emplacement du CMB. Dans ces ateliers, on fabriquait des objets utilisés par les agriculteurs comme les charettes, les charmes.

.....

Ce concours a eu le soutien financier de la Municipalité de Ploemeur et du Crédit Mutuel de Bretagne.

Le Crédit Mutuel, Place de l'Eglise à Ploemeur, a exposé durant l'été 92 les panneaux de l'exposition.

Le 26 juin, 4 membres du Comité, Mme Alexandre et Mr Leroux, instituteurs à Marcel Pagnol et 56 élèves ont visité par un temps radieux Quimper et sa cathédrale, le musée de l'école rurale de TREGARVAN dans le parc d'Armorique et pique-niqué sur les hauteurs du Menez Hom.

